



MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster



Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les
feuillets de Chabbath suivants :

	Page
La Torah chez vous	3
Shalshelet News	5
La Voie à Suivre	9
Boï Kala.....	13
Baït Neeman.....	15
Tora Home.....	23
Mayan Haim.....	27
Koidinov	31
La Daf de Chabat	32
Honen Daat	36
Autour de la table du Shabbat.....	40
Apprendre le meilleur du Judaïsme ...	42
Pensée Juive	46



Torah-Box

LA TORAH CHEZ VOUS

du GR Jacques OUAKNIN 5779

PARACHA CHOFETIM

TU SERAS INTEGRE AVEC L'ETERNEL

Dans la vie, l'homme est constamment confronté à des idées, à des concepts et à des événements dont il n'arrive pas toujours à comprendre le sens. Tel est le cas des Mitsvot, que la Torah nous impose et dont la signification nous échappe. En général, tout homme aimerait comprendre ce qu'on lui demande avant de s'y engager, même s'il est croyant. Or la Torah ne donne pas souvent le pourquoi et le comment des choses. En somme, la Torah nous demande une obéissance aveugle « Tamime tihé 'im Hashèm Elohékh, Sois intègre avec l'Eternel ton Dieu » (Dt 18,13). Rachi s'empresse de nous en donner l'explication : « Marche avec Lui avec intégrité, aie confiance en Lui, et ne scrute pas l'avenir. Mais accepte tout ce qui t'advient, et alors tu seras avec Lui, tu seras Sa part. » La Torah accentue ses exigences en disant qu'il faut écouter les Cohanim, aujourd'hui on dirait les Sages « Tu obéiras conformément à la loi qu'ils t'enseigneront, tu ne t'écarteras pas de leur parole ni à droite ni à gauche » (Dt 17,11) . Rachi précise à nouveau « Même s'ils te présentent la droite comme étant la gauche et la gauche comme étant la droite, à plus forte raison, s'ils te disent que la droite, est la droite, et que la gauche est la gauche », la droite et la gauche étant les symboles du bien et du mal.

Le Ramban donne de ce commandement deux explications rationnelles. Il compare ce cas à celui d'un soldat au front qui reçoit de son commandant l'ordre de ne tirer sous aucun prétexte avant d'en recevoir le signal. Cet ordre lui paraît irrationnel, alors que selon sa logique de soldat, l'ennemi étant à portée de son fusil, il a vite fait de l'éliminer. Il ignore qu'en tirant, il dévoile à l'ennemi la position de sa troupe et réduit à néant toute la stratégie établie par l'état-major. Le Ramban explique qu'il en est ainsi de chaque Mitsva, même des Mitzvot qui nous paraissent rationnelles et dont on croit comprendre le sens. Toutes les Mitzvot sont en réalité le résultat de la sagesse divine qui les a fixées en tenant compte de toutes leurs implications infinies, implications qui échappent totalement au simple fidèle. La seconde raison selon le Ramban réside dans le souci de la Torah de préserver l'unité du peuple juif, en imposant à tous les Enfants d'Israël d'obéir aux mêmes lois.

Le Hafetz Haim écrit à ce sujet « Le commandement d'être "entier avec ton Dieu" ne concerne que ses rapports avec l'Eternel, car envers les autres hommes, il faut suivre les conseils du Prophète « Montre-toi aimant pour qui t'aime, loyal envers l'homme loyal, sincère avec les coeurs purs, mais artificieux avec les pervers » (2Sam22,27)

LE FOND ET LA FORME.

Le principe du fond et de la forme est le pain quotidien de la plupart des habitants du globe et cela dans tous les domaines de la vie. A moins d'être engagé dans la politique par exemple, l'homme de la rue ne peut pas imaginer toutes les tractations et tous les intérêts qui se cachent derrière une information livrée par les médias. Les gens prennent ce qu'ils lisent ou entendent pour de l'argent comptant et croient comprendre les tenants et aboutissants des problèmes exposés. Quant à nos Sages, ils présentent la conduite à suivre de la manière la plus compréhensible par le public, sans toujours la justifier, car il est impossible d'expliquer en quelques mots les motivations et les raisons de telle ou telle loi. Cependant la différence en ce qui concerne nos Sages est qu'ils agissent eux-mêmes selon la Volonté divine, et qu'ils essayent de transmettre à tout le peuple la vérité qui leur a été révélée. Le peuple n'étant pas préparé à tout comprendre, se contente de suivre les directives de ses maîtres à penser, même si les directives reçues semblent défier la logique. C'est le sens de la formule "même s'ils te disent que la gauche est la droite..."

Selon le Keli Yakar, l'expression "gauche et droite" signifie qu'un véritable maître est celui qui est capable de démontrer une vérité et son contraire, par exemple, permettre ce qui est interdit ou affirmer que le mal est le bien et inversement. Les membres du Sanhédrin étaient formés à une telle gymnastique de l'esprit. Dans quel but ? Un véritable Sage doit être capable de prendre une décision rapide, si la situation l'exige, même si la décision semble contraire à la loi et la justifier par la suite, selon l'esprit et la vérité de la Torah.

Le peuple accepte les directives des Sages même s'il n'en saisit pas toujours la signification et la logique, parce qu'il a confiance en ses Maîtres, ayant lui-même la possibilité de vérifier le bien-fondé de leurs décisions. En effet, la Torah appartient à tous les Enfants d'Israël. Chacun peut y avoir accès sans restriction. La seule limite réside dans la capacité de chacun à aborder les enseignements de la Torah. Il n'est pas donné à tous le pouvoir de scruter les secrets de la législation divine. Il n'est pas donné à tous de savoir ce qui est bien, ce qui conduit à la réalisation de son être, à la réussite sociale ou familiale, à la purification de son âme. Le fidèle intelligent comprend qu'il faille s'adresser à un maître dont la connaissance de la Torah est immense, à l'exemple d'un bon médecin, digne de ce nom, qui n'hésite pas à demander l'avis d'un professeur compétent en la matière, en cas de doute sur la manière de mener une opération délicate. Il en est ainsi dans le domaine spirituel et moral de la Torah, si vaste et si profond.

SCIENCE ET TORAH

Nos exégètes expliquent la raison d'être de la Mitzva d'être entier avec l'Eternel « Tamim tihé 'imHashèem », afin d'éloigner le peuple des croyances des nations antiques qui prédisaient l'avenir en ayant recours à la sorcellerie. Aujourd'hui le problème se pose avec d'autant plus d'acuité que la science, toujours dynamique, découvre des horizons nouveaux et explique différemment les phénomènes de la nature, en se fondant sur des preuves tangibles. La conception du monde a complètement changé et certains récits bibliques pourraient paraître dépassés. Quelle attitude adopter face à une telle situation nouvelle ? La tradition persiste et signe « Tamim tihé il Hashem », il n'y a rien de changé en ce qui concerne la relation de l'homme avec son Créateur, car l'enseignement éternel de la Torah concerne la vie intérieure de l'homme. Loin de s'opposer à la foi, la science aide les hommes du monde moderne à mieux comprendre ce que nos Sages ont exprimé dans leurs œuvres ésotériques. De plus, la science n'entame pas la puissance de la prière ni celle de l'espérance, deux domaines qui ont toujours soutenus le peuple juif, contre toute logique et quelle que soit la situation politique ou économique du lieu où il se trouve. "La forme peut changer, le fond est toujours le même". C'est en définitive, le sens de ce commandement d'être entier avec l'Eternel notre Dieu, d'être intègre avec l'Eternel.

TEMOIGNAGE

Il peut arriver que des hommes se présentent et prétendent parler au nom de l'Eternel ou de la Torah, et sont même capables d'accomplir des miracles, mais qui invite ensuite le peuple à se détourner de l'Eternel et de la Torah. Le peuple juif a connu de telles situations au cours de son histoire mais il a conservé son intégrité avec l'Eternel, au prix de souffrances indicibles et souvent au prix de sa vie.

L'illustration de ce commandement est donnée dès les origines du peuple juif, à l'occasion du sacrifice d'Isaac. Abraham a dépassé l'âge d'engendrer et pourtant Dieu lui annonce la naissance d'un héritier. Abraham est heureux et se prépare à l'accueillir. L'enfant grandit et Abraham y met tous ses espoirs pour assurer la continuité de son œuvre spirituelle. Ytzhak a 37 ans lorsque l'Eternel demande à Abraham de le sacrifier. Abraham ne se pose pas de question, même si l'Eternel exige l'accomplissement d'une action en complète contradiction avec la promesse. L'épreuve pour Abraham est d'autant plus grande, qu'il dénonçait la pratique d'offrir des enfants en sacrifice, qui prévalait de son temps. Et pourtant Abraham obéit sans hésiter aux ordres de l'Eternel sachant que du Créateur de l'univers ne peut venir que le bien, accomplissant ainsi à la lettre, la Mitzva de "Tamim tithié." C'est ce comportement initié par notre Avraham Avinou, que l'Eternel attend des Enfants d'Israël aujourd'hui.

Le Sfat Emet conclut en disant que l'Eternel a placé dans l'âme juive cette vertu d'intégrité, qui se traduit dans le fait que même un juif non-croyant ou même un juif converti à une autre religion, conserve dans un coin de sa conscience, une étincelle d'attachement au Dieu d'Israël.

BERAKHA VEHATSLAHA



La Parole du Rav Brand

1) Dès leur entrée dans le pays et durant quatre siècles, les Juges dirigeaient le peuple, puis les Rois prirent le relais. Les Juges n'exerçaient pas une forte coercition : « Durant ces jours il n'y avait pas eu de Roi chez les juifs, et chacun faisait ce que bon lui semblait. » En revanche concernant le Roi, le texte dit : « Tu t'imposeras sur toi un Roi » (Dévarim 17,15), de sorte que « sa crainte soit sur vous, le peuple » (Sifri), et que « celui qui s'oppose au Roi mérite la mort ».

Généralement, les Juges n'administraient aux contrevenants que les châtiments fixés par la Torah, sauf comme pendant l'affaire dite de « la concubine de Giva », un drame d'une si grande violence, qu'ils ont dû avoir recours à des châtiments extrêmes et collectifs, tout aussi prévus par la Torah (voir Sifri sur Dévarim 12,28 et Rachba, cité par le Beth Yossef 'Hochen Michpat 2). La génération qui entra en Erets-Israël était fidèle à la Torah (Choftim 2,7).

A partir de la deuxième génération, un relatif relâchement a vu le jour (Choftim 2,10-11). Toutefois, grâce à leur proximité avec la génération de Moché, on rencontrait rarement des groupes de pécheurs sévir. Aussi, on ne trouve personne qui osa mystifier au Nom de D-ieu, et le premier faux prophète dans l'histoire du peuple juif est celui de Bet-El, à l'époque du Roi Yéroboam.

Après quatre siècles, une certaine inclinaison vers la corruption a vu le jour. Les Sages craignirent alors une prolifération des gens incivilisés, pour qui les répressions ordinaires ne suffiraient plus. N'étant pas entourés d'une armée de protection, les Juges pourraient à leur tour devenir victimes des délinquants, comme ce fut le cas de Chimon ben Chéta'h lorsqu'il pendit 80 sorcières (Sanhédrin, 44b). Les Sages demandèrent alors à Chmouel de nommer des Rois qui, grâce aux impôts collectés, entretiendraient une armée et seraient craints par le peuple.

2) L'exigence d'un Roi est encore motivée par un autre besoin : celui de construire le Temple. Ce

dernier ne peut être construit que lorsque les juifs vivent dans leur pays en état de « bétah » – de sécurité (Dévarim 12, 10-11), et ils n'ont pas vécu « en sécurité » avant que les Rois Chaoul et David s'imposent. Chaoul défît l'empire d'Amalek, et David soumit tous les peuples environnants, puis prépara la construction du Temple. Il est de l'honneur de D-ieu que tout le monde vienne prier dans la « Maison de Prière pour tous les peuples » (Yéchaya 56, 7), et le nom Chlomo venant du mot Chalom, « car à son époque la paix régnait » (Divré Hayamim I 22,9).

Étant donné que la Torah exige la construction du Temple, pourquoi, durant l'époque des Juges, les Sages ne s'attelèrent-ils pas à nommer un Roi qui soumette les nations environnantes et qui construise le Temple ? Car ils préféraient être dirigés par des Juges, qui se conduisent modestement. Ils n'encaissent pas d'impôts, ne construisent pas de palais ni ne jouissent de tous ces priviléges royaux. En dehors du cas Avimelekh, on ne trouve pratiquement pas de dispute autour de la nomination d'un Juge. Les Rois en revanche sont mis en garde de « ne pas multiplier les chevaux... ni de femmes... afin que son cœur ne se détourne pas... et qu'il n'amasse pas trop d'argent... afin qu'il craigne D-ieu... afin que son cœur ne s'élève pas au-dessus de ses frères et qu'il ne renonce pas à la mitsva... » (Dévarim 17, 16-20).

L'exercice de la royauté n'est pas exempt de problèmes ; de nombreuses guerres déchiraient les adeptes de Chaoul et ceux de David, ou certains enfants de David pour la succession. Chlomo et Yéroboam se sont chamaillés, et une contestation s'établit entre Yéroboam et Ré'havam, jusqu'à ce que la royauté se divise et qu'une guerre provoque des centaines de milliers de victimes (Divré Hayamim II, 13). Certains Rois cherchèrent à consolider leur trône avec le soutien de faux prophètes, jusqu'à ce que les juifs partent en exil. Craignant ces évolutions, les Sages de l'époque des Juges préféraient vivre sous le régime de Juges.

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- La Torah nous enseigne plusieurs lois concernant l'établissement de la justice dans le pays. Vient ensuite, la punition de celui qui transgresse l'interdit de avoda zara.
- Bien qu'à l'époque du prophète Chmouél, Hachem fut «déçu» que les béné Israël demandent un roi, Moché évoque d'ores et déjà plusieurs lois concernant le roi.
- Hachem rappelle que les Cohanim et Léviim n'ont pas de part dans la terre d'Israël, ils ont toutefois droit à 24 «cadeaux».
- Nous avons ensuite une série de Mitsvot concernant les habitudes des goyim à ne pas reproduire. La Torah poursuit ensuite avec le sujet du meurtrier involontaire.
- Nous pouvons apprendre plusieurs lois concernant les témoignages, suivies de lois concernant la guerre.
- Pour terminer, la Torah ordonne au tribunal d'enquêter sur le cadavre humain dont nous ne connaissons pas l'histoire. Il faudra à cette occasion briser la nuque d'une génisse afin de pardonner le «meurtre».

Réponses AV N°147

Charade:

Bee - Vert - Ah - Yard - N

Enigme 1 : La Egla Aroufa (Baba Kama 82b)

Enigme 2 : Ils sont face à face.

Pour dédicacer un numéro ou pour recevoir Shalshelet News par mail ou par courrier, contactez-nous : shalshelet.news@gmail.com

Ville	Entrée *	Sortie
Jérusalem	18:17	19:33
Paris	20:05	21:10
Marseille	19:47	20:47
Lyon	19:52	20:54
Strasbourg	19:43	20:48

* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

N°148

Pour aller plus loin...

1) Que nous enseigne la juxtaposition du sujet des fêtes concluant la sidra de Rééh, au sujet de l'établissement des juges et des forces de l'ordre démarrant celle de Choftim ? (Bessamim Roch)

2) Que nous apprend la juxtaposition du dernier passouk de Rééh (relatif à la Tsédaka) en disant : « chacun suivant le don de sa main, selon la bérakha que Hachem ton D... t'aura donné », au premier passouk de Choftim, déclarant « tu établiras des juges et des préposés » ? (Maassé Yaday)

3) D'où apprenons-nous que la fin ne justifie pas toujours les moyens ? (Rabbi Bonem de Pchissra)

4) Quel personnage est l'illustration même du passouk (17-20) déclarant : «que son cœur ne soit pas élevé à l'égard de ses frères... afin qu'il prolonge les jours de son règne au milieu d'Israël » ? (Chéyará Min'ha)

5) Par le mérite de qui et pour quelle raison les Cohanim méritèrent-ils les prémices de la tonte des moutons (18-4) ? (Rabbi Yonathan Eyebechitz)

6) Pour quelle raison, la Torah exige-t-elle au roi d'Israël d'avoir deux Sifré Torah ? (Yalkout David)

7) Quel enseignement important apparaît dans la juxtaposition des termes «nos mains n'ont pas versé ce sang» aux termes « et nos yeux n'ont rien vu » (21-7) ? (Maguen Avot)

Yaacov Guetta

Halakha de la Semaine

Doit-on faire le "Gomel" lorsque l'on voyage d'une ville à l'autre ?

Il est rapporté dans le Ch. Aroukh (219,7) que le minhag Achkénaze est de ne pas réciter le "Gomel" après avoir traversé une ville car les Sages n'ont institué cette berakha que pour ceux qui traversent le désert (où il y a un réel danger). Cependant, le Ch. Aroukh rapporte que le minhag Séfarade est de réciter le "Gomel" lorsque l'on traverse une ville au même titre que le désert car tous les chemins ont une « = » (תְּקִוָתְךָ מֵאַתְּ קָרְבָּן) présomption de danger) comme cela est rapporté dans la guemara Yérouchalmi (berakhot perek 4,4) mais cela à condition de parcourir la distance d'un "parssa" qui équivaut à 72 min. Ainsi tranchent le Maamar Mordekhaï (219,1) et plusieurs autres a'haronim.

Cependant, le « Hida » rapporte une coutume qui est de ne pas réciter la berakha du Gomel pour le trajet d'une ville à l'autre (bien qu'il soit > à 72 min). Cette opinion est retenue par le Caf ha'hayim (219,40) et le Alé hadasse (perek 4,15) qui rapportent que telle était la coutume à Tunis.

Cela pourrait s'expliquer par le fait que de nos jours, les chemins sont plus sécurisés qu'à l'époque [Voir Or letson 2 perek 14.42].

Le Yaskil Avdi préconise alors de réciter le Gomel sans le nom d'Hachem (ou se faire acquitter par une tierce personne également concernée par le Gomel).

Malgré tout, beaucoup de décisionnaires réfutent cet argument et recommandent de réciter le Gomel avec berakha même de nos jours, d'autant plus que le danger sur la route n'est malheureusement pas écarté avec les accidents de voiture. [Halakha beroura 219,7; Chout Choél Vénichaal (helek 3 siman 180) qui réfute le caf hahayime et rapporte que la coutume de l'ensemble des communautés séfarades était de suivre le Ch. Aroukh et c'est donc ainsi qu'il convient d'agir ; Voir aussi le sefer Ateret avot 13,40 qui rapporte que la coutume des érudits au Maroc était également de réciter la berakha après être allé d'une ville à l'autre]

David Cohen



Enigmes



Enigme 1 : Dans un très grand immeuble égyptien (en forme de pyramide bien-sûr), les appartements sont disposés et numérotés comme sur l'image ci-dessous.



Marc habite au N°2012. Jean, son voisin du dessus joue de la musique beaucoup trop fort. Marc en a marre et voudrait aller le voir mais il ne sait pas quel est le numéro de l'appartement de Jean. Aidez Marc à trouver le numéro de son voisin du dessus.

La Voie de Chemouel

Un trône vacant

Suite à cette longue coupure, il est fort refusa catégoriquement de prier pour effacer momentanément d'admettre son erreur. Mais probable que nos chers lecteurs aient pu sa faute. Il consentit simplement à ne pas plus important encore, il n'est mentionné nulle oublier la trame de notre récit. Voici donc un humiliant le souverain aux yeux de son peuple. part qu'il s'est repenti sur cet acte. Cela petit récapitulatif des derniers événements. La période des Juges est sur le point de s'effacer d'Amalek, et le tua, terminant ainsi la tâche de Chaoul n'arrivera jamais à apprêhender au profit de celle des Rois. A la demande du Chaoul. Comme on peut le constater, l'extermination d'Amalek, remettant ainsi en peuple, Chemouel, dernier Juge encore en vie, Chemouel fait preuve d'une rigueur question la volonté divine. Tandis que David se mit à la recherche d'un souverain. C'est surprenante. Bien entendu, il ne faisait admis tout de suite avoir mal agi dans l'affaire finalement Chaoul, originaire de la tribu de qu'obéir aux instructions du Créateur. Mais on avec Bath-Shéva. Il prit également sur lui le Binyamin, qui sera élu. Mais quelques mois peut quand même s'interroger sur les raisons jug de souffrances terribles, dans le seul but après sa nomination, celui-ci enfreint d'une pareille intransigeance. Qui plus est, de se faire pardonner. Il est possible toutefois l'injonction du prophète et n'anéantit pas Chaoul n'est pas le seul qui a trébuché au de réhabiliter Chaoul en expliquant de façon complètement le peuple d'Amalek. Il épargna cours de son règne. Effectivement, la Guemara plus simple : ce dernier a échoué dans un ainsi leur roi et une partie de son troupeau. dans Yoma (22b) rapporte que David, son domaine directement lié à la royauté, à savoir Chemouel lui annonça alors que cette erreur successeur, commit plus de faute que lui ! obéir à Hachem. Tandis que les erreurs de lui coutera son trône. Un avis dans le Midrash Nous aurons d'ailleurs l'occasion de le David n'ont rien à voir avec cela. La semaine rapporte qu'il lacéra également sa tenue. Ce découvrir au cours des prochains mois. Alors prochaine, nous nous intéresserons donc au sera le signe d'une funeste prophétie : celui qui qu'y a-t-il de si grave dans le comportement de parcours du prochain roi. déchirera à son tour le vêtement du roi Chaoul ? Le Maharcha propose deux réponses.

Aire de Jeu



CHARADE



Mon 1er est un venu d'Asie,
Mon 2nd est un article ibérique,
Mon 3ème aurait pu être le premier homme mais ce fut son homonyme,
Mon tout n'est pas masqué.

JEU DE MOTS

Il paraît que de nos jours, les vendeurs d'oiseaux se font plumer...

Réponses aux questions

- Elle nous enseigne le din du Choulhan Aroukh déclarant qu'il faut établir la présence de forces de l'ordre et faire respecter la loi particulièrement pendant les périodes de fêtes (où les débordements sont plus fréquents à cause de la joie) afin d'écartier le peuple de la faute.
- Elle nous apprend l'enseignement de la Guémara Baba Batra (10a) déclarant : « tout celui qui ne donne pas aux pauvres (chacun selon sa bérakha) finira tôt ou tard par apporter cet argent à la justice ou aux forces de l'ordre.
- De la double mention du terme « tsédek » (26-20) du passouk : «tsédek tsédek tirdf »
Même si le but que tu cherches à atteindre, est tsédek (juste), efforce-toi d'y parvenir par des moyens légaux et justes.
- Il illustre Yossef qui mourut à 110 ans, le 1er avant tous ses frères, du fait qu'il se comporta par rapport à eux avec rabbanout (bérakhot 55).
- Par le mérite d'Aharon permettant au peuple d'Israël de s'abriter sous des colonnes de nuées lavant et repassant leurs vêtements de laine qui ne s'usèrent pas miraculeusement.
- Plus la personne a un rang élevé et important, plus elle se doit d'accepter et d'endosser davantage le joug de la Torah afin de se soumettre à Hachem et de ne pas tomber dans l'orgueil, d'où la raison d'avoir deux Sifrei Torah afin de pouvoir y parvenir.
- Afin de ne pas avoir des pensées d'Arayot susceptibles de nous amener aux « mikrei layla » (pollutions nocturnes, allusionnées par les mots « yadenou lo chafkhou ète adam »), on doit veiller à fermer les yeux face aux arayotes.

Enigme 2 : Si on lui retire le père, il devient exactement le contraire de ce qu'il a voulu faire à son père.

Qui est-il ?

A la rencontre de nos Sages

Rabbi Mena'hem ibn Zara'h

C'est en 1306 dans la ville d'Estella (France) qu'est né Rabbi Ména'hem ibn Zara'h. Il fit ses études dans la yéchiva locale où il fut un excellent élève, si bien que le roch yéchiva le choisit pour lui donner sa fille en mariage. Il était alors âgé de 16 ans. Peu de temps après, une terrible catastrophe s'abattit sur les Juifs de Navarre. Excités par un berger fanatico qui prétendait avoir des visions, un très grand nombre de bergers et de paysans s'unirent et commencèrent à attaquer les Juifs sans défense (événement connu sous le nom « Calamité du Berger »). Pendant plusieurs années les « bergers » firent régner la terreur, détruisant et pillant beaucoup de communautés israélites dans cette partie de la France. Le ghetto d'Estella ne tarda pas à devenir également la cible. Les Juifs se défendirent bravement, mais durent céder sous le nombre. Selon Rabbi Ména'hem, témoin oculaire, quelque 6000 Juifs périrent dans Estella et d'autres villes de cette province. Le père, la mère et quatre jeunes frères de Rabbi Ména'hem furent lâchement assassinés, de même que d'autres Juifs qui préférèrent mourir plutôt que d'abjurer leur religion. Rabbi Ména'hem lui-même fut laissé pour mort sur un monceau de cadavres par une bande de 25 assaillants. Il gisait là sans connaissance depuis plusieurs heures, quand à minuit, un ami du père de Ména'hem le tira de cet amoncellement macabre et le fit porter chez lui.

Suite à ce tragique événement, il décida de se rendre à Tolède (Espagne) et de se consacrer à

l'étude de la Torah. Pendant deux ans, il étudia le Talmud. Il eut pour maître (entre appuis, prit l'éminent érudit sous sa protection. Il subvint à tous ses besoins et continua à étudier jour et nuit. Ainsi, il étudia le Talmud et des matières voisines pendant 18 ans sans interruption. En 1360, Rabbi Yossef Alaïche, le roch yéchiva et rabbin de la ville, mourut. La communauté d'Alcalá invita Rabbi Ména'hem à lui succéder aux deux fonctions conjointes. Ce dernier accepta et occupa ces deux postes pendant 8 ans, jusqu'à la nouvelle catastrophe dont eurent à pâtrir les Juifs de Halakha, Rabbi Ména'hem écrivit son œuvre maîtresse intitulée Tseida Ladéreh (« Provision pour la Route »). L'ouvrage fut d'une grande utilité aux Juifs dont un grand nombre étaient littéralement des « Juifs errants » à l'époque, incapables qu'ils étaient, par la faute des événements, de se fixer dans un lieu ou dans un pays. À la fois clair et concis, ce livre

En 1368, les ennuis commencèrent quand la guerre civile éclata, opposant le roi Henri à son frère Don Pedro, qui se disputaient le trône devenu vacant à la mort de leur père Alfonso de Castille. C'est pendant cette période trouble que les Juifs, boucs émissaires traditionnels, furent les victimes des deux camps à la fois. De plus, des bandes, profitant de la situation, terrorisaient les communautés israélites, prélevant un lourd tribut quotidien en vies humaines et en biens. La florissante communauté estima à 8000 les Juifs qui moururent de faim. Ceux qui survécurent à cette hécatombe durent payer de si lourds impôts qu'ils furent bien vite sans ressources. Comme nombre de ses confrères, Rabbi Ména'hem, après ces événements, fut réduit à la misère. Il avait perdu son foyer, sa communauté, et même ses livres. Puis, vint enfin un rayon de lumière. Un Juif influent et fort riche, Don Chmouel Abravanel de Séville, qui occupait des fonctions importantes à la

Cour de Tolède et, de ce fait, y avait de solides appuis, prit l'éminent érudit sous sa protection. Il subvint à tous ses besoins et laida à rentrer à Tolède où les chefs locaux avaient fait appel à lui afin qu'il restaurât la vie spirituelle et le savoir toranique dans la communauté qui déployait des efforts méritoires pour se relever.

Afin de lui montrer sa gratitude, et aussi d'aider d'autres Juifs qui, absorbés par leurs affaires, disposaient de peu de temps pour étudier longuement le Talmud et les ouvrages

de Halakha, Rabbi Ména'hem écrivit son œuvre maîtresse intitulée Tseida Ladéreh (« Provision pour la Route »). L'ouvrage fut d'une grande utilité aux Juifs dont un grand nombre étaient littéralement des « Juifs errants » à l'époque, incapables qu'ils étaient, par la faute des événements, de se fixer dans un lieu ou dans un pays. À la fois clair et concis, ce livre

David Lasry

Notion Talmudique

Amira LéAkoum

Le Issour de Amira léAkoum s'applique-t-il envers un juif ?

Le Rachba sur traité Chabbat page 151a dit un 'Hidouch : celui qui a déjà pris Chabbat sur lui peut demander à quelqu'un qui n'a pas encore fait entrer le Chabbat de faire une Mélakha pour lui, étant donné que celui qui l'a fait, l'a fait avec permission, vu que cela n'est pas Chabbat pour lui. Ainsi tranche le Choulkhan Aroukh Siman 267 séif 17.

Le Rama dans le Darkei Moché oppose à cela les propos du Maram de Rottenbourg cités dans le Tour Siman 624; pour cela introduisons le sujet :

Nous savons qu'en 'houts Laarets, nous fêtons deux jours de Hag, ce qui résulte à la base d'un Safek sur la fixation de la date de Roch Hodech.

Comment se fait-il que Yom Kippour n'est fêté qu'un jour, pourtant le doute sur la date de Roch Hodech influe autant sur Yom Kippour que sur Soukkot quelques jours plus tard ?

Moché Brand

La Question

La Paracha de la semaine nous enseigne les interdits pour le roi d'Israël d'avoir un nombre de chevaux trop important de peur que le peuple ne retourne en Egypte, ainsi que celui de multiplier le nombre de femmes pour ne pas risquer de voir son cœur détourné.

Question : comment se fait-il que la Torah donne la raison de ces deux interdits alors que de manière générale elle prend garde de ne pas nous les révéler explicitement pour nous induire à observer les commandements par pure fidélité à Hachem avant même d'en comprendre la raison ?

Le 'Hidouchei agadot répond :

Il est vrai que de manière générale la Torah ne révèle pas les raisons des commandements. Cependant, puisque la raison de ces deux interdits réside dans le fait de ne pas être amenés à transgresser d'autres mitsvot, la Torah pouvait se permettre de nous les révéler sans risquer pour autant de nous inciter à pratiquer pour une autre raison que la crainte d'Hachem.

G.N.

Le crouton du pain

Qui n'a jamais entendu sa grand-mère dire : « Ne mange pas les extrémités du pain » ? Qui n'a pas vu un jour son voisin de table casser ou couper les croûtons de sa baguette ? Mais d'où vient donc cette étonnante habitude ?

Le Choulhan Aroukh (167,1) nous enseigne qu'on coupera le pain lors du Motzi au niveau de l'endroit le mieux ou le plus cuit, car cela est l'honneur de la Brakha, qu'elle soit faite sur le meilleur morceau comme l'explique le Michna Béroura. Le Rama

rajoute que pour cette raison on mange les côtés du pain, car selon certains, c'est le haut du pain qui cuît le mieux (puisque il était face au feu) et d'après d'autres c'est le bas (puisque il était collé aux parois chaudes). Dans ce cas, d'où vient donc cette habitude, s'étonne le Min'hat Its'hak (Tome 9,8)? Certains ont compris que dans les endroits les mieux cuits, les forces du mal ont une emprise. Or, il semblerait que cela soit justement l'inverse et c'est d'ailleurs pour cela qu'on commencera à manger ces morceaux-là. Le feu brûlant a la force de repousser la Sitra A'hra. En résumé, bien qu'on

ne comprenne pas grand-chose sur ces choses mystiques, on continuera les habitudes des anciens tant qu'elles ne sont pas repoussées par les Rabbanim, car comme dit la Guemara, même si nous ne sommes pas prophètes, nous sommes tout de même descendants de prophètes. Ceci nous pousse à penser que leurs coutumes étaient sûrement bien basées, même si nous ne connaissons plus la signification originelle.

Haim Bellity

La Torah nous décrit cette semaine la Mitsva de rendre. En réalité, ce n'est souvent pas le cas ses torts. Mais rester dans le déni empêche la Eglia aroufa. Lorsqu'un meurtre avait lieu car pour appliquer la peine capitale, il fallait tout processus de Téchouva. entre 2 villes, 5 juges du grand Sanhedrin se remplir de nombreuses conditions comme avoir Ainsi, lorsque le meurtrier n'est pas connu, il y a rendaient sur les lieux. Ils mesuraient les 2 témoins valables, avoir procédé à une mise en à craindre que personne ne prenne la mesure distances pour déterminer la ville la plus proche garde du meurtrier en bonne et du forme en lui de ce qui s'est passé. Certains pourraient dire du cadavre. Les anciens prenaient alors une ayant précisé la peine à laquelle il s'exposait s'il qu'il est décédé d'une mort naturelle, d'autres génisse à qui ils brisaient la nuque pour expier passait à l'acte etc. Donc même lorsque le diront qu'il s'est blessé accidentellement... Ce la faute de ce meurtre, et ils disaient : "Nos meurtrier était connu, on ne pouvait pas crime deviendrait un simple fait divers sans que mains n'ont pas versé ce sang...". toujours appliquer une justice terrestre, malgré personne n'en soit ébranlé. C'est donc Curieusement, cette procédure n'avait lieu que tout, il n'y avait pas la Mitsva de la génisse dans précisément lorsque l'assassin n'est pas lorsque l'identité du meurtrier nous était ce cas-là. Pourquoi la Eglia aroufa n'était-elle identifié, que la Torah nous demande de faire inconneue.

Pourquoi la Torah ne prévoit-elle pas élucidés ?

également une cérémonie lorsque l'on connaît Nous savons que la Téchouva comporte 3 sa part de responsabilité. Cet homme qui a été l'assassin ? Identifier l'auteur du crime rend t-il parties : le regret d'avoir fauté, l'abandon de la tué, peut-être ne l'a-t-on pas suffisamment la situation moins dramatique ? Face à un faute, et l'aveu de l'erreur commise. Ces 3 bien accueilli, peut-être fallait-il le meurtrier on aurait dû au contraire agir avec étapes exigeant un préalable, celui de raccompagner pour qu'il se sente fort et encore plus de sévérité ?! Pourquoi n'y a-t-il reconnaître son erreur. Si l'on n'accepte pas de réussisse à se défendre... pas de génisse dans ce cas-là ? reconnaître ses erreurs, il est techniquement Identifier et reconnaître ses erreurs n'est pas

On serait tenté de répondre que lorsque l'on impossible de les regretter et de les chose facile mais c'est le chemin indispensable est face au criminel, alors on va lui appliquer la abandonner. pour celui qui veut faire une réelle Téchouva. peine prévue par la Torah et donc la justice sera La nature de l'homme le pousse à ne pas voir (Or Yael)

Jérémie Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

David est un jeune étudiant brillant d'une utilisé sa Guemara cette après-midi ce à Yéchiva en Israël. Un Chabat après-midi, quoi Meïr lui répond que cela lui fait alors que tout le monde profite du grandement plaisir mais lorsqu'il lui parle moment pour se reposer et prendre des billets disparus, son ami lui demande forces, David est déjà debout au Beth remboursement. David s'excuse mais Hamidrach. Il recherche une Guemara ajoute que d'après lui il ne lui doit rien car Baba Metsia car il doit approfondir un il n'aurait jamais pu imaginer qu'on sujet traité dans la semaine. Il ne tarde pas pouvait cacher de l'argent dans un Sefer, à trouver une belle Guemara posée sur d'autant plus qu'il est interdit d'utiliser un une table. En l'ouvrant, il découvre qu'elle livre saint pour garder quelque chose appartient à son ami américain Meïr. Mais Meïr lui rétorque que ceci ne le regarde David décide tout de même de la lui pas et que maintenant que ses billets ont emprunter car il sait pertinemment que disparu de par sa faute c'est à lui de Meïr la lui prêterait volontiers. Après 2 réparer cela. Qui a raison ?

heures d'étude profonde, il commence à sentir la fatigue arriver, il décide donc car cela ressemble au cas où Réouven jette d'aller un peu étudier à l'extérieur afin que la boîte de Chimon à la mer et qu'on lui l'air frais le réveille. Et effectivement, une apprend qu'elle contenait des pierres fois dehors, il pose le gros livre sur ses précieuses. Tossefot (Baba Kama 62a) genoux et reprend son Limoud avec nous enseignent que s'il s'agit d'une chose vigueur et force. Mais à un moment improbable Réouven sera Patour. Mais le donné, alors que sa Guemara s'apprête à Rav Zilberstein pense quant à lui que David tomber, David la rattrape au dernier aurait dû imaginer qu'il puisse y avoir de moment du bout des doigts. C'est à ce l'argent dans le livre saint car il arrive que moment-là que s'échappe d'entre les l'on reçoive de l'argent pendant l'étude et pages un billet de 100\$ et virevolte jusqu'à qu'on en vienne à l'introduire entre les terre. A peine a-t-il le temps de se rappeler pages d'un Sefer sans trop s'en rendre qu'il est interdit de le ramasser qu'un compte du fait de la concentration sur le deuxième billet s'échappe à son tour, puis moment. Il rajoute que Meïr est un jeune un troisième. David est bien embêté, homme qui commence à étudier et n'est l'argent appartient sûrement à Meïr mais il sûrement pas au courant de l'interdit de ne peut le récupérer car c'est Mouksé. garder de l'argent dans une Guemara, ou Après une petite réflexion, il décide de bien il est possible qu'il y ait placé les pousser les billets avec son pied dans un billets en tant que marque-pages. David recouin (on se réfèrera à son Rav pour est donc responsable de sa négligence savoir dans quel cas ceci est autorisé) en concernant les affaires de son ami car il est espérant les récupérer après Chabat. Le sorti tout en sachant qu'il pouvait perdre soir venu, directement après avoir terminé une feuille importante du livre de Meïr. De Arvit, David va chercher l'argent. Mais à plus, il aurait dû, une fois les billets à terre, son grand étonnement, il n'y a plus un rester sur place les garder, il était même sou, les 300\$ ont disparu, quelqu'un a dû Patour de prier Arvit en tant que gardien passer avant lui. Dépit, il se redirige vers de la trouvaille de son ami, ce qui la Yéchiva mais après avoir parcouru l'exempt de toute autre Mitsva.

quelques mètres à peine, il se retrouve nez à nez avec Meïr. Il lui explique qu'il a

Haïm Bellity

Question à Rav Brand

**Je voulais savoir d'où vient le minhag de mettre les enfants sous le talit lors de la birkat cohanim ?
S'adresse-t-il uniquement aux enfants ou aussi aux adultes ?**

Et enfin y a-t-il un problème du fait que le père embrasse les enfants à la fin de la birkat cohanim dans la synagogue ?

1) « Au moment de Birkat Cohanim le peuple ne regarde pas ici et là, et ne pense pas à autre chose, mais regarde vers le bas comme pendant la prière et se concentre. Leur visage sera tourné vers les Cohanim, sans toutefois les regarder. Haga : les Cohanim non plus ne regardent pas leurs mains, et pour cela il est de coutume que les Cohanim mettent leur talit au-dessus de leur tête et leurs mains à l'extérieur du talit. Dans certains endroits la coutume est que leurs mains sont à l'intérieur du talit, afin que le peuple ne les regarde pas », (Choulhan Aroukh, 128, 23). La coutume que le peuple se couvre avec le talit est probablement justifiée afin que le peuple, dans les communautés où les Cohanim ne se couvraient pas leurs mains, ne regarde pas les mains des Cohanim.

2) Concernant le fait d'embrasser des enfants à la synagogue : « ... Haga : il est interdit d'embrasser les enfants dans la synagogue, afin d'inclure qu'il n'y a pas d'amour semblable à celui de D. (Agouda et Binyamin Zeev) », (Choulhan Aroukh, 98, 1). C'est une coutume des juifs achkenaz. Toutefois, si l'embrassade va faire augmenter l'amour de la Torah, ce sera permis. Nous voyons d'ailleurs que Moché embrassa Aharon devant le Mont Sinaï (Chémot 4, 27) ; après que le fameux Nazir ait expliqué la noble raison de sa nezirout à Shimon Hatzadik, ce dernier l'embrassa au Beth Hamikdash (Nédarim, 9b) ; Rabbi Yohanan ben Zakaï embrassa son élève Rabbi Eliezer après que ce dernier ait donné une belle dracha (Avot de Rabbi Natan chapitre 6), et Rabbi Tarfon embrassa Rabbi Akiva après qu'il lui ait appris un 'hidouch exceptionnel (Kala, 1, 21).



All. Fin R. Tam

Paris 20h05 21h10 22h01

Lyon 19h52 20h54 21h41

Marseille 19h47 20h47 21h32

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

**Hilloula**

- Le 7 Eloul, Rabbi Arie Leib Lopian**
- Le 8 Eloul, Rabbi Yi'hia Amar**
- Le 9 Eloul, Rabbi Tsadok Hacohen**
- Le 10 Eloul, Rabbi Yom Tov Lipman**
- Le 11 Eloul, Rabbi Chalom Yossef de Ruzhin**
- Le 12 Eloul, Rabbi Aharon Elkeslassy**
- Le 13 Eloul, Rabbi Yossef 'Haïm de Bagdad, le « Ben Ich 'Haï »**

La Voie à Suivre

*Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël**Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita**Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal***Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine****MASKIL LÉDAVID****Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita****« (...) afin que son cœur ne s'enorgueillisse pas... »**

« (...) afin que son cœur ne s'enorgueillisse pas à l'égard de ses frères. » (Dévarim 17, 20)

La Torah ordonne de témoigner de grands égards au roi d'Israël, de se soumettre à son autorité et d'accomplir ses ordres – par ailleurs, le roi n'a pas la possibilité d'être oublieux de son honneur : « Un roi qui pardonne son honneur [bafoué], son honneur n'est pas pardonné. » Pourtant, en dépit de cette aura de gloire, la Torah ordonne « que son cœur ne s'enorgueillisse pas à l'égard de ses frères ». Son comportement ne doit pas être vaniteux ; il doit résolument fuir l'orgueil et adopter une attitude humble et modeste... Et cela ne doit pas être seulement une façade, car même au fond de son cœur, souligne la Torah, il doit éliminer la moindre trace de fierté.

A priori, c'est une mitsva très difficile à appliquer, puisque, d'un côté, la Torah demande de témoigner au souverain des égards extrêmes, tandis que de l'autre, elle lui impose la modestie. Comment peut-on exiger du roi de rester modeste, d'éliminer tout sentiment d'orgueil, face aux honneurs dont le peuple le couvre ?

Il est certes, me semble-t-il, assez difficile de s'efforcer de ressentir une humilité intérieure, mais nos Sages soulignent (Min'hat 'Hinoukh, mitsva 16) que les actes, les gestes extérieurs ont une influence sur l'intérieur, qui suit naturellement la direction qu'ils lui impriment. Aussi, pour raffiner son caractère et diminuer sa fierté intérieure, faut-il avant tout se comporter vis-à-vis du monde avec modestie et humilité, et s'habituer à ne pas marcher avec superbe, la tête haute face à ses sujets. À la longue, cette habitude deviendra une seconde nature, jusqu'à ce que la modestie fasse partie intégrante de son intérieur, comme le verset l'y engage.

Car, de même qu'un homme est naturellement influencé par son entourage – comme l'écrit le Rambam (Hilkhot Déot 6, 1), ses opinions et ses actes ont tendance à suivre ses amis et proches –, ainsi, le cœur suit la voie ouverte par les actes physiques concrets. Et, si la personne adopte une attitude hautaine et prétentieuse, son intérieur ira dans le même sens, et il lui sera ardu d'acquérir la vertu de l'humilité dans son cœur. Par contre, si son attitude extérieure traduit l'humilité, celle-ci va s'ancrer en elle et influer sur son existence intérieure, et il lui sera facile de se conformer à

la recommandation de la Torah que « son cœur ne s'enorgueillisse pas à l'égard de ses frères ».

La manière dont l'homme se conduit extérieurement influe grandement sur son intérieur. Aussi, si son corps est brisé à cause de ses mauvais traits de caractère, son cœur en subira lui aussi les dommages. Il est donc de notre devoir de nous soucier avant tout d'avoir un comportement extérieur correct, de fuir tout geste d'orgueil. Nous pourrons alors être assurés que par cette humilité s'ancrera aussi au plus profond de notre cœur.

Alors que nous sommes au mois d'Eloul, période de miséricorde et de sélihot pendant laquelle nous faisons téchouva et regrettions nos mauvaises actions, il importe de rappeler que l'obligation de la téchouva s'applique à toute l'année. En particulier chaque Chabbat, il nous incombe d'examiner nos actes et de nous repenter comme au mois d'Eloul – dont les premières lettres nous renvoient au verset de Chir Hachirim « Ani ledodi vedodi li – Je suis à mon bien-aimé et mon bien-aimé est à moi », texte lu également le Chabbat. En outre, Chabbat contient en hébreu presque les mêmes lettres que le mot téchouva. Mais cela ne s'arrête pas puisque, dans le cantique quotidien, nous situons à chaque fois le jour où nous nous trouvons par rapport à Chabbat. Cela nous renvoie à notre obligation quotidienne de nous remettre en question en examinant nos actes et en les abandonnant le cas échéant. Quelle est donc ici la spécificité du mois d'Eloul ? La téchouva a alors plus de valeur et il existe une assistance divine particulière pour ceux qui aspirent à se rapprocher d'Hachem.

Là aussi, la condition première à la téchouva est de s'effacer et de se soumettre devant Hachem. Car celui qui est prêt à se plier et à se soumettre totalement à Hachem, à s'annuler devant la Torah et sa sainteté, se lie parfaitement à Hachem comme dans le verset (Devarim 4, 4) : « Et vous qui adhérez à l'Éternel, votre Dieu, vous êtes tous vivants aujourd'hui ! »

Puissions-nous savoir nous annuler devant Lui et accomplir Sa volonté et Ses mitsvot, et par cela, nous aurons le mérite d'être inscrits et scellés instantanément dans le livre des Tsadikim pour une existence heureuse et paisible. Amen !



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bítá'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pínto chélita



Les vivants doivent le prendre à cœur

Des Juifs du monde entier participèrent au mariage de mon fils, Rabbi Moché Aharon chélita, qui eut lieu en Israël. Parmi eux, un important donateur nous honora de sa présence. Il soutient avec beaucoup de zèle nos institutions et a, entre autres, offert un magnifique séfer Torah à notre centre d'Ashdod, écrit par le Rav de la communauté de l'époque, Rav Yaakov zatsal.

Le lendemain du mariage, ce mécène me fit part de son désir de rencontrer le Rav Yaakov, qui avait écrit ce fameux séfer Torah. Je dus hélas lui en annoncer la mort soudaine, survenue le 26 Eloul.

En entendant la triste nouvelle, il s'écria, stupéfait : « Mais il était jeune et n'avait pas du tout l'air malade. Comment a-t-il pu mourir si soudainement ?

— Comme vous le dites si bien, lui répondis-je, c'était un choc pour tous, et "les vivants doivent le prendre à cœur". Justement, un homme d'affaires comme vous, plongé tout au long de la journée dans des occupations matérielles, est en danger. Il pourrait oublier le Créateur et rejeter Torah et mitsvot, s'il en venait à penser que ce monde est l'essentiel et que la vie ici-bas est éternelle. Et c'est pourquoi Dieu vous a fait apprendre la mort brutale et totalement imprévue du Rav Yaakov zatsal, afin que vous

réalisiez que ce monde est éphémère et que nul n'est éternel. »

Mes paroles eurent beaucoup d'effet sur mon interlocuteur, qui me demanda aussitôt un conseil pour ne jamais oublier ce message percutant qu'il venait de recevoir. Je lui suggérai de s'engager à un acte – celui qu'il voudrait – allant dans le sens d'une progression spirituelle.

« Je vais donner une somme importante à la tsédaka », s'engagea-t-il aussitôt.

Sa générosité me fit très plaisir, mais je lui rappelai qu'il était déjà très généreux, et que sa main était toujours ouverte pour ceux qui en avaient besoin. Il devait donc plutôt se soucier de sa propre personne, de son âme, et se renforcer dans une mitsva vis-à-vis de son Créateur, mitsva par l'accomplissement de laquelle il mériterait de se rapprocher davantage encore de Lui, et il prit une décision en ce sens.

« Tu institueras des juges et des magistrats dans toutes les portes [de tes villes] que l'Éternel, ton Dieu, te donnera, pour chacune de tes tribus ; et ils devront juger le peuple selon la justice », peut-on lire dans notre paracha. Lorsque l'homme réfléchit à la disparition soudaine de ses proches et connaissances, le laissant désemparé, cela le pousse à se remettre en question et à se rapprocher d'Hachem. Ces pensées sont de l'ordre des « juges et magistrats » qu'il faut nommer afin de s'éloigner du mal et de se rapprocher du bien...

Paroles de Tsaddikim

Comment vivre pleinement le jour des élections en plein mois d'Eloul ?

Comme l'a souligné le Gaon Ravi Its'hak Zylberstein, il faut savoir que le renversement de situation par lequel nous nous voyons contraints de retourner aux urnes pendant le mois d'Eloul n'est pas le fait des hommes, mais en tout état de cause, une manœuvre céleste destinée à nous mettre à l'épreuve : allons-nous choisir la bonne voie ?

Les représentants des partis religieux ont demandé à ce que ces nouvelles élections aient lieu au mois d'Av, pendant les congés des yéchivot, mais le 17 Eloul a finalement été officiellement retenu. Il ne s'agit certes pas d'un hasard, et les députés qui ne respectent pas les mitsvot savent bien qu'en cette période de téchouva et de miséricorde, le public religieux de toutes obédiences évite de trop s'impliquer dans la vie civile et préfère passer un maximum d'heures dans les maisons d'étude.

Pour les opposants à la Torah, c'était l'occasion rêvée : les orthodoxes ne seraient pas en mesure de se battre pour la moindre voix, comme cela a été le cas lors des élections précédentes. Pourtant, s'ils connaissaient la vérité, ils feraient vraisemblablement tout leur possible pour éviter la tenue de telles élections en plein mois d'Eloul.

Les décisions, quant à la manière dont la campagne des partis de la Torah se déroulera, seront bien évidemment soumises à l'avis de la Torah, à travers les Grands de notre peuple. Mais avant cela, nous devons prouver à tous que si eux mettent toute leur foi dans « les chars et les chevaux » (cf. psaume 20), « nous invoquerons le Nom de Dieu ». Les décisions, quant à la manière dont la campagne des partis de la Torah se déroulera, seront bien évidemment soumises à l'avis de la Torah, à travers les Grands de notre peuple. Mais avant cela, nous devons prouver à tous que si eux mettent toute leur foi dans « les chars et les chevaux » (cf. psaume 20), « nous invoquerons le Nom de Dieu ».

En d'autres termes, c'est justement l'atmosphère unique de renforcement et de téchouva qui caractérise notre période, cette recherche de la vérité et du pardon divin, qui provoqueront avec l'aide de Dieu l'éveil d'en Haut » nous aidant à sanctifier le Nom divin.

Notre mobilisation à travers la prière et le repentir, la Torah et les bonnes actions, amènera un éveil dans le Ciel ; nous mériterais ainsi une miséricorde exceptionnelle et que les portes de la réussite s'ouvrent devant nous.

En vérité, même les dirigeants du gouvernement sont conscients du fait que, quand ceux qui fréquentent les lieux d'étude se renforcent, c'est le moment le plus efficace pour mettre en place des actions nécessitant une aide du Ciel particulière.

Ainsi, ce n'est un secret pour personne que lorsque le Premier ministre de l'époque voulut faire exploser la centrale nucléaire en Irak, il fit interroger les Grands de la Torah sur le moment qui serait le plus favorable à une telle action.

Ces derniers répondirent que le mieux était d'agir à 4 heures, alors que les salles d'étude sont combles. « C'est le mérite de la Torah qui protégera les avions et permettra que l'opération se passe bien », préciseront-ils.

C'est aussi ce que nous pouvons dire, en ce qui concerne ces élections répétées : le mois d'Eloul et l'atmosphère de renforcement particulier qu'on y ressent aideront à sanctifier le Nom divin au-delà de toute attente.

Cette période de téchouva et de sélihot pendant laquelle nous implorons : « Inspire Ta crainte à toutes Tes œuvres », sera l'occasion d'un renforcement du règne divin dans Son univers. Les élections et les craintes de voir accéder au pouvoir des éléments cherchant à porter atteinte aux étudiants en Torah nous permettront de prier encore plus fort pour que « Tu inspires Ta crainte à toutes Tes œuvres et toutes les créatures se prosternent devant Toi », pour ressentir de manière encore plus tangible combien nous avons besoin du règne d'Hachem dans le monde. Cet élan de renforcement et de prise de conscience, ainsi que les sélihot qui vont être récitées de manière vibrante, nous vaudront certainement la réussite et nous aurons le privilège de couronner notre Créateur avec amour et crainte, joie et révérence.

« Et tous les peuples de la terre verront que le Nom divin est proclamé sur nous ! »

DE LA HAFTARA

« C'est moi, c'est moi qui vous console ! » (Yéchaya 51, 12 et suivants)

C'est l'une des sept haftarot lues lors des Chabbatot de consolation suivant le 9 A

CHEMIRAT HALACHONE

Aucune différence

Concernant l'interdit du colportage, il n'existe aucune différence entre le cas d'un rapporteur qui parle spontanément ou y a été poussé par la victime du colportage qui, sentant qu'il y avait anguille sous roche, a insisté pour que son ami lui rapporte ce qu'un autre a dit sur lui.

Même si notre père ou notre Rav insiste pour que nous leur rapportions ce qu'un tiers a dit sur eux, fût-ce seulement de la « poussière » de colportage, cela reste interdit.



PERLES SUR LA PARACHA

Surveiller ses portes

« Tu institueras des juges et des magistrats dans toutes les portes [de tes villes] que l'Éternel, ton Dieu, te donnera, pour chacune de tes tribus ; et ils devront juger le peuple selon la justice. » (Devarim 16, 18)

Le 'Hida écrit au nom de Rabbi 'Haim Vital zatsal que le corps humain comprend un certain nombre de « portes » : l'organe de la vue, celui de l'ouïe, du sens olfactif, de la parole et de l'alimentation.

La mitsva de nommer des juges et magistrats à toutes nos « portes » nous enseigne que l'homme doit exercer un contrôle strict de tout ce qui a trait à ses « portes », et c'est pourquoi le verset emploie la deuxième personne du singulier : « Tu institueras ». Car chaque membre du peuple juif est concerné de manière individuelle, et doit faire un emploi juste de ses yeux, son nez, sa bouche, ses oreilles.

Si l'homme surveille et contrôle ses « portes », en évitant de poser son regard à des endroits interdits, d'écouter des paroles condamnables, de humer des odeurs interdites et de consommer des aliments défendus, d'après Rabbi 'Haïm Vital, il aura le mérite, mesure pour mesure, que s'ouvrent devant lui les portes de 310 mondes quand son âme remontera à son creuset initial.

Le Alénou Léchabéa'h nous offre une autre interprétation originale de notre verset : « Tu institueras des juges et des magistrats dans toutes les portes [de tes villes] (...) pour chacune de tes tribus (chivtékha). » D'après le Rav Its'hak Zylberstein, ce dernier mot évoque un contexte de souffrances, comme dans le verset « Dussé-je suivre la sombre vallée de la mort, je ne craindrais aucun mal, car tu serais avec moi ; ton soutien (chivtékha) et ton appui seraient ma consolation. » (Téhilim 23, 4) Le but serait donc de souligner qu'en cas d'épreuves ou de difficultés, l'homme doit placer des « juges » et des « magistrats » pour en déterminer la cause ; il doit s'efforcer de comprendre, d'après le type de souffrances, quelle faute les a entraînées.

Service divin et subsistance

« Tu institueras des juges et des magistrats. » (Dévarim 16, 18)

Le Alchikh explique qu'il y a un désaccord entre Hachem et les enfants d'Israël : tandis que ces derniers plaident que « sans pain, point de Torah », c'est-à-dire qu'il leur faut une large subsistance pour pouvoir se consacrer à la Torah, Hachem, Lui, soutient que « sans Torah, point de pain » – lorsqu'ils se consacreront à la Torah, ils jouiront de l'abondance.

L'auteur du Atéret Yéchoua pense que la bénédiction de Yaakov Avinou à ses fils apporterait une preuve de la justesse de l'argument d'Israël. En effet, il bénit Zévouloun qui se consacrait au commerce, avant Issakhar qui se consacrait à la Torah, soutenu financièrement par Zévouloun.

On retrouve également cet ordre dans les paroles de Moché Rabbénou : la valeur numérique du mot chofet (juge) est identique à celle de parnassa (la subsistance), tandis que choter (magistrat) fait pendant à téfila (prière). Moché souligne ainsi, à l'intention des Tsadikim, comment déverser l'abondance sur notre peuple : d'abord attirer la subsistance, après quoi ils en arriveront à la prière et au Service divin. La suite du verset que nous analysons semble corroborer cette interprétation : « Tu institueras des juges et des magistrats dans toutes les portes [de tes villes] que l'Éternel, ton Dieu, te donnera, pour chacune de tes tribus ; et ils devront juger le peuple selon la justice », en évoquant justement les fils de Yaakov, qu'il bénit en citant Zévouloun avant Issakhar.

La crainte d'Hachem... jusque dans ses chaussures

« Ne t'écarte pas de la doctrine qu'ils t'enseigneront ni à droite ni à gauche. » (Devarim 17, 11)

Dans la Guémara, il est précisé que la droite a une importance, du fait que la Torah fut donnée par la droite de Dieu, tandis que la gauche a une importance du fait que le noeud des téfilin se fait sur le bras gauche. « Celui qui a la crainte du Ciel est quitte des deux, puisqu'il enfile d'abord sa chaussure droite, puis la gauche, mais qu'il noue d'abord cette dernière (comme dit, l'importance de la gauche est liée à la notion de noeud).

Pourquoi prêter tant d'attention à un tel détail ? pourrait se dire l'homme. Après tout, que ce soit la gauche ou la droite, il s'agit de mes membres. Quel rapport y a-t-il entre la manière d'enfiler et de nouer, et la crainte du Ciel ? Le Yisma'h Moché répond en soulignant que le verset nous enjoint de ne pas nous écarter des instructions des sages, même pour ce qui est à nos yeux la droite et la gauche ; même pour ce qui concerne les membres de notre corps, il ne faut pas s'écartez des paroles des Sages, car tous nos organes sont l'exemple de réalités existantes dans les sphères supérieures, et doivent suivre ce modèle supérieur.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



La valeur inestimable des mitsvot en Israël

La Providence divine sur la terre d'Israël est constante et éternelle ; Ses yeux sont tournés vers la Terre Sainte du début de l'année, depuis le jour de Roch Hachana, jusqu'au dernier, et ainsi de suite, si bien qu'il n'existe pas un seul jour où Il ne fait jouir Israël et ses habitants de Sa Providence particulière.

La raison en est que la terre d'Israël s'est distinguée de toutes les autres par sa grande sainteté. Il existe également des mitsvot particulières dépendantes de la Terre Sainte, comme les troumot et les maasserot, l'établissement d'un roi, les premices, etc. Les habitants de diaspora n'ont pas la possibilité de les accomplir. Ainsi, la terre d'Israël jouit d'un surcroît de sainteté particulier par rapport aux autres pays, et ce, grâce aux mitsvot dépendantes d'Israël, outre la Providence divine constante dont elle jouit.

Les ouvrages saints expliquent par ailleurs que l'homme a 248 membres et 365 tendons, en parallèle aux 613 mitsvot, si bien que chaque homme est en quelque sorte un rouleau de Torah vivant, chaque membre faisant pendant à une certaine mitsva de la Torah. Or, les 613 mitsvot incluant celles qui ne s'appliquent qu'en Terre Sainte, les membres qui correspondent à ces mitsvot en particulier sont en quelque sorte infligés d'un manque lorsque l'homme vit en dehors d'Israël.

Par contre, un Juif qui vit en Israël et accomplit l'ensemble des mitsvot, y compris celles spécifiques à cette terre, permet à son corps d'atteindre une certaine complétude dans la Torah et les mitsvot. Et bien qu'en l'absence du Temple, de nombreuses mitsvot ne soient plus à notre portée, celui qui attend la construction du Temple reçoit un salaire pour toutes les mitsvot, car il n'est pas responsable de cette absence.

Mais dans sa ruse, le mauvais penchant sait combien est importante la mitsva d'habiter en terre d'Israël et le haut niveau qu'il est possible d'y atteindre par l'accomplissement de ses mitsvot spécifiques. C'est pourquoi il tente par tous les moyens de lui placer des embûches l'empêchant de sanctifier son corps par l'accomplissement de toutes les mitsvot mentionnées dans la Torah. À nous de le combattre résolument !



LA FEMME VERTUEUSE

Grandes lignes de la personnalité d'une femme vertueuse de notre peuple, à la mémoire de
la Rabbanite Mazal Madeleine Pinto, de mémoire bénie

« Elle suit avec vigilance la marche de sa maison, et jamais ne mange le pain de l'oisiveté. »

La rue Ezra, à Bné Brak, était devenue il y a un certain temps un chantier de construction, à l'occasion de l'édification d'un gigantesque édifice.

Le secteur concerné fut bien entendu fermé de manière hermétique à la circulation comme aux piétons. Il était devenu le terrain des bulldozers taillant dans le sol sans relâche – et les blocs de sable extraits étaient placés dans des camions qui en débarrassaient les lieux. Tout autour, de profondes fondations étaient creusées, dans lesquelles on plaçait des barres de fer arrondies, sur lesquelles du béton était versé, les transformant en solides piliers de soutènement qui permettaient aux bulldozers de poursuivre leur tâche à des profondeurs inconnues, sans craindre un effondrement. La seule crainte était qu'à force de creuser, ils arrivent... de l'autre côté du globe.

A priori, ce n'était somme toute qu'un projet de construction supplémentaire à Bné Brak. Rien d'exceptionnel. Pourtant, un fait étonnant et inhabituel eut lieu : un beau jour, quelques ouvriers découvrirent, dans la tôle qui cachait le chantier au regard des curieux, de grandes ouvertures, qu'ils fermèrent par des sortes de baies vitrées, permettant ainsi aux passants de jeter un coup d'œil sur l'avancée des fascinants travaux.

Étant donné que des milliers de personnes arpencent en tout sens cette rue centrale de la ville, il ne se passait presque pas un seul instant sans qu'une ou deux personnes soient en train de regarder à travers ces « vitres » – première historique – le chantier de construction.

Le célèbre écrivain et éducateur Haim Walder a raconté qu'il avait demandé à l'un des promoteurs de lui expliquer pourquoi ces vitres avaient été installées. Voici sa réponse :

« Nous les avons installées pour les enfants. Les enfants sont très curieux et adorent observer les travaux de construction, mais les barrières en tôle les empêchent. Alors, voilà qu'arrive un premier enfant qui plie un peu la tôle pour pouvoir jeter un coup d'œil à l'intérieur. Son ami le rejoint et accroît encore la déformation. Trois cents autres viennent ensuite et font une grande ouverture qui, non seulement les met en danger, mais également les passants. Ensuite, un autre enfant tord la tôle de l'autre côté, tandis que son copain amplifie la déformation... suivi par les trois cents autres enfants qui viennent à leur suite. Si bien qu'en l'espace d'un mois, il n'y a plus de barrière, mais une sorte d'œuvre d'art moderne en tôle tordue de tous les côtés... Et en plus du danger énorme

de s'approcher de l'immense fossé creusé par les ouvriers, la barrière elle-même devient dangereuse...

« C'est pourquoi, après mûre réflexion, nous avons décidé de ménager des fenêtres pour les enfants, afin de leur permettre de regarder librement les travaux. Nous avons alors eu la surprise de découvrir que les adultes ne s'y intéressaient pas moins que les plus jeunes ; si bien qu'en un rien de temps, et sans en avoir eu l'intention, nous sommes devenus le plus gros spectacle municipal !

« Inutile de préciser, a-t-il ajouté, que les clôtures en tôle sont restées parfaitement intactes. Les enfants n'avaient plus de raison de les tordre puisque nous leur avions donné la possibilité "légale" de regarder... et ils ne se privent pas de le faire. »

Cette idée, note 'Haim Walder, même si ceux qui l'ont adoptée n'y ont peut-être pas pensé, pourrait en fait nous permettre d'acquérir une optique plus juste et plus large dans tous les domaines de l'éducation.

La barrière est une limite. Et nous mettons tous en place des limites face à nos enfants et élèves. Par définition, la barrière est destinée à limiter, arrêter et empêcher. La clôture placée autour du chantier à l'angle de la rue Ezra est un excellent exemple d'une barrière placée face à un danger potentiel et qu'il ne faut en aucun cas dépasser. En revanche, il n'y avait aucun risque à laisser les gens regarder à travers. Car elle n'était pas destinée à empêcher de voir, mais d'entrer. Ainsi, la solution des fenêtres était la plus juste et la plus esthétique pour permettre aux passants de voir sans qu'ils puissent se mettre en danger. Plus, la possibilité même qui leur était donnée de suivre les travaux de manière permise était la meilleure manière d'empêcher tout danger, puisque cela ôtait – surtout aux plus jeunes – toute envie de s'attaquer à la clôture en soi.

Cela va nous donner une meilleure compréhension de notre rôle d'éducateur.

Chaque enfant a des tendances excellentes et très bonnes, ainsi que d'autres, moins bonnes, si ce n'est mauvaises.

Nous nous retrouvons sans cesse en train d'essayer, à juste titre, de changer les tendances moins bonnes – et certainement celles qui sont mauvaises.

La Guémara, dans le traité Chabbat, souligne qu'un homme né sous le signe de Mars sera à juste titre médecin ou abatteur rituel. Car sa tendance naturelle est de verser le sang, et le moyen de la canaliser est de le faire dans un cadre utile à la société, comme la médecine ou l'abattage rituel.

Dans cette optique, il serait bon de se pencher sur un certain nombre de tendances que nous considérons comme négatives chez chacun de nos enfants et de nous efforcer de trouver avec sagesse la bonne direction pour les canaliser de manière constructive... Un chantier des plus constructifs !

Chofetim, Eloul (95)

שפטים ושליטים תפען לך בכל שעריך אשר יתנו אלהיך נמן לך לשפטיך (טז. יח.)

« Tu nommeras pour toi des juges et des préposées dans toutes tes portes que Hachem ton D. te donnera, pour chacune de tes tribus »(16,18)

Selon le **Chla HaKadoch**, les « juges et préposés » sont une allusion à certains aspects de l'être humain. Notre corps possède sept « portes » par lesquelles il communique avec le monde environnant : deux yeux, deux oreilles, deux narines et une bouche. Selon ce que l'individu en fait, ces orifices peuvent être soit une source de bonheur, soit produire des effets dévastateurs. Le **Rav Eliyahou Lopian zatsal** ajoute que ce verset nous enjoint implicitement à ne pas laisser nos yeux errer où bon leur semble, sans l'accord préalable du « juge ». Avant d'orienter son regard dans quelque direction, il faut d'abord s'imaginer être en présence d'un magistrat qui pèsera le pour et le contre, et qui décidera si l'on peut regarder ou s'il faut au contraire se détourner. Or, qui est ce « juge » ? C'est l'intellect, l'âme.

La Torah appelle notre intelligence à s'imposer en tant qu'arbitre et à déterminer chacune de nos décisions. Par exemple, il est écrit : « **Ne vous égarez pas à la suite de votre cœur et de vos yeux** » (Dévarim 15,39), que nos Sages commentent : L'œil voit, le cœur convoite et les membres exécutent ; et également : Le cœur et les yeux sont les deux intermédiaires de la faute .Si l'on ne contrôle pas ces deux organes, la faute va être réalisée. Que chacun évite de faire entendre des paroles fuites à ses oreilles, car de tous les organes, elles sont les premières à brûler (guémara Kétoubot 5b), et cela, car elles sont plus délicates et sensibles au feu. (Rachi). Nous apprenons aussi que lorsqu'une personne écoute des propos médisants, elle perd sa part du monde futur et paiera le prix de sa faute à jamais (Rambam Hilkhot Téchouva chap.3, 6). On a tendance à dire que ce ne sont que des paroles écoutées, sous-estimant leur gravité, et le pire c'est que cela va empêcher toute Téchouva dessus, puisque si peu grave à nos yeux. Sur le verset : «**Hachem façonna l'homme ... et l'homme devint un être vingt** », Onkelos écrit : Il devint un esprit parlant. L'essence de l'homme est : un esprit issu d'une âme de vie, doté du pouvoir de la parole. Chacun de nos mots a un impact considérable, et il faut donc y faire attention. On fait très attention à ce qui

rentre dans notre bouche, la cacherout, mais on n'exerce pas assez de contrôle sur la cacherout de ce qui en sort ! En tout situation, nous devons nous remettre à notre « juge », qui décidera à quel moment on peut regarder et quand on doit détourner son regard, ce qu'on peut entendre et ce qu'on ne doit pas écouter, ce qu'on peut dire et quand on doit garder le silence.

Aux Délices de la Torah

שָׁוֹם פְּשָׁלִים עַלְיכֶם לְמַלֵּךְ (ז. ט.)
« Tu te nommeras un roi sur toi »(17,15)

Le Kli Yakar explique que le roi d'Israël doit être précisément au-dessus du peuple « sur toi ». Il doit dominer le peuple et lui inspirer de la crainte, afin qu'en tant que dirigeant, il n'en vienne jamais à flatter quiconque pour lui plaire ou le séduire. Seule la vérité doit guider ses pas ! **Le Rav Israël Salanter** (Iguéret haMoussar) extrapole cela à chaque individu : d'après lui, tout homme est le juge de sa propre attitude, et doit rendre des verdicts sur son propre compte. Pour échapper au yétser ara, la crainte de la punition doit être continuellement dans sa tête. Dans ses mots : Le travail que l'homme doit fournir dans son service divin consiste à avoir sous les yeux, en permanence, la crainte de D. et la peur de la punition, au point qu'il puisse presque entendre de ses oreilles et voir de ses propres yeux le châtiment qui le guette. Comme le disent nos Sages : Le juge, cela s'adresse aussi à tout homme qui est juge sur lui-même devant considérer à tout moment qu'une épée est plantée entre ses jambes et que la porte de l'Enfer est ouverte sous ses pieds (guémara Sanhédrin 7a). S'il tient à cette ligne de conduite et imprègne son cœur de cette idée, il sera épargné. Seule la vérité doit guider nos pas, ne laissant rien nous corrompre. En effet, la réussite de notre vie est en jeu !

תְּמִימִים תָּנַצֵּחַ עִם ה' אֱלֹקֵיךְ (יח, יג)
« Sois entier avec Hachem ton D. » (18,13)

Selon **Rachi** : « Suis-Le avec intégrité en Lui faisant confiance, et ne cherche pas à connaître l'avenir. Au contraire, tout ce qui t'arrivera, accepte-le avec simplicité. Tu seras alors avec Lui, considéré comme Sa lot. Selon le **Ohr Ha'Haïm hakadoch** : Si ta foi en D. est totale, toutes les prédictions des devins et des prophètes te sembleront insignifiantes, car D. annulera tous les

mauvais présages qui te menacent, comme Il l'a fait pour Avraham et Sarah : la nature les avait condamnés à ne jamais avoir d'enfants, mais D. a renversé le message des étoiles (Lé'h Lé'ha 15,5). Israël n'a donc besoin d'aucune divination, il doit seulement s'en remettre entièrement à D.

Le Rav Aharon Kotler (Michnat Rabbi Aharon) dit que la Mitsva d'être « entier avec Hachem » consiste à éviter toutes formes de contradiction internes. Il nous incombe d'être entiers avec nous-mêmes, selon notre véritable niveau, et ne pas laisser les contradictions nous envahir. Ce verset vient faire allusion au fait que même quand tu es seul et que personne n'est avec toi si ce n'est : Hachem ton D. », même alors, sois entier, intègre. Il ne faut pas être pieux que devant les hommes et se laisser tomber dans la faute quand on est seul. Car même si personne ne te voit, Hachem scrute les actions de chaque personne et voit toutes tes actions (et tes pensées). Cela est mentionné en allusion dans le verset : « **Sois entier** » même quand tu ne te retrouves que « avec Hachem ton D. », et en présence de personne d'autre.

Alchikh Hakadouch

Eloul, Téchouva

Pourquoi David s'appelle-t-il : « **Serviteur de D.** » (Téhilim 18,1) ? Pour nous enseigner que quiconque se repente et se débarrasse de ses fautes, mérite que D. rehausse son honneur en lui accordant un nouveau titre d'affection. Il en est de même pour les fils de Korah : ... une fois qu'ils se repentirent et s'écartèrent des fautes de leur père, ils furent appelés : « Chochanim » (roses – שׁזְגִים) ... après leur Téchouva, ils furent également appelés : « Chéris, bien-aimés », et leur chant s'intitula : « Chir yédidot » (chant d'affection, d'amour). De même, ... lorsque David se repenta sincèrement, il mérita le titre de : « serviteur de D.»

Midrach Téhilim 18,1

Le Rambam (Hilkhot Téchouva) décrit cela : Grande est la Téchouva, car elle permet à celui qui s'est éloigné, d'arriver jusqu'àuprès de Hachem ... Hier, le fauteur était haïssable aux yeux de D., il était repoussant, détestable, abominable. Aujourd'hui, il s'est repenti et le voici chéri, choyé, intime et digne d'affection.

Rabbi Yéhouda HaNassi enseigne : Grande est la Téchouva car la moindre pensée de repentir qui tremble dans le cœur de l'homme monte immédiatement devant le trône céleste. Et cela est vrai quelle que soit la culpabilité du pénitent. Hachem nous dit : Ne craignez rien ! Vos fautes, dussent-elles arriver jusqu'aux pieds de Mon trône

céleste, Je vous pardonnerai, pourvu que vous vous repeniez !

Psikta rabbati 45,9

Tout au long de la journée, chaque jour, la droite de D. est tendue pour soutenir et accueillir ceux qui désirent se repentir. Hachem proclame : « Repentez-vous, fils de l'homme ! » (Téhilim 90,3). »

Pirké déRabbi Eliézer (chap. 43)

Halakha : Règles relatives au mois de Elloul

La période qui s'étend de Roche Hodech Eloul à Yom Kippour est une période propice. Bien que toute l'année Haquadoch Bahoukh Hou, accepte la Téchouva de ceux qui reviennent à lui d'un coeur sincère, cette période est cependant particulièrement choisie et propice à la pénitence, car c'est une période où Haquadoch Bahoukh Hou donne de la miséricorde et des faveurs divines. En effet, Moché Rabénou est monté sur le mont Sinai à Roch hodech elloul, pour recevoir les deuxièmes Tables de la Loi, il y est resté quarante jours et en est descendu le dix **Tichri**, date à laquelle le pardon Divin fut total.

Abrégé du Choulhane Aroukh, volume 2

Dicton : Nos sages disent que les mentalités sont tout aussi variées que les physionomies. Si tu tolères un visage autre que le tien, tu peux tolérer une opinion autre que la tienne.

Rabbi Menachem Mendel de Kotzk

מזל טוב ליום הולדת של בני שלמה בן מלכה נ"י

שבת שלום

יצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרין, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרין, שלמה בן מרין, חיים אהרון ליבבן רבקה, שמחה ג'יזות בת אליאו, חיים בן סוזן סולטנה, משה שלום בן דבורה רחל. דרע של קיימא לרינה בת זהרה אנריאת, מרין ברכה בת מלכה ואליה יעקב בן חוה. לעילוי נשמה: גינט מסעודה בת ג'ולייעל, שלמה בן מחה, דניאל בן רחל, רפאל שלמה בן אסתר, חוה בת צביה, מיה בת רחל.



Possibilité
d'écouter le cours
de Maran Chlita en
Direct ou en Replay en
<https://www.yhr.org.il/video-ykr/>



Cours transmis à la sortie de Chabbat
Ekev, 24 Av 5779

Cours hebdomadaire de Maran Rosh
HaYéchiva Rav Meir Mazouz Chlita

בית נאמן

Sujets de Cours :

- Etre content et emballé dans la prière, - Les sept Haftarot de consolation, - Les mouvements intellectuels erronés disparaîtront du monde, - Les miracles de la guerre des six jours, - L'annulation des vœux, - L'ordre des Parachiot dans les Téfilines, - Peut-on réciter une bénédiction sur les Téfilines du Chimoucha Rabba, - Les Téfilines de Rabbenou Tam,

1-1¹. Etre content et emballé dans la prière

Hazak Oubaroukh, bravo au chanteur Rav Kfir Partouch et à son frère Rav Yehonathan. Tes chansons font revivre l'âme, comme ils disent en Yiddish « Méhayé Néfouchess ». Mais je ne les comprends pas tellement. Ramenez des chants anciens de l'époque de Rabbi Yehouda HaLévy et de Rabbi Israël Nadjara etc..., c'est incomparable avec les chansons d'aujourd'hui. Mais au moins il y a de l'émotion dans très peu des chants que l'on fait de nos jours, cependant, la majorité sont plutôt des chants artistiques et non sentimentaux. Dans les chants d'autrefois, la personne était complètement emballée par les rimes. C'est la particularité des chansons séfarades d'avant (pas celles de nos jours) : l'intelligence et l'émotion sont liés ensemble. L'intelligence, c'est la construction du chant avec le rythme, les rimes etc... Mais dans les chants de nos jours, l'émotion est morte, ce sont seulement des paroles. Mais lorsque tu écoutes « Hay Ani Hay Ani » de Rabbi Acher Mizrahi, c'est touchant, il est très émotif dans ce chant. Un Talmid Hakhom ici à Bné Brak m'a dit que ses enfants lui ont demandé : « comment est-il possible qu'un homme comme ça « Acher Mizrahi », a une barbe toute rasée mais a une telle crainte d'Hashem ? » Je lui ai dit : « ce qu'il ressent, c'est totalement différent, il s'emballe

complètement pendant la prière ». Une fois, à l'époque de la Shoah, le Admour de Gour est passé à côté des juifs immigrés de Babylone, et a vu qu'ils étaient assis par terre en train de lire Tikoun Hatsot en pleurant. Il a dit : « si les juifs étaient comme ça en Europe, il n'y aurait pas eu la Shoah » (livre Avihem Chel Israël partie 5 page 113). L'homme doit prier, et avoir confiance que chaque mot qu'il prononce est écouté là-haut, qu'il ne parle pas dans l'air. Un homme m'a dit : « je vois un mur devant moi, est-ce que je vais prier à un mur ? ! » Je lui ai dit : « abruti fini, ce mur là n'est rien du tout. Comment disent les Hassidim Habad : « ce qu'il y a n'est rien, et ce qui n'est pas là est là » : le mur que tu vois en face de toi n'est rien (les scientifiques disent qu'il est possible de plier la Tour Eiffel qui a une hauteur de 300 mètres, jusqu'à qu'elle atteigne la taille d'une boîte d'allumette), mais ce que tu ne vois pas, qui est Hashem, c'est ça qui est vraiment présent. Qui a fait ce mur ? ! Il est composé d'atomes qui ont une harmonie pour travailler ensemble ». Il faut ressentir Hashem, si tu arrives à ça, alors tu seras complètement emballé dans ta prière. C'est pour cela qu'il faut à chaque fois nous apporter des bons chants comme ceux-là.

2-2. « Les sept semaines de consolation » - un dialogue entre Hashem et le peuple d'Israël

Durant ces sept semaines, nous lisons des Haftarotes qui parlent de la consolation du peuple. Les Tossefot (Meguila 31b) donne un moyen mnémotechnique pour se souvenir de ces Haftarot : « נָעַרְקֵשׁ שְׁלֹשׁ עַד ». Les deux dernières initiales correspondent aux Haftarot questionnement qui sont : « דָרְשֵׁנוּ »

1. Note de la Rédaction : Nous avons gardé la numérotation des paragraphes de l'édition Hébreu (caractère de droite) afin que celui qui souhaite approfondir et compléter son étude s'y retrouve plus facilement.

Pour information, le cours est transmis à l'oral par le Rav Meir Mazouz à la sortie de Chabbat, son père est le Rav HaGon Rabbi Masslia'h Mazouz ה'י"ד.

All. des bougies | Sortie | R.Tam
Paris 20:20 | 21:26 | 21:48

Marseille 20:00 | 21:01 | 21:28

Lyon 20:05 | 21:08 | 21:33

Nice 19:53 | 20:54 | 21:21



מכתבה
bait.nehemah@gmail.com

שובה ישראל » « ה' בהמצאו ». Mais les sept premières initiales correspondent aux sept Haftarot de consolation qui sont : נחמו נחמו עמי, ותאמר « ציון עזבני ה', עניה סוערה לא נוחמה, אנכי אני הוא מנהמכם, רוני עקרה לא ילדה, קומי אורי כי הוא מנהמכם ». A priori, on pourrait penser que c'est Haftarat suivent l'ordre des chapitres dans Yechaya. Mais j'ai vérifié le soir de Chabbat dans notre Houschach « Ich Matsliah », et j'ai vu que ce n'était pas le cas. Car « נחמו נחמו עמי » est au chapitre 40, puis on a « ציון עזבני ה' » qui est au chapitre 49, ensuite « עניה סוערה לא נחמו » au chapitre 54, mais après il y a « אנכי אני הוא מנהמכם » qui revient au chapitre 51. Donc ça ne suit pas l'ordre. C'est pour cela qu'il n'y a pas de logique quant à l'ordre de ces Haftarot, mais elles suivent cet ordre précis pour la raison qu'a donné le Aboudraham (Seder Haparachiyot Wéhaftarot), en disant qu'il s'agit d'un « dialogue », d'une discussion entre Hashem et le peuple d'Israël. Hashem dit aux prophètes : « נחמו נחמו עמי », allez consoler mon peuple. Et l'assemblée d'Israël répond : « ציון עזבני ה' וה' שכךני », Hashem nous a oublié en nous donnant de nombreuses punitions et la destruction du temple, comme il est écrit : « Des hauteurs il a lancé dans mes membres un feu qui les ravage » (Eikha 1,13). Toutes les descriptions dans Eikha sont précises et il n'y a pas d'exagération. Pourquoi Hashem ne nous console-t-il pas lui-même ?! Puis Hashem dit : « התשכח אשה עולה מרחים ואנכי לא אשכחך ». « בן בטנה, גם אלה תשכחנה ואני לא אשכחך ». Que veut dire le mot « מרחים » ? Ici il veut dire « aimer ». Comme le Targoum du mot « ואהבתת » qui est « ותרחם » (Devarim 6,5). Hashem nous dit donc : « est-ce qu'une femme peut oublier d'aimer son bébé ?! ». Est-ce normal qu'une femme oublie son bébé dans la voiture ?! Mais même si cela arrive, comme on a pu le voir cette année plusieurs fois, les parents ont oublié leur bébé dans la voiture, et après deux heures ils se rappellent que le bébé est dans la voiture et qu'il a des difficultés à respirer, quelques fois cela se termine en accident. Hashem nous garantit que lui ne nous oubliera jamais. Puis les prophètes s'adressent à Hashem en disant : « עניה סוערה לא נוחמה », nous parlons au peuple d'Israël, mais il ne se console pas. C'est pour cela que dans la Haftara suivante, Hashem dit : « אנכי » « אנכי הוא מנהמכם », c'est Hashem qui va venir lui-même pour nous consoler.

3-3. Où sont votre sagesse et votre discernement?

De nos jours, il y a des gens qui disent que notre délivrance ne viendra pas pour Hashem, mais par des gens comme Hertzl, Ben Gourion ou d'autres... D'où je sais cela ? En dehors d'Israël, pendant Hanoucca, nous chantions tous ensemble, pendant le cours d'hébreu, le chant suivant (peut-être que vous l'avez également entendu) : « מי ימלל גבורות » - « qui aurait pu imaginer les forces d'Israël, qui peut les compter ». J'étais âgé de 8-9 ans, mais j'ai été un peu piqué par cette phrase, car le verset dit « les forces d'Hashem » (Tehilim 106,2), et non les forces d'Israël. J'ai pensé que ce n'était juste pas précis et qu'il n'y avait pas de problème. Mais le chant poursuit en disant : « הַן בְּכָל דָוֶר יִקְומֵם הַגָּבוֹר, שָׁמָעוּ בִּימִינֵם הַרְחֵם בַּזְמַן הַזֶּה. מְכַבֵּי גָּאֵל הָעָם, וּפְדוּהָ ». וביימינו כל עם ישראל יתאחד, יקום מושיע ופודעה. « Voici dans chaque génération se lève un homme puissant, sauveur du peuple, écoute ! En ce jour et en ce moment. Les Maccabi ont sauvé et délivré. Et de nos jours tout le peuple d'Israël libéré se réuni ». Ce chant est un chant d'athée, et nous ne savions pas que c'est un grand Racha' qui l'a écrit. D'où je sais cela ? J'ai eu la brochure « Tohar Halachone » qui a été écrite par Chmouel Rotschild contre l'hébreu moderne. Là-bas (page 35) il dit au nom de Eliezer Ben Yehouda, qu'il avait un journal très mauvais « Hatsvi ». Il y a écrit : « pourquoi à Hanoucca, nous remercions Hashem d'avoir fait des miracles à nos pères ? Il faudrait remercier Yehouda Hamaccabi ». C'est comme les non-juifs, lorsque quelqu'un fait quelque chose de grand, on lui rend hommage, comme Jean D'arc ou d'autres. Dis-moi, que t'arrive-t-il ?! Est-ce qu'on dit : « ברוך אתה יהודה המכביה » ?! Et est-ce qu'à Hanoucca on allume une bougie pour Yehouda Hamaccabi ?! Il est fou. Et toute sa chanson est basée sur cette folie. Ce ne sont pas les maccabi qui ont sauvé et délivré le peuple, c'est lorsque les maccabi se sont bien comportés envers Hashem, alors il les a sauvés. Nous voyons bien que les derniers Maccabi, Horkanos et Aristobule se sont disputés et ont donné le trésor du Temple aux romains car chacun voulait avoir les romains de son côté. De tout cela est sorti un amphithéâtre. Où est votre sagesse ?! C'est pour cela qu'il faut savoir que tout ce que ces mauvaises personnes nous racontent, on ne doit pas les croire. Qu'ils deviennent tous fous et même nos juges,

personne n'échappera à la Torah.

4-4. Les mouvements intellectuels erronés disparaîtront du monde

Voici que j'ai reçu un fascicule «Al Amekha Yaarimou Sod» qui décrit plusieurs choses terribles.

On m'a raconté qu'il y a de nouveaux rapports du ministère de l'Education, qui autrefois avait quelques onces de Torah et d'Emouna mais aujourd'hui n'a plus rien. Par exemple sur **Hillel l'Ancien**, de toutes les histoires qui existent sur lui, ils en rapportent qu'une seule, celle où il est allé au bain public et affirma que c'est une mitsva, car c'est hygiénique (Wayikra Raba Paracha 34, Pisska 3), ainsi à propos de la propreté, il s'appuie sur l'hygiène et suivent l'avis de Hillel l'Ancien. Bravo...

À propos du **Gaon de Vilna**, savez-vous pourquoi on le surnomme **Gaon (génie)** ? Nous savons qu'à l'âge de 3 ans, ils l'ont questionné : Dis-nous où est écrit dans la Torah deux fois le nom Avraham, l'un derrière l'autre, sans compter celui qui se situe dans paracha du sacrifice d'Itshak «Avraham, Avraham et il répondit : Me voici» (Berechit 22, 11) ? Il leur répondit : Dans la paracha Toledot «Voici la descendance de Itshak fils d'**Avraham, Avraham** enfanta Itshak» (ibid. 25, 19). Ils l'ont questionné à nouveau : **Où se trouve écrit dans la Torah cinq mots d'affilés composés chacun de deux lettres** ? Il leur dit «**כִּי יְדָעַל כִּסְיָה**» (**Chemot 17, 16**), ils demandèrent : **Mais bien encore ? Il leur dit : «כִּי גַם זֶה לֹּר בָּן**» (**Béréchit 35, 17**). Il y a encore un autre endroit «**וַיֹּולֵד נָחָת שָׁמָעַת חָמָם וְאַתְּ יִפְתָּח**» (ibid. 5, 32). Dans la Torah, il y a en tout trois (Livre Toedot du Gaon de Vilna p.53-54) mais pour le ministère de l'Education, ils ne racontent pas cela. Ils préfèrent raconter qu'à l'âge de 3 ans, il y avait des enfants qui jouaient, une de leurs noix était tombée dans un trou et personne ne réussit à la récupérer, le Gaon de Vilna leur a dit : J'ai une solution pour le faire sortir. Laquelle ? Amenez-moi de l'eau, il la versa et la noix flotta au dessus de l'eau² et depuis on le surnomma

2. Peut être a-t-il appris cela au travers la Gmara (Chabat 5b) «une

Gaon... c'est leur bêtise ?! Est-ce que vraiment on l'a appelé Gaon pour l'intérêt d'une noix ?!

C'est une destruction de faire oublier du peuple d'Israël tous ses Sages et de s'opposer avec féroce et avec une telle effronterie à chaque chose sainte. Combien un homme doit faire attention à cela. **Ainsi, si on t'a apporté un livre du ministère de l'Education (Hinoukh), sache que ce n'est pas une Hinoukh mais un Hinouk (étouffement), car ils étouffent le peuple d'Israël, mais disparaîtront tous ces écrits, tous ces mouvements intellectuels erronés et tous ces fous.** Ils s'attaquent à la Torah ? Personne ne peut combattre la Torah. Antiochus s'est attaqué à la Torah, Adrien aussi, Hitler également, tous ont disparu de ce monde. Parce que vous êtes juifs que vous pensez que ces bêtises ne disparaîtront pas du monde ?! Vos systèmes de pensées disparaîtront. Mais vous vous resterez car le peuple d'Israël restera malgré lui, attaché à la Torah. Rien ne servira à vos efforts de purifier les bêtises de ce monde³. Ils comprennent que la Grande explosion sont sont des sujets sans intérêts.

Viendra le temps où eux-mêmes se diront mutuellement : Crois-tu vraiment que ce monde s'est créé d'une explosion ? N'est-ce pas terrible ? Cependant, ils continuent dans ce chemin pervers et ils ont de l'argent et de l'effronterie, mais un jour tout cela s'inversera.

5-5. Les miracles de « la guerre des six jours » dans la Torah

En l'année 5727, il y a eu un très grand miracle, qui est inexplicable de manière naturelle, c'est « la guerre des six jours ». Le général qui était en place pendant cette guerre a eu une crise en pleine guerre, et était malade alité. Mais ensuite il a déclaré : « C'est l'Eternel qui l'a voulu ainsi, cela paraît merveilleux à nos yeux » (Tehilim 118,23). Mon grand-père est

noix au-dessus de l'eau»

3. On m'a rapporté qu'il se trouve des gens laïcs qui lisent le Téhilim dans le bus et même sans kippa. Une personne qui est rentrée dans une épicerie proche de Beilinson, m'a dit qu'il a vu un homme sans kippa et une femme qui ne paraissait pas religieuse qui se disputaient sur quelle bénédiction il fallait faire sur des gâteaux que l'on a fixé dessus son repas. Quel est votre intérêt s'il a fixé ou pas son repas dessus ? Seulement ils avaient envie d'apprendre à mieux bénir.

Dédicacez le feuillet pour un proche, une réussite, un bon Zivoug, la Refoua chélema etc.
pour un don de 52€

Contactez: David Diai - Marseille 06.66.75.52.52 | Elazar Madar - Paris 06.05.95.36.72



décédé le 19 Av en l'année 5726, et pendant son année de deuil (5727), mon père m'a dit de parler de lui. Je lui ai demandé : « qu'est-ce que je dis ? » Il m'a répondu : « dis le verset : « Quand un sage est en discussion avec un sot, celui-ci s'emporte ou ricane, mais il n'est pas calme » (Michlé 29,9). « Un sage » - c'est Hashem. « Un sot » - ce sont nous le peuple d'Israël, des sots. « celui-ci s'emporte » - pendant la Shoah. « Ricane » pendant la guerre des six jours, mais « il n'est pas calme ». Cependant, il y a des milliers de personnes qui ont fait Techouva après la guerre des six jours, et encore après la guerre de Kippour. Mais à ce moment-là nous n'avions encore rien vu. A la fin de cette année, la veille de Roch Hachana 5728, mon père a envoyé une lettre à Rav Sabban. Au final, la lettre n'a pas été reçue, et mon père avait peur que les autorités l'aient ouverte. Mais il n'y avait rien écrit, mon père avait juste écrit : « maintenant, la veille de l'année 5728, nous nous rappelons du verset « התשכח אשה עולה » (Yecha'ya 46,15). Le mot « התשכח » renvoi à un étonnement : « est-ce qu'elle oublie ? ». Nous aussi, est-il possible d'oublier tous les miracles qu'Hashem nous fait ?! C'est interdit d'oublier ». C'est pour cela qu'il faut toujours se rappeler qu'Hashem nous fait des miracles, et ne pas dire que tel ou tel personne nous a sauvés, car ces miracles sont surnaturels et ceux qui prétendent le contraire sont des menteurs. Voici, dans notre Paracha (Ekev), il y a une allusion à l'année 5727. Dans le verset : « רבים הגוים האלה ממוני » - « quand tu diras dans ton cœur, c'est peuples sont plus nombreux que moi » (Devarim 7,17). Les mots « בלבך » ont une valeur numérique de 727. Les mots « לא תירא מה » - « ne les crains pas », ont une valeur numérique de 727. Le mot « לא » comporte les initiales du chef du gouvernement à ce moment-là : Levy Eshkol. Il avait très peur, et le verset lui dit : « ne les crains pas ». Personne ne pensait qu'une telle chose allait arrivée. Il faut savoir que nous sommes dirigés par Hashem qui se trouve au-dessus de nous. C'est Hashem qui dirige les élections, les malheurs, les juges et les jugements. Il y a des juges qui n'ont pas été élevé dans la Torah, mais au moins ils se comportent dans le droit chemin, et si des femmes religieuses veulent faire une cérémonie entre elles, ils ne les empêchent pas. Allez empêcher les bédouins de faire une

séparation entre les hommes et les femmes ! Mais ils ont peur d'eux... D'où les bédouins ont-ils appris cette séparation ? De notre Torah, comme il est écrit : « Qu'elles sont belles tes tentes, ô Yaakov ! Tes demeures, ô Israël ! » (Bamidbar 24,5), lorsque personne ne regarde ce qu'il se passe chez son voisin (Baba Batra 60a). Vous pensez que lorsqu'il n'y a pas de séparation vous faites honneur aux femmes ? Au contraire, vous les méprisez et les maudissez, vous détruisez le peuple d'Israël. Mais petit à petit cela entrera dans leur tête, et ils abandonneront toutes ces bêtises.

6-6. Pourquoi fait-on « l'annulation des vœux »?

Cette semaine, le vendredi, veille de Roch Hodesh Elloul, on fait pour la deuxième fois, « l'annulation des vœux ». La première fois, nous l'avons fait le 20 Av (et je n'en n'avais pas parlé). Cependant, il est impossible de s'appuyer sur cette annulation pour des vrais vœux, car dans ce cas, il faut détailler le vœu devant un sage et se le faire annuler par trois sages. Mais on peut s'appuyer sur cette annulation des vœux pour annuler les malédictions qu'on a pu dire sans faire exprès ou même volontairement. Le Rav Hida (Tsioren Chamir 206) appelle cela « l'annulation des malédictions ». Nous avons l'habitude qu'il y ait deux rangées de dix personnes, c'est-à-dire, dix personnes débours pour se faire annuler leur vœux et dix personnes qui les leur annulent. Mais cela suffit avec trois personnes. Mais il y a une loi selon laquelle une personne qui a été condamné dans un rêve doit se faire annuler cette condamnation par dix personnes. Quel cas connu d'une personne qui s'est faite condamner dans un rêve ? L'un des sages les plus connus du Talmud, « Rava » (Houlin 133a). Est-ce que l'un d'entre nous peut prétendre qu'il est plus Tsadik que Rava ?! Autre chose, des fois, un homme est excommunié par le ciel. Le Ramabm écrit : « celui qui a des difficultés à comprendre, c'est qu'il a été excommunié ». Qu'est-ce que cela veut dire ? Celui qui a un iPhone, et qu'il sait que toutes les abominations du monde s'y trouve, mais qu'il regarde volontairement, puis ensuite il a des difficultés pour comprendre certains sujets, c'est qu'il a été excommunié. Cet homme doit consulter dix personnes pour faire annuler son excommunication par le ciel. Il faut savoir cela. Une fois, j'ai écrit que si quelqu'un trouve un iPhone, il doit trouver son propriétaire et le lui rendre (voir

Or Torah Tevet 5775 chapitre 43 lettre 44), car à ce moment il n'y avait qu'une sorte d'iPhone et les gens en avait besoin pour le travail etc... Mais de nos jours où il y a des iPhone avec un contrôle d'accès aux contenus qui ne sont pas corrects, si tu trouves un iPhone où il n'y a pas ce contrôle, c'est sûr à 99% qu'il a été fait pour une mauvaise cause, et il faut le détruire. Il faut faire attention à cette chose, qu'un homme ne doit pas dire : « il n'est pas religieux ça ne me regarde pas », car c'est une destruction complète, ce n'est pas seulement qu'il n'est pas religieux, il n'est pas considéré comme un homme. Il y a des Talmidei Hakhamim qui donnaient des cours au Daf Hayomi qui ont été complètement ravagés et détériorés à cause de ça, jusqu'à ce qu'ils n'arrivent plus à rien faire. C'est la folie de l'iPhone. Les gens pensent qu'ils sont bien dans ce monde, mais ils n'ont ni ce monde ni le monde futur. Celui qui écoute la voix de la Torah aura du bonheur dans sa vie et pourra acquérir ce monde et le monde futur. Et celui qui s'éloigne de la Torah, nous savons ce qui lui arrivera, qu'Hashem nous en préserve.

7-7. Quatre opinions concernant l'ordre des paragraphes des Téfilines

Aujourd'hui, nous avons lu le paragraphe de **והיה אם שמו** (wéhaya Im Chamo) qui est le 4ème paragraphe des Téfilines. Il y a 4 paragraphes dans les Téfilines, autant que d'avis qu'il existe pour leur positionnement. L'opinion le plus courant est celui de Rachi (Ménahot 34b) qui range les paragraphes en fonction de l'ordre donnée par la Torah : קדש (לי, והיה כי יביאך, שמע, והיה אם שמע) (kadech, wéhaya ki yéviakha, chéma et wéhaya). Où placer le premier paragraphe, celui de kadech? A la gauche de celui qui porte les Téfilines. Mais le petit-fils de Rachi, Rabénou Tam, n'est pas d'accord avec lui. D'après lui, il faut placer le Chema en dernier et wéhaya juste avant. Pour se rappeler, les 2 wéhaya de retrouvent au milieu. Ce qui fait : kadech, wéhaya ki yéviakha, wéhaya et chéma, de gauche à droite. Il existe aussi deux autres avis, moins connus, que les Rav Hida rapporte. Celui du Chimoucha Rabba qui respecte le même ordre que Rachi mais de droite à gauche et non l'inverse. Quant au Raavad (Téfilines, chapitre 3, loi 5), qui suit l'ordre de Rabenou Tam, mais de

droite à gauche. Presque personne ne connaît cet opinion⁴. Seul le Rabbi de Loubavitch mettait quatre paire de Tephilines chaque jour et il avait même des endroits dans la prière pour les enlever et mettre les autres. Mais l'essentiel est comme l'avis de Rachi et on fait la bénédiction seulement sur ceux de Rachi

8-8. Pourquoi Rabénou Tam n'est pas d'accord avec Rachi ?

Pourquoi Rabénou Tam place-t-il les 2 wéhaya au milieu ? Tout le monde sait qu'un passage de Guemara le dérangeait. La Michna (Ménahot 34b) dit: il faut mettre Kadech et wéhaya ki yéviakha à droite et chéma et wéhaya à gauche. Il s'est demandé pourquoi la Michna demandait de placer 2 paragraphes à droite et 2 autres à gauche ? Elle aurait dû dire de placer kadech à droite, puis wéhaya ki yéviakha, chéma et wéhaya à gauche ?! En réalité, ce n'est pas une grande question. Certains disent qu'on apprend d'ici que les Téfilines doivent être centrés sur la tête, de sorte d'avoir 2 paragraphes à droite et 2 à gauche. Le Yaavets répond encore plus joliment. Il dit que les paragraphes de kadech et wéhaya ki yéviakha sont dans le livre de Chémot. Tandis que ceux de Chéma et wéhaya sont dans le livre Dévarim, c'est pourquoi la Michna les a séparés en 2 groupes. Mais, il s'est rendu compte que Rabénou Tam avait trouvé une nouvelle interprétation : « je n'ai aucun doute que nos parents aient inventé une telle chose ». Rabénou Tam ne peut envisager que son grand-père et tous les autres n'aient jamais porté de bons Téfilines. Rabénou Tam était un homme intelligent et perspicace, il trouvait réponse à toutes les questions. Ne pouvait-il pas trouver une telle réponse à cette question ? En réalité, il ne s'appuyait pas sur cette question. A chaque fois qu'il propose une interprétation novatrice, sache qu'il s'appuie sur les Guéonims. Ici, en l'occurrence, il a trouvé Rabénou Hananel, Rav Hai Gaon, et d'autres qui pensent comme lui. Et même dans le Tallud Yérouchalmi que nous n'avons pas, ils témoignent qu'il était demandé de placer les

4. Seul le Rabbi de Loubavitch mettait quatre paire de Tephilines chaque jour et il avait même des endroits dans la prière pour les enlever et mettre les autres. Mais l'essentiel est comme l'avis de Rachi et on fait la bénédiction seulement sur ceux de Rachi.

Dédicacez le feuillet pour un proche, une réussite, un bon Zivoug, la Refoua chélema etc.
pour un don de 52€

Contactez: David Diai - Marseille 06.66.75.52.52 | Elazar Madar - Paris 06.05.95.36.72

paragraphes de wenhaya au milieu. Mais, Rabénou Tam, agissant intelligemment, ne s'est pas suffit de l'appui de ces appui, il a aussi voulu démontrer cela de la Guemara⁵. Plusieurs fois nous avons remarqué cela⁶. D'où sait-on que Rabénou s'appuie beaucoup sur les Guéonims ? Le Rav Hida (Mahzik Bérakha) rapporte du livre manuscrit de Rabénou Tam, le Séfer Hayachar (chapitre 45), que ce dernier s'est mis en colère contre Rabénou Méchoulam, un Rav de sa génération qui demandait de ne pas faire de bénédiction sur l'allumage des bougies de shabbat car cela n'est pas mentionné dans la Guemara⁷. Rabénou Tam lui écrit : « celui qui ne possède pas les écrits du Rav Amram Gaon ne peut pas prendre de décision rabbinique ». C'est pour montrer que Rabénou Tam n'inventait pas ses idées, mais s'inspirait des Guéonims.

9-9. Pourquoi selon Rabenou Tam, ne faut-il pas suivre l'ordre de la Torah ?

Rabbi Chaoul Hacohen a'h (Nokhah Hachoulhan, chap 34, paragraphe 1) s'est interrogé sur l'opinion

5. Il est écrit : « Précieuse est la Sagesse avec un patrimoine » (Kohelet 7.11). Le « patrimoine» correspond à la transmission. Il faut que la sagesse soit accompagné de preuve et d'arguments .

6. Nous avons étudié une fois un sujet dans le traité Kidoduchin 23A et l'explication simple aller selon Rachi mais Rabbenou Tam a posé de nombreuses questions sur cette explication et a complètement changé la version de la Guemara. Celui qui approfondie verra que ce ne sont pas des vraies questions et pour chaque question se trouve une réponse et au contraire le sens simple va selon Rachi . Cependant la version que Rabbenou Tam a ramené ne vient pas de son avis personnel mais du Rif et des Gueonims .

7. Plus que cela , il est prouvé de la Guemara qu'il ne faut pas faire de bénédictions lorsqu'on allume les bougies de Chabbat . J'ai dit cela plusieurs fois mais les gens ne comprennent pas. Tu parle avec des murs , quelle est la preuve ? : La Guemara (Chabbat 20B et 21 a et b) parle des bougies de Chabbat puis elle passe au sujet de Hannouka et demande : Quesque Hannouka ? Et elle rapporte l'histoire de Hannouka . Plus loin la Guemara demande : quelle bénédiction fait-on ? Elle répond : « Acher Kidechanou Bemitswotaw wessivanou Lehadlik Ner Hannouka ». Elle demande aussi : d'où cela a été ordonné ? C'est une grande question. Rabbi Avia et Rabbi Nehemia ont répondu à cette question , un à dit qu'on l'a appris de « Lo Tassour » et le deuxième a dit qu'on l'apprend de « Cheal Avikha Weyagedha ». Si il fallait qu'on fasse la bénédiction sur les Bougies de Chabbat « Wessivanou Lehadlik Ner Chel Chabbat » , pourquoi la Guemara mais le sujet de Chabbat de côté et pose directement la question de la bénédiction concernant Hannouka ? Cela prouve qu'à l'époque de la Guemara il ne faisait pas la bénédiction sur les bougies de Chabbat . La raison a cela est due au fait que l'utilité des bougies de Chabbat et seulement pour la paix dans le couple par le fait que la maison soit éclairé le jour du Chabbat. Pourquoi devrait on faire une bénédiction ?! Pourquoi donc aujourd'hui nous faisons la bénédiction ? Le Rav Ratson Aroussi Chalita a écrit à ce propos un article de quarante pages dans la revue « Sinaï » que c'est une instauration des Gueonims à l'encontre des Karaim qui était installé sans lumière durant Chabbat et pour cela il fallait faire la bénédiction . Il y a quelques année j'attendais à la Kouppat Holim et qu'ai-je fait pendant le temps d'attente ?! J'ai parcouru cet article . Et il me semble qu'il n'a pas rapportait ma preuve .

de Rabénou Tam. Pourquoi ne pas simplement suivre l'ordre donné par la Torah⁸ ? En fait, cela s'explique par le fait que dans le paragraphe de wéhaya, il y a une mention à la colère d'Hachem. Le Zohar (paracha Bo, p43) écrit que le paragraphe de wenhaya fait objet de rigueur. C'est pourquoi ce paragraphe ne doit pas être placé à la fin, mais au milieu, pour être entouré de miséricorde. D'où avons-nous appris cela ? Il est écrit dans le Zohar (paracha Emor, p100), à propos des sonneries, que la Tékia, c'est de la miséricorde, les chévarim, son brisé, c'est la rigueur, et la Téroua, c'est entre les deux. C'est pourquoi les groupes de sons de Chofar sont encadrés par des Tékia, miséricorde.

10-10. Peut-on réciter une bénédiction sur les Téfilines du Chimoucha Rabba ?

Aujourd'hui, certains Hassids, surtout kabbalistes, mettent, durant Minha, les Téfilines du Chimoucha Rabba. Doivent-ils réciter une bénédiction dessus ? En fait, il y a 2 versions au Chimoucha Rabba. L'une est de placer Kadech à droite, comme nous l'avons expliqué, et sur ceux-là on ne récitera pas de bénédiction. Selon l'autre version, l'ordre est identique à celui de Rachi, mais la taille des Téfilines sera plus grande et mesurera « 2doigts en long et en large ». Pour ceux-ci, on pourrait réciter une bénédiction. Les ashkénazes portent de grands Téfilines, pour éviter des confusions de lettres. Cela permet d'avoir de plus grandes lettres, mieux formées et plus espacées. Allons-nous leur dire de ne pas réciter de bénédiction dessus car c'est l'avis du Chimoucha Rabba?! Certes, certains Rabbins n'étaient pas d'accord avec ce principe. Rav Chalom Hadaya m'a dit avoir entendu de son père, Rabbi Ovadia Hadaya a'h, qu'il ne fallait pas réciter de bénédiction sur ce type de Téfilines. Quand je lui en ai demandé la raison, il m'a expliqué que les Téfilines du Chimoucha Rabba avaient des sources plus profondes que ceux de Rabénou Tam. Ceux de Rachi font partie de la « Bina », ceux de Rabenou Tam la « Hokhma », et ceux du Chimoucha Rabba du « Kéter ». Et si déjà pour ceux du niveau Hokhma, il n'y a pas de bénédiction, à fortiori pour ceux du niveau Kéter⁹. Mais, en réalité, cela n'est pas vrai.

8. Une fois un Russe nouvellement arrivé en Israël a loué une maison et il a payé son loyer durant trois ans . La troisième année était embolistique et le propriétaire lui a demandé de payer treize mois . Il s'est étonné en se demandant d'où venait ce compte ? Il lui a dit : tu va habiter un mois de plus . Le locataire lui a dit qu'il comprenait totalement mais voulait savoir comment le compte est il fait . Il ne comprenait pas car en Russie il n'y a seulement que douze mois .

9. Le Radbaz écrit qu'il est interdit de changer les lanières des

Si les Chimoucha Rabba suivent l'ordre de Rachi, il n'y a aucun problème à réciter une bénédiction dessus. Sauf si c'est la première version, où l'ordre est de droite à gauche, dans ce cas il n'y aurait pas de bénédiction.

11-11. Dans toutes les générations, ils n'ont porté qu'une seule paire de Téfilines

Le Ben Ich Haï (première année, paracha wayéra, paragraphe 21) écrit que logiquement, durant les générations précédentes, les gens ont porté deux paires de Téfilines. Ceci semble étonnant. D'où a-t-il tiré une telle conclusion ? Dans le responsa Haïm Chaal (tome 1, paragraphe 1), il rapporte un passage du Tikouné Hazohar (p101): « puisque durant ces dernières générations, les gens ne sont pas assez compétents, ils doivent porter 2 paires de Téfilines car ils ne savent pas vraiment percer ce secret ». Il semble donc qu'aussi bien l'avis de Rachi que celui de Rabénou Tam sont à retenir . A partir de là, le Ben Ich Haï a conclu que les gens ont, depuis longtemps, porté deux paires de Téfilines. Mais, tout d'abord, cela n' est pas si évident car le Yaavets (Mor ouksia chap 34), ainsi que le Gaon de Vilna n'avaient pas ce passage dans leur version du Tikouné Hazohar (Yabia Omer, tome 1, Orah Haïm, chap 3, paragraphe 7). De plus, dans les mots, le sens peut être compris différemment. Peut-être que mettre les 2 n'est qu'un conseil pour faire mieux . On ne peut donc rien déduire de ce passage. De plus, de la Guemara (Erouvin 95b), à 3 reprises, sur la même page, il ressort que les Tanaïms et Amoraïms ne portaient qu'une seule paire de Téfilines. Même le Rav Arizal n'a jamais dit une telle chose. Certes, il y a des gens têtus qui se prennent pour des kabbalistes mais ne comprennent rien. Le Ari (Chaar Hakavanot, discours 6 des Téfilines) écrit que les 2 avis sont des paroles divines. Cela ne signifie pas qu'il soit obligé de porter les deux, seulement que les deux avis trouvent leur origine au niveau spirituel¹⁰. Mais, en pratique, il n'y a qu'un seul avis sur lequel nous avons un doute, et nous avons l'habitude de réciter

Tephilines de Rachi avec celle de Rabbenou Tam car Rachi est le principale mais il est permis de changer ceux de Rabbenou Tam par ceux de Rachi . Dans son rêve on est venus lui dire qu'il manquait de respect envers Rabbenou Tam . Le Rav Hida ramène cela et écrit avec son style spéciale : « et a plus forte raison selon les vrais sages que les Tephilines de Rabbenou Tam ont une plus grande importance et avec eux on sera plus sage ».

10. Il se trouve une divergence entre Beth Hillet et Beth Chamay concernant la loi du Yiboum et la Guemara dit dans Irouvin 13B que les deux ont raison . Est-il possible de dire qu'il faut faire le Yiboum et la Halitsa ?! L'intention que la Guemara avait était d'expliquer que les deux avis ont un fondement .

la bénédiction sur les Téfilines de Rachi.

12-12. Celui qui ne porte pas les Téfilines de Rabénou Tam

Un sage contemporain du Rav Hida, le Rav Nathan Chapira, « le prince »¹¹ écrit : ne pas porter les Téfilines de Rabénou Tam c'est être considéré comme ne jamais avoir porté de Téfilines. Ces propos sont trop durs car le Rambam ne les a jamais porté, ni le Ramban, ni le Rachba, ni Rachi, tout comme la plupart des gens. Seraient-ils tous considérés comme n'ayant jamais porté de Téfilines ? Les enverrait-on tous en enfer, has vechalom ?¹² Une fois, un dentiste craignant Hachem, de Bnei Brak (Dr Broukhim) m'avait rapporté que Rav Ovadia a'h leur avait dit, quelques années auparavant, qu'un homme qui ne porte pas les Téfilines de Rabénou Tam est considéré comme n'ayant jamais porté de Téfilines. Ils avaient tous entendu ce discours, et dès le lendemain, ils ont tous commandé les Téfilines de Rabénou Tam. Mais, en réalité, ce n'est pas véritablement ce que le Rav avait dit. Il avait, plus exactement, déclaré que selon Rabénou Tam, celui qui ne mettait pas ce type de Téfilines était considéré comme n'ayant jamais porté de Téfilines. Mais, pas d'exagération, ce n'est que selon Rabénou Tam. Le Gaon de Vilna n'a jamais mis ce type de Téfilines. Un jour, son élève, Rabbi Haïm de Volojine, lui a demandé : « Toi, tu n'enlève pas les Téfilines de la journée, et je comprends. Mais, pour moi qui les enlève après la prière, pourquoi ne pas mettre ceux de Rabénou Tam également ? » Il lui répondit : « Ne porte pas ces Téfilines car j'ai des questions sur Rabénou Tam, et lorsque je le rencontrerai au paradis, je lui en parlerai. ». Mais, il se peut, que le Gaon de Vilna ne savait pas que Rabénou Tam s'appuie sur plusieurs Guéonims. S'il le savait, il n'aurait probablement pas parlé ainsi. C'est pourquoi, si, par erreur, un homme a récité la bénédiction sur les Téfilines de Rabénou Tam, ce n'est pas grave, il a sur qui s'appuyer. Il est rapporté, au nom du Rav Sar Chalom de Belz, que chacun est forcé de faire, au moins une fois, une telle erreur, et réciter la bénédiction sur les Téfilines

11. Il a écrit le livre Matsa Chemourim . Le Rav Hida l'appelle « le prince » « נשיא »et il me semblerait que c'est les premières lettres de (הַר בָּנְתָ שְׁפִירָא יִשְׁמַרְהָ אֶלְקִים) . A son époque on l'appelait ainsi et c'est comme ça qu'on l'appelle aussi après 400 ans .

12. Une fois ils ont dit cela au Hazon Ich et il leur a répondu qu'il avait un ami . Qui était-ce ? Il leur répondit que c'était Rabbenou Tam car celui ci pensait que celui qui ne mettait pas ses Tephilines n'était pas acquitté de la Miswa . Le Hazon Ich n'a jamais parlé de manière agressive . Toutes ses histoires sont remplis de sagesse et il dit ce qu'il pense de manière douce .

de Rabénou Tam. Il n'y a pas de quoi faire beaucoup de bruit pour cela. Mais, à priori, il faudra réciter la bénédiction sur les Téfilines de Rachi.

13-13. Porter les deux en même temps

Celui qui veut porter les Téfilines de Rachi et Rabenou Tam ensemble, pourra le faire seulement s'il a des petits Téfilines et la place physiquement sur son muscle du bras. Mais, ce n'est pas le cas pour la plupart. De plus, il y a également un problème pour ceux de la tête¹³. C'est pourquoi un homme qui sait qu'il possède la place convenable pour cela, autant sur la tête que sur le muscle du bras, pourra les mettre ensemble. Si j'ai parlé de tout le muscle, c'est parce qu'il est possible de placer les Téfilines sur tout le muscle et pas seulement sur la moitié. C'est ainsi qu'on déduit de la Guemara (Arakhin 19b): « tout le muscle convient pour les Téfilines ». Tout raisonnement pour démontrer l'inverse est nul. Il ne faut donc pas se mettre la pression pour cela. En effet, durant les générations précédentes, ils ont porté 2 Téfilines et personne n'a demandé de les placer à un endroit précis de l'avant-bras car tout le biceps convient. Peut-être qu'une autre fois on expliquera cela¹⁴. Tout

cela n'est valable que pour celui qui possède des petits Téfilines car s'ils sont grands, on est forcé de les porter l'un après l'autre. Baroukh Hachem léolam Amen wéhamen.

Celui qui a béni nos saints patriarches Avraham Itshak et Yaakov, bénira tous les auditeurs ici présents ou à travers la radio Kol Barama, et lecteurs du feuillet Bait Neeman, en toute langue. Qu'Hachem accordé leurs souhaits en bien, une bonne santé et bonne réussite, richesse, bonheur et honneurs. Qu'on puisse mériter une délivrance finale prochainement et de nos jours. Et toutes les guerres menées contre la Torah prendront fin, Amen veamen.

« Peleg Hazeroa » et le Smak explique qu'on parle donc de la moitié du Biceps . Mais le mot Peleg Hazeroa a pour définition la moitié de l'os c'est à dire tout le biceps .



C'est entre vos mains

*Vous pouvez être associé à la publication des cours
du Rosh Yéshiva*

*En faisant un don de 52€, vous prendrez part
active au zikouï harabim
Plus d'un demi millions de lecteurs!*

בנק דיסקונט סניף 128 מס' חשבון 703575

Marseille:

David Diai - 0666755252

Kamus Perets - 0622657926

Paris:

Yg'al Trabelsi - 0685407686

Pinhas Houri - 0667057191

Ou par Virement sur le compte de la Yéshiva:

ASSOCIATION SAGESSE DE RAHAMIM

IBAN : FR76 3007 6020 2620 5149 0020 069

BIC : NORDFRPP



TORAHOME

LA TORAH S'INVITE CHEZ VOUS

Feuillet
hebdomadaire
Oneg Shabbat

Shoftim 5779

LEILOUI NISHMAT

Shaoul Ben Makhlof

Ra'hel Bat Esther

Yaakov ben Rahel

Sim'ha bat Rahel

torahome.contact@gmail.com



Reconnaitre le bien

Rav Arush Shlita

Nous sommes entrés dans le mois de Eloul. Chaque jour nous préparant à la Teshouva. Nous devons avoir la conviction que c'est le mois propice au repentir. En revanche, nous devons aussi prendre conscience qu'il est impossible de faire Teshouva sans se débarrasser de la cause principale de notre manque de foi : l'ingratitude ! Il est impossible d'obtenir le moindre pardon d'Hakadosh Baroukh Hou sans reconnaître tout le bien qu'Il nous procure.

Revenons sur la cause de tous les péchés : la non reconnaissance du bien que Hashem nous prodigue ! La tristesse, la déprime, le désespoir, la plainte, et tous leurs dérivés proviennent de cela ! Car si l'homme se rendait compte avec quelle générosité le Créateur se comporte envers lui, pas une seule fois il serait triste ! Tous les mauvais traits de caractères proviennent de ce manque !

Le Shalom Bayit. Si on pouvait distinguer tout le bien que notre époux (se) nous donne, on ne se laisserait pas de la/le remercier ! Au lieu de cela, comment nous comportons-nous ? Nous nous plaignons et nous mettons en colère pour un oui ou pour un non !

L'éducation des enfants. Bien éduquer son enfant c'est lui apprendre à être reconnaissant. S'il est capable de reconnaître le bien dont il bénéficie et dire « *merci* » avec sincérité, il réussira dans sa vie.

En effet, Hashem est Bon, et tout ce qu'Il fait est pour le bien. Celui qui veut prendre ce chemin de vérité, verra que le mal n'existe pas dans le monde. Tout ce qui arrive dans la vie est uniquement pour attirer notre attention sur ce qu'Hashem attend de nous. Comment reconnaître l'abondance de bien qu'Il nous gratifie ? En prenant une feuille pour y inscrire tous les bienfaits qu'Il nous procure ; et ce, afin de ne pas oublier ! Pour devenir reconnaissant envers son Créateur, il faut, au préalable, manifester de la gratitude envers les autres : son père et envers sa mère qui nous ont élevé, qui n'on n'ont pas dormi des nuits entières pour nous faire grandir dans les meilleures conditions ! Est-il possible de leur reprocher quoique que soit ? Celui qui oserait serait un ingrat ! Il faut être reconnaissant envers les autres ! Envers son mari ou son épouse ! Que chacun inscrive tout le bien que lui donne son époux(se), et verra qu'il n'y aura pas assez de place ! Rabbi Nathan nous enseigne que tant que les enfants d'Israël n'ont pas réparés cette ingratitude, il est impossible d'entamer tout autre travail sur soi.

En prenant le chemin de la reconnaissance et en louant Hashem avec vérité, chacun sera capable de raconter les miracles dont il a bénéficié. En le remerciant, pour tout : celui qui n'a pas d'enfants ? Qu'il remercie Hashem ! Celui qui n'est toujours pas marié ? Qu'il remercie Hashem ! C'est le chemin de Vérité ! Chacun verra que toutes ses épreuves seront annulées ! A l'inverse, celui qui sait voir tout le Bien que le Créateur lui envoie, il Le remercie sans fin ! En effet, savez-vous quelle est la cause de votre tristesse ? Quelle est la chose qui vous manque ? Ne pas dire assez merci ! Rabbi Na'hman nous enseigne « *Quand l'humilité ira grandissante dans le monde, le Mashia'h se dévoilera !* ».

Chacun pense que tout lui revient, que le monde entier lui est redévolable. Donc, quand tout ne va pas comme il le désire, l'individu n'est pas satisfait, et a des réclamations à faire valoir !

Il n'y a pas plus grande marque d'orgueil ! Donc, nous devons faire une introspection et prendre de bonnes décisions afin de parvenir à la véritable Teshouva : se débarrasser de ce sentiment d'ingratitude et commencer à remercier à Hashem avant Rosh Hashana !



Quand le Rambam sentit sa fin proche, il fit savoir à sa famille et à ses amis qu'il désirait être enterré en Terre Sainte, sans spécifier toutefois en quel endroit de ce pays. Il mourut. La nouvelle de sa mort se répandit en moins de temps qu'il ne faut pour le dire. Il était l'homme le

plus éminent et le plus célèbre de son temps. On le pleura beaucoup, sa dépouille fut placée dans un cercueil de bois que l'on attela à un cheval. Et, accompagné par toute une caravane d'amis éplorés, le convoi prit le chemin du pays d'Israël.

Entre-temps, la triste nouvelle parvenait aux Juifs de Terre Sainte. Les communautés tinrent à l'honneur de se faire représenter aux funérailles et tâcher d'obtenir chacune que leur ville fût choisie comme dernière demeure pour l'illustre défunt. Les discussions furent longues et ardues, chacun des délégués de Terre Sainte s'efforçant d'emporter l'adhésion des autres afin que cet insigne privilège fût accordé à sa ville. Ceux de Jérusalem soutenaient que la présence du Rambam parmi eux revenait de droit à leur ville, et que le lieu de sa sépulture devait être le Mont des Oliviers.

Les délégués de 'Hevron, de leur côté, arguèrent du fait que la présence chez eux de la Grotte de Makhpélah faisait de leur ville le lieu le plus indiqué pour la dépouille du Rambam. Ceux de Méron, à leur tour, se prévalurent de la présence chez eux de la tombe de Rabbi Shimon bar Yo'haï, pour réclamer l'honneur que tous se disputaient. Les discussions battaient encore leur plein quand la procession eut atteint la frontière de la Terre Sainte. À ce moment, un événement aussi soudain qu'imprévu se produisit. Une bande de Bédouins armés apparut au loin. Elle fonçait droit sur la caravane. La procession se disloqua. Pris de peur, les hommes qui la formaient s'enfuirent, laissant seul sur la route le cercueil du Rambam.

Les Bédouins, croyant être en présence d'une caisse pleine d'or et d'objets précieux, se précipitèrent sur le cercueil. Déçus de découvrir qu'il ne contenait qu'un cadavre, ils voulurent le poser à terre pour s'emparer au moins du cheval qui le transportait. Mais quelques efforts qu'ils fissent, ils ne purent le déplacer. Alors ils se rendirent compte qu'il contenait le corps d'un saint homme. Effrayés, ils tombèrent à genoux et supplièrent celui-ci de leur pardonner. Puis, quittant les lieux du sacrilège, ils disparurent. Le cheval tirant le corps de Maïmonide poursuivit tout seul son chemin. Il marcha sans faire la moindre halte jusqu'à ce qu'il parvint aux portes de Tibériade. Là, la bête s'arrêta et attendit. Les Juifs de Tibériade et des communautés avoisinantes comprirent que le saint Rambam avait choisi de reposer là. C'était le lieu où de nombreux Sages de Tibériade étaient ensevelis. C'est ainsi qu'il fut décidé que l'illustre défunt aurait là sa tombe.

Chaque année, le 20 Tévet, des Juifs nombreux viennent faire leurs prières et offrir la Tsédaka à la mémoire de ce grand et saint homme dont il a été dit : « De Moshé Rabbénou à Moshé (ben Maïmone), il n'y eut personne comme Moshé (ben Maïmone). »

רְפָאָת שְׁלֹמֹה לשרת בת רבלקה • **שְׁלָמָם בֶּן שְׁוֹרָה** • **לֵאָה בת מִרְיָם** • **סִימָן שְׂוֹרָה בת אַסְתָּר** • **אַסְתָּר בת זְוִימָה** • **מְרַקְבָּיו דָוִן בֶּן פּוֹרְטָנוֹגָה** • **יַוסְף זְווִים בֶּן מְרַחְלָגָג רְמוֹנוֹת** • **אַלְלָהוּ בֶּן מִרְיָם** • **אַלְלָהוּ בֶּן רְזֹול** • **יַוְאָבֵל בת אַסְתָּר זְוִימָיסָה בת לְלָה** • **קְמִיִּיסָה בת לְלָה** • **תַּיְעָקָה בֶּן לֵאָה בת סְרָה** • **אַתְּבָה עַל בת סְוּזָן אֲבִיבָה** • **אַסְתָּר בת קְמוֹנָה** • **אַסְתָּר בת שְׁוֹרָה**



Le train-train est le plus grand ennemi de l'homme. C'est pourquoi Hashem nous a gratifié des jours de Tishri : pour tourner la page sur nos méfaits passés et repartir de « zéro ».

C'est aussi une des possibilités du Shabbat Bereshit, le premier de l'année, durant lequel nous lisons les merveilles de la création du monde, et commençons ainsi la lecture hebdomadaire des 5 livres de la Torah. La grandeur du renouvellement, c'est à dire de pouvoir commencer une nouvelle page en effaçant les fautes passées, est un des délices du Judaïsme.

C'est en fait un grand moment de montée spirituelle, car nous sortons d'une période où nous étions tellement proches d'Hashem que nous devons l'utiliser pour monter de niveau spirituel, mais non sans l'aide Divine. Pour cela, il faut étudier la Torah. Plus une personne reviendra vers Hashem tôt dans sa vie, plus elle aura de chance de réussir. Comme le dit Pirké Avot : « *Un homme qui étudie la Torah dans son jeune âge ressemble à une encre couchée sur une page blanche et propre. Tandis qu'un homme qui se met à l'étude dans ses vieux jours ressemble à une encre couchée sur un papier usagé dû à de nombreux ratures passées* ».

En fait, plus un homme prend de l'âge, plus il devient difficile de changer, c'est pourquoi la Torah nous demande de nous prendre en main le plus tôt possible afin de ne pas regretter plus tard ou de ne plus avoir la force.

D'ailleurs, bien qu'Hashem accepte la Teshouva de tous, Il aime quand une personne revient vers LUI dans sa jeunesse, quand elle est pleine de fougue, et pas quand l'homme n'a plus de force et donc n'est plus trop méritant d'abandonner ses habitudes. Il n'est jamais trop tard car « la Teshouva est acceptée même un jour avant la mort ».



« *Tu placeras des juges et des gardiens dans toutes tes portes* » (17, 18). Pourquoi le verset parle-t-il au singulier, « *dans toutes tes portes* » ? Rav 'Haïm Vital l'explique ainsi : Tout homme a plusieurs « *portes* » à son corps : la

vue, l'ouïe, l'odorat, la parole, le toucher, par lesquelles tout ce qui concerne ce monde passe pour entrer en lui, qu'il s'agisse de choses bonnes ou de choses négatives qui mènent à la faute.

Le devoir de l'homme en ce monde est de placer à ces « *portes* » « *des juges et des gardiens* », qui sont les volontés puissantes au moyen desquelles il veille pour que des choses qui ne sont pas souhaitables ne rentrent pas et ne pénètrent pas dans son corps. C'est pourquoi la Torah a parlé au singulier, pour qu'à chaque porte individuellement, nous placions une barrière et une muraille afin que la faute ne pénètre pas et ne rende pas notre âme impure. Quand l'homme mérite de garder les portes de son corps comme il convient, il lui est promis que se réalisera en lui le verset : « *Ouvrez les portes, et que vienne un peuple juste et qui est fidèle* ». Mesure pour mesure, il a gardé la « *porte* » de son corps, et il méritera que s'ouvrent devant lui toutes les portes du monde à venir s'il fait bien attention à garder toutes les portes de son corps



*Vous désirez recevoir une Halakha par jour sur WhatsApp ? Envoyez le mot « **Halakha** » au*

(+972) (0)54-251-2744

Feuillet imprimé par

DFOUS TESHOUVA

דפומ אונליין דגיטלי

17 Sderot Binyamin Netanya

Tel : 09-8823847

www.print-t.net

teshuva@netvision.net.il



Rosh Hashana

Les Epinards : Les épinards frais sont très souvent infestés, donc on préférera des épinards Lamehadrine (*type Goush Katif*). Bien qu'ils soient Lamehadrine, on devra tout de même les mettre à tremper dans de l'eau avec du « *Sterili* » ou du savon pendant 3 minutes. En effet, le Goush Katif protège des insectes qui rentrent dans les tiges, ce que l'on appelle les *Tolaïm*. Par contre, les insectes qui se

trouvent en dehors posés sur les feuilles, comme les pucerons, partiront avec ce trempage, et surtout, après le rinçage. Si on ne trouve pas d'épinards Lamehadrine, on devra les tremper pendant une dizaine de minutes dans de l'eau et du savon; puis on retirera les tiges et on vérifiera les feuilles à la lumière. Pour savoir si c'est Lamehadrine ou non il y aura inscrit sous la casheroute pour ce qui ne l'est pas *אין פיקוח הילחתי* (*Ein Pikouah Hilkhati*). La solution des épinards congelés apporte le plus de garantie. En Effet, ils sont déjà lavés et vérifiés et prêts à l'utilisation. Il y a deux marques qui vous propose du Badats, c'est la marque Bodek et la marque Sanfrost. Chez la seconde, il y a une production spéciale Badats sous le contrôle du Beth Yossef et une production normale, à vérifier avant l'achat.

Les blettes : Il n'y a pas de Lamehadrine. Comme pour les épinards, le problème vient souvent de la tige. Soit on utilisera uniquement la partie verte de la feuille et on jettera la partie la plus importante à consommer, soit on ouvrira la tige en la coupant dans l'épaisseur avant de la mettre à tremper. Le vers qui se trouve à l'intérieur de la tige est très difficile à voir car il a la même couleur que celle-ci. On laissera tremper les feuilles pendant une dizaine de minutes et on les rincera bien. Le vinaigre n'est pas suffisant pour cashérer ce type de végétaux.

HALAKHOT



• Tatouages

Tous types de tatouages permanents sont strictement interdits par la Torah

S'il s'agit d'un tatouage non permanent, cela n'est pas interdit d'après certains décisionnaires si elles sont réalisées de manière à satisfaire aux conditions mentionnées dans la Halakha.

Cependant, même les « *tatouages permis* » sont à éviter car il faut éviter de reproduire le comportement des goyims

Les maquillages permanents sont permis (rouge à lèvres, contour des yeux...). Par contre ce n'est pas l'avis de tous les décisionnaires comme le Rav Mordekhaï Elyahou zatsal

• Shabbat

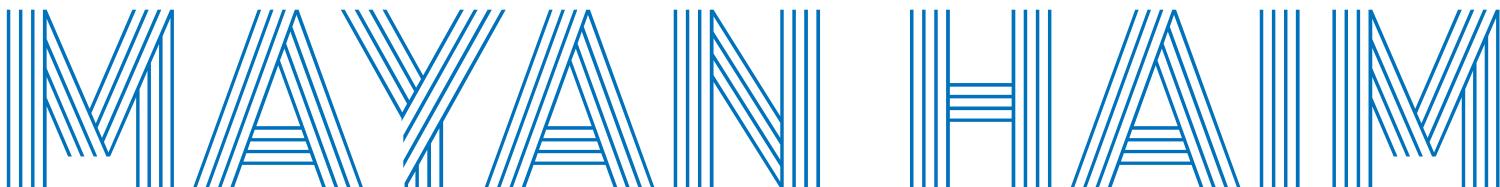
Il est bon d'avoir un Talith Gadol spécial pour Shabbat qui sera supérieur en qualité du Talith de la semaine

C'est une bonne habitude de chanter les prières pendant Shabbat, car nous ne sommes pas pressés comme en semaine. Par contre, il faudra faire attention de ne pas non plus trop la faire durer (*Torakh Tsibbour*)

• ELOUL

Dans Shir Hashirim, les initiales des mots *Ani Ledodi Vedodi Li* : : « *אני לדודי ודודי לי* » Je suis à mon Bien-aimé et mon Bien est à moi » forment le mot *אלול*. La valeur numérique des dernières lettres de ces mots est 40 (quatre Youd dont la valeur de chacun est dix). Car c'est durant une période que 40 jours (le mois de Eloul + les 10 jours de pénitence) que la Teshouva est la mieux acceptée : ce sont des jours de bienveillance et des moments propices pour examiner sa conduite

Leilouï Neshamot Meyer Ben Lea • Lea Bat Nina • Rehaïma Bat Ida • Reouven Chiche Ben Esther • Avraham Ben Esther • Helene Bat Haïma • Raphael Ben Lea • Ra'hel Bat Rzala • Aaron Haï Ben Helene • Yossef Ben Rehaïma • Daisy Deïa Bat Georgette Zohara • Raphael Ben Myriam • Khalfa Ben Levana • Raymond Khamous Ben Rehaïma • Michael Fradji ben Sarah Berda • Celine Emma Lea Bat Sarah • Samuel Shalom Ben noun ben Yaël



Le mois d'Eloul ou la noblesse de la Téchouva (Elie LELLOUCHE) - C'est la justice, la justice que tu poursuivras (Yéhouda BRANDES) - Choftim : Le juge et l'Achéra (Yo'hanan NATANSON) - L'importance de la justice (Raphaël ATTIAS)

PARACHAT CHOFTIM

Samedi

7 SEPTEMBRE 2019

7 ELOUL 5779

entrée chabat : de 19h03 à 20h05

selon les horaires de votre communauté

sortie chabat : 21h10



MAYAN HAIM
EDITION

LE MOIS D'ELOUL OU LA NOBLESSE DE LA TECHOUVA

Rav Elie LELLOUCHE

Au chapitre 2, Hala'kha 6 des lois sur la Téchouva, le Rambam écrit: «Bien que la Téchouva et la supplication conviennent en tout temps, s'attacher à revenir vers Hachem et à corriger ses actions durant les dix jours qui vont de Roch HaChana à Yom Kippour constitue une démarche particulièrement belle au point qu'une telle attitude soit à même d'éveiller immédiatement la bienveillance divine. C'est le sens de l'appel lancé par le prophète Yéchayahou au peuple d'Israël: «Cherchez Hachem lorsqu'il est accessible» (Yéchayahou 55,6)».

Il ressort de cet enseignement du Rambam que ce sont durant les dix premiers jours du mois de Tichri qu'il est demandé à chacun de redoubler d'efforts quant à la Téchouva qu'il doit opérer ainsi qu'aux prières qu'il doit adresser, et ce afin d'obtenir le pardon divin. Ceci peut, en partie, se comprendre. En effet, implorer la miséricorde divine une fois rendu le jugement de Roch HaChana, quoi de plus évident ? La justice divine, loin de s'imposer à l'homme de manière implacable, appelle ce dernier à la prière et aux supplications aux fins d'éveiller la clémence du Créateur.

Pour autant, on peut, malgré tout s'interroger. Le Rambam, qui ne fait, d'ailleurs, que citer un enseignement de Rav Shmouel Bar Inya au nom de Rav (Roch HaChana 18a), parle non seulement de supplications mais insiste également sur le caractère propice que revêt la Téchouva durant ces dix jours. Or s'il est un moment où la Téchouva est particulièrement opportune, plus encore qu'entre Roch HaChana et Kippour, c'est durant le mois d'Eloul. C'est durant ce mois, en effet, alors que le jour du jugement se profile, avec son lot de doutes et d'incertitudes, c'est durant ce mois, donc, que la Téchouva justifie pleinement toute sa raison d'être.

Yémé Ratson, période de faveur divine, comme nous l'enseignent nos Sages (confer Rachi sur Dévarim 9,18), le 'Hodech Éloul est, par excellence, le mois de la réconciliation de l'homme avec Hachem. C'est d'ailleurs tout le sens de l'usage rapporté par le Choul'han 'Arou'kh, au nom du Tour, relativement à l'usage des Séli'hot: «Il est d'usage», écrit Maran Rabbi Yossef Karo (Ora'h Haïm 581,1), «de se lever tôt le matin, dès le début du mois d'Eloul et ce jusque Yom Kippour, afin de réciter des supplications». Et bien que le Rama précise que tel n'est pas l'usage dans les communautés ashkénazes, le Sage de Cracovie

retient, cependant, celui consistant à sonner du Chofer tout au long de ces vingt-neuf jours.

Le Rambam, quant à lui, semble ignorer ces différents usages, remontant, pourtant, à l'époque des Guéonim (6ème au 10ème siècle de l'ère vulgaire). Quel est le sens de cette apparente divergence entre l'auteur du Michné Torah et le Choul'han 'Arou'kh ? La réponse à cette question tient, peut-être, à la place réelle qu'occupe Roch HaChana entre le mois d'Eloul qui le précède et les jours, appelés Yémé Téchouva, qui le suivent. Au-delà du jour du jugement, Roch HaChana représente la proclamation de la royauté divine. Certes, le Créateur scrute et juge en ce jour solennel, l'humanité tout entière. Sous-pesant les actions de ses créatures, Hachem prononce son verdict pour chacune d'entre elles.

Mais qu'attend de nous, en ce jour fatidique, Le Maître du monde ? Les maîtres du Moussar et de la 'Hassidout nous expliquent, que la tâche incombe à l'homme, au jour anniversaire de sa création, relève de sa capacité à reconnaître le règne d'Hachem. Le Maître du monde ne nous demande, le premier jour de l'année, ni d'avouer nos fautes ni de prendre un quelconque engagement quant à leur réparation. Comme nous le «martelons», tel un leitmotiv, tout au long des Téphilot de ces deux jours de Roch HaChana, Hachem attend que nous le reconnaissions, au sens le plus fort du terme, comme le Souverain Tout-Puissant de l'univers.

Or, cette aptitude suppose que l'élu de la Création soit à même de revendiquer pour lui-même, parallèlement, le statut de sujet. En effet, comment pourrions-nous affirmer la royauté divine sur l'humanité alors même que nous serions incapables d'en incarner le corollaire indissociable, à savoir que tout roi règne sur ses sujets ? C'est là toute la raison d'être de la Téchouva du mois d'Eloul. Au-delà des regrets quant à nos dévoilements et à nos égarements, regrets que nous exprimerons entre Roch HaChana et Kippour, celle-ci vise, essentiellement, à nous rappeler à l'exigence de dignité et de grandeur voulues pour nous par le Créateur. Ce sont ces valeurs de dignité et de grandeur qui nous conféreront le titre de sujets du Roi des rois, nous ouvrant ainsi la voie à une proclamation sincère et authentique du règne sans partage du Maître du monde.

Pourquoi faut-il poursuivre la justice de manière redoublée, comme le suggère l'expression *tsédeq, tsédeq tirdof* (Dt 16, 20) ? Si le redoublement de l'expression portait sur le verbe (*redof tirdof*), nous dirions que le verset veut signifier un renforcement de l'obligation : poursuivre la justice sans relâche. Mais c'est le mot *tsédeq* qui est redoublé, ce qui nous dit quelque chose de la justice même que nous devons poursuivre.

Rech Laqich compare notre verset à cet autre : « C'est selon la justice (*tsédeq*) que tu jugeras ton concitoyen » (Lv 19, 15). Selon lui, « ici, il est question d'un cas entaché de tromperie ; là, d'un cas non entaché de tromperie » (*Sanhédrin* 32b). En d'autres termes, dans un jugement ordinaire, il suffit d'un *tsédeq* simple ; mais quand il semble aux juges que quelque chose n'est pas net dans la présentation des arguments, des preuves ou des témoignages, ils doivent déployer une minutie particulière, multiplier les réquisitions et les recherches. Ce n'est pas toujours qu'il faut montrer de telles exigences, la multiplicité des enquêtes compliquant parfois le débat, et conduisant à des retards de justice. C'est pourquoi les sages ont prévu certains allégements dans les procès civils (*diné mamonot*), afin qu'il ne soit pas porté atteinte au courant naturel des échanges. Il existe donc un *tsédeq*, et un *tsédeq tsédeq* ! Pour atteindre la justice, il faut parfois faire preuve de souplesse, ne pas être trop pointilleux dans l'exercice de la *midat hadin*. D'autres fois, il faut éprouver tous les moyens de procédure, d'enquête et de débat.

Rav Achi estime que la double occurrence du mot *tsédeq* indique deux voies possibles pour établir la justice : la voie judiciaire et celle du compromis. À ce propos, une controverse oppose les Tannaïm, puis les Amoraïm et les décisionnaires. Les uns disent : « Que la justice perce la montagne ! » – c'est-à-dire : « Que la justice suive résolument son cours. » Le compromis comporte toujours un élément de distorsion de la justice. Selon les autres, exiger une application sans faille du

droit contribue à détruire le monde, la paix requiert le compromis.

En fin de compte, la discussion n'est pas tranchée de manière univoque, et l'opinion généralement admise est qu'il faut proposer aux parties de choisir a priori la voie du compromis. Ce n'est que si elles demandent un procès formel qu'il faut les juger suivant toutes les exigences du droit. La Guémara cite des cas dans lesquels il n'y a aucun moyen de résoudre un différend sans faire intervenir la notion de compromis, car les deux parties ont également raison. Dans de tels cas, le compromis lui-même constitue la pure justice. Cependant, dans les cas même où il est possible de trancher dans un sens ou un autre, ne croyons pas que le compromis serait injuste ; il établit une justice d'un autre genre. Non une justice qui perce la montagne, mais une justice ménageant la paix entre l'homme et son prochain.

Le Midrach raconte qu'Alexandre de Macédoine rendit visite au roi Qatsia, aux confins des montagnes ténébreuses. Il souhaitait connaître la façon dont on rendait justice en ce pays. Un homme vint porter plainte contre un autre en disant : « J'ai vendu une ruine, et l'acheteur y a trouvé un trésor. Or c'est la ruine seule que j'ai vendue ! » L'acheteur répondit : « J'ai acheté la ruine avec tout ce qu'elle comporte. » Le roi demanda à l'un : « As-tu un fils ? – Oui. » À l'autre : « As-tu une fille ? – Oui. – Mariez-les ensemble, et l'argent sera aux deux. » Alexandre restait abasourdi : « Dans mon pays, on aurait tué l'un et l'autre, et l'on aurait réquisitionné le trésor au bénéfice du roi. » Le roi Qatsia s'exclama : « Que l'esprit d'un tel juge pourrisse ! »

À la vérité, la solution proposée par le roi Qatsia n'est pas une solution juridique exacte. Si les deux parties avaient soumis leur différend à un tribunal rabbinique, celui-ci aurait dû examiner la requête et décider laquelle des parties avait raison, et non proposer des services de marieur. La question est complexe, il faut pour la trancher maîtriser les lois de *hachavat avéda*, de *qinyan 'hatser*, de *méqa'h ta'out*, etc.

Malgré cela, le Midrach veut montrer que, dans ce cas particulier, la plus grande justice a précisément pu être atteinte grâce au renoncement au droit et au choix du compromis. Non seulement ce choix permet de rétablir la paix entre les deux parties, mais celles-ci sortirent heureuses de l'instance, et le trésor litigieux produisit un plus grand trésor : la joie des noces de leurs enfants.

L'idée que la Torah ne demande pas d'appliquer jusqu'à son terme la *midat hadin*, mais de trouver la solution convenable, porteuse de vie, de joie, de réparation du monde, et que, par-là même, elle parvient à la vertu de justice, est une idée qui apaise l'âme, en particulier quand arrive le mois des *Seli'hot* et de la miséricorde, et que nous nous trouvons au seuil des jours redoutables, jours du jugement et de la *téchouva*. Nous aussi demandons au Saint bénit soit-Il de ne pas appliquer la mesure de din jusqu'à son terme.

Et nous nous appuyons sur le fait qu'il ordonne aux juges de mêler la mesure de *ra'hamim* et la recherche du chalom au monde du droit.

Traduction : Jean David HAMOU

« Tu ne planteras pas d'ashéra, tout arbre, à côté de l'autel de Hashem, ton Éloqim, que tu te feras. »

Devarim 2,14

Les Korbanot (« sacrifices ») occupent dans la Torah une place qui peut sembler disproportionnée. Et bien qu'ils soient parfois appelés « pain de D.ieu » ou « odeur agréable à Hashem » ou d'après d'autres expressions semblables, il ne faut pas s'y tromper : toute idée que les Korbanot « donnent » quelque chose à Hashem doit être radicalement exclue ! La perfection de D.ieu ne saurait être perfectionnée. Nous ne pouvons lui faire acquérir quoi que ce soit : « *Im tsadaqta, ma titen Lo ? O ma miyadékhya yiqakh ?* - Si tu agis avec droiture, que Lui donnes-tu ? Que prend-il de ta main ? » (Iyov 35,7)

Aucune controverse à ce sujet ! Les Korbanot agissent sur nous, et non sur Lui. Ils travaillent miraculeusement l'âme de celui qui les amène au Beth haMiqdash. Ils contribuent à le rapprocher de Hashem, à l'élever spirituellement, lorsqu'il comprend que le sort réservé à l'animal sacrifié sous ses yeux aurait du être le sien !

Rien de cette procédure n'affecte Hashem, qui ne peut en aucune manière être changé ou amélioré.

Une telle approche s'oppose radicalement aux conceptions des anciens païens, qui identifiaient différentes forces à l'œuvre dans la Création, et leur vouaient un culte, censé les « nourrir » et intensifier leur pouvoir. Elles étaient ainsi supposées agir dans un sens favorable à l'être humain qui leur avait offert le sacrifice approprié.

Le Meshekh 'Hokhmah (Rav Meir Sim'ha de Dvinsk – 1843-1926) enseigne que c'est ce que veut dire Ben Azzaï dans Ména'hot 110a : « Viens et vois ce qui est écrit dans la Parasha des Korbanot : [on y utilise pas] les noms Qel et Éloqim, mais [seulement] Hashem (le Tétragramme), pour ne pas donner d'argument aux hérétiques ». Le nom « Éloqim » fait référence à la combinaison des forces supérieures. « Qel » se rapporte à la puissance de l'activité divine. Si l'un de ces noms était utilisé en relation avec les korbanot, on pourrait en venir à penser que D.ieu se renforce ou s'améliore par le biais de ces offrandes. C'est pourquoi la Torah

ne fait usage que du Nom de quatre lettres, le nom de l'Être dont dépendent toutes les existences. Cet Être est au-delà de tout manque, de tout « besoin », et aucun « présent » ne peut lui être fait. Il est la cause première de toute existence, ce qui comprend évidemment les korbanot eux-mêmes.

L'homme a classé plantes et animaux dans l'ordre de la biologie. C'est-à-dire qu'ils sont soumis à un changement constant, à la croissance, à la floraison, au déclin. Le domaine minéral, d'autre part, ne change pas. Il ne connaît ni développement, ni amélioration.

C'est pourquoi la Torah insiste pour que le matériau dont est construit l'autel provienne de l'ordre minéral. Il doit être fait de pierre, et non de bois. L'autel (Mizbéa'h) est le signe matériel de l'agrément de nos offrandes : « odeur agréable à Hashem ». Il reste ainsi comme la pierre, immuable, inchangé. Il n'est pas comme le bois, qui peut être nourri, soigné, encouragé à s'épanouir lorsqu'il est encore relié au sol.

La construction même de l'autel matérialise l'idée fondamentale que, lorsqu'on approche un korban, on n'offre rien à Hashem. L'ashéra manifeste l'idée exactement opposée ! 'Hazal enseignent que le nom lui-même (ashéra) suggère le soutien et l'assistance que l'objet du culte reçoit de ses adeptes (Torat Kohanim, 11 – Le 'Hafetz Ha'im le rapproche de Ishaïah 1,17 : « Ashrou 'hamots » [rendez le bonheur à l'opprimé]).

Il est un autre acteur de la vie juive qui doit s'abstenir de « recevoir » quoi que ce soit. La justice ne peut être rendue que par des juges dont la neutralité est indiscutable. Eux aussi doivent se tenir à grande distance de tout avantage, si minime qu'il soit, lié à l'affaire qu'ils doivent juger. Ils doivent fuir comme la peste tout ce qui peut améliorer leur situation, qu'il s'agisse de biens matériels, de faveurs ou de prestige. Ils doivent être conscients que la justice n'est pas à la portée d'un être de chair et de sang, « car la justice est à Éloqim. » (Devarim 1,17) ce que Rashi commente merveilleusement : « Ce que tu retires injustement à l'un, tu m'obliges à le lui rendre. C'est donc contre moi que tu as fait dévier la justice ! »

Nos Sages enseignent que « Tout juge qui juge équitablement selon la vérité

devient un partenaire de Hashem dans Sa création. » (Shabbat 10a)

« Selon la vérité » s'applique à D.ieu Lui-même, si l'on peut dire. Il n'avait pas d'intérêt personnel dans la Création, dont Il ne peut tirer aucun avantage. Lorsqu'un juge exerce son autorité de cette manière, poursuivant la justice (selon le langage de notre Parasha) pour elle-même, sans espoir du moindre profit, il devient en effet un partenaire de Hashem. Il agit avec la même pureté d'intentions que Hashem Lui-même lorsqu'il a amené le monde à l'existence. Ainsi s'éclaire aussi la surprenante homonymie du mot Éloqim, qui signifie à la fois D.ieu et les juges !

Il y a plus. Le juge et l'autel sont également partenaires. Tous deux partagent la mission de ramener les coeurs de Son peuple vers leur Père qui est dans les Cieux. Le juge accomplit cette tâche en apaisant les querelles qui font obstacle à une relation harmonieuse avec Hashem. Les korbanot réparent les dégâts causés par la transgression du pécheur, et comblent le fossé qui s'était creusé entre l'homme et D.ieu.

C'est ce que 'Hazal avaient à l'esprit sans doute, lorsqu'ils ont enseigné que « la Parasha des lois civiles est voisine de celle qui décrit l'autel, pour t'apprendre que le Sanhédrin doit siéger à proximité du mizbéa'h » (Mekhilta Yithro) Ils sont associés. Grâce à eux, la nation soigne ses blessures morales, et le lien avec HaQadosh Baroukh Hou est rétabli.

On peut refermer le cercle, poursuit le Meshekh 'Hokhmah : « Resh Laqish a enseigné : Quiconque nomme un juge qui n'est pas digne est comme s'il plantait un ashéra en Israël, comme il est écrit : 'Des juges et des officiers tu te donneras...' suivi de 'Tu ne planteras pas d'ashéra.' Rav Ashi a enseigné : Et si c'est à un endroit où il y a des Sages de la Torah, c'est comme s'il le plantait à côté de l'autel comme il est écrit : 'à côté de l'autel de Hashem' » (Sanhédrin 7b). L'autel est le puissant symbole du D.ieu parfait qui ne reçoit rien des hommes. Lorsque les juges, agissant en Son Nom, trahissent leur mission pour poursuivre leur intérêt, 'has veShalom, c'est comme s'ils remplaçaient les pierres de l'autel par l'indigent bosquet des idolâtres !

(Librement inspiré d'un maamar du Rav Yits'haq Adlerstein)

La Paracha Choftim, que nous lirons ce Shabbat, débute par les versets suivants :

«Des juges et des officiers, tu placeras pour toi aux portes de toutes tes villes que l'Eternel ton Dieu te donnera dans chacune de tes tribus ; et ils devront juger le peuple selon la justice : Ne fais pas flétrir le droit, n'aie pas égard à la personne, et n'accepte point de présent corrupteur, car la corruption aveugle les yeux des sages et fausse la parole des justes : C'est la justice, la justice seule que tu dois rechercher, si tu veux te maintenir en possession du pays que l'Eternel, ton Dieu, te destine »

(Dévarim XVI, 18-20)

- **Rachi (1040-1105)** explique ainsi l'expression « et ils jugeront le peuple de façon équitable » : « Nomme des juges experts et justes ».

Ce commentaire nous interpelle. Un juge expert est par définition un talmud hakham qui maîtrise l'ensemble des lois de la Torah et qui a obtenu la Séminika, ce qui lui a permis d'être nommé dayan. Dans ces conditions, pourquoi est-il nécessaire de rajouter le mot « justes » ? Peut-on concevoir l'existence d'un juge expert qui ne serait pas intégrée ?

Il est possible de répondre à cette question en précisant que selon la Torah le rôle du juge ne consiste pas uniquement à rendre la justice, à régler les litiges et à répondre aux questions relatives à la Halakha. Le juge doit aussi donner l'exemple au niveau de la conduite que chacun doit adopter dans tous les domaines. Il doit être en mesure d'exercer une influence positive sur les plaignants qui se présentent à lui afin qu'ils soient prêts à accepter non seulement ses décisions halakhiques mais aussi ses enseignements moraux.

Les juges aussi bien que les policiers doivent avoir une conduite irréprochable pour pouvoir réprimander les autres.

- **Rabbi Raphaël Berdugo (1747-1821)**, dans son ouvrage « Mé ménou'hot », introduit notre Paracha par le verset suivant : « Pratiquer la charité et la justice est plus agréable à Hachem qu'un sacrifice » (Michlé XXI, 3).

Il ajoute que le Roi Chlomo nous apprend que bien que le Service des sacrifices soit très important et qu'il constitue l'un des trois piliers sur lesquels le monde repose, la pratique de la justice lui est supérieure.

Mais comment peut-on comparer la pratique de la justice et le Service des sacrifices alors qu'ils ne semblent pas appartenir à la même catégorie ?

Deux enseignements du Pirké Avot sont susceptibles de nous aider à comprendre le lien qui les unit :

1) Chim'on Hatsadik était l'un des derniers membres de la Grande Assemblée. Il avait l'habitude de dire : « le monde est construit sur

trois fondements, sur la Torah, sur le service divin et sur la bienfaisance ». (Pirkei Avot I, 2)

2) Rabban Chim'on ben Gamliel dit : « Le monde existe sur trois bases : sur la Justice, sur la Vérité, et sur la Paix, comme il est dit : Vérité, justice et paix, implantez-les dans vos portes » (Zekharya VIII, 16) (Pirkei Avot I, 18)

Rabbi Raphaël Berdugo considère que ces deux michnayot ne sont pas opposées. Il précise que l'enseignement de Chim'on Hatsadik nous apprend quels sont les éléments qui donnent au monde le mérite d'exister alors que celui de Rabban Chim'on ben Gamliel précise les fondements qui permettent à la société d'exister harmonieusement de manière naturelle. Sans justice, vérité et paix le monde ne peut pas subsister.

Il ajoute que bien que la pratique de la justice et le Service des sacrifices sont des piliers sur lesquels le monde repose, la justice est plus importante car il s'agit d'un fondement naturel et qu'en son absence l'édifice social s'effondrerait plus rapidement... En ce qui concerne le Service des sacrifices, il est encore possible de compter sur la longanimité d'Hachem qui pourrait nous accorder un sursis...

- **Rabbénou Ya'akov Ba'al HaTourim (1269-1343)** commence son ouvrage « Tour 'Hochen Michpat », avec la sentence de Rabban Chim'on ben Gamliel (Pirké Avot I, 18) et soulève la question de savoir si elle peut être rapprochée de celle de Chim'on Hatsadik (Pirké Avot I, 2)

Il présente ensuite l'explication de **Rabbénou Yona (1200-1263)** qui considère que ces trois éléments ne sont pas ceux pour lesquels le monde a été créé puisque au début du chapitre nous avons la sentence de Chim'on Hatsadik qui précise les objectifs de cette création.

Rabbénou Yona fonde la différence entre ces deux michnayot sur la distinction entre 'oméd et kayam.

Les piliers du monde, les raisons pour lesquelles Hachem a créé le monde sont la Torah, le Service divin et la pratique de la charité. De la Torah, il est dit : « Hachem m'a créé au début de son action... » (Michlé VIII, 22). La Torah dit : « Je suis la première de la création, et c'est à cause de moi que toutes les créatures ont été créées. ». De même, le service divin dans le Saint Temple est l'un des buts de la création, c'est pour cela qu'Hachem a choisi Israël parmi toutes les nations et qu'il a choisi le Beth Hamkdach pour être le Lieu où on le servirait.

Enfin la bienfaisance est la générosité qui nous permet d'être agréés par Hachem et qui traduit aussi l'amour que les hommes doivent se porter les uns aux autres.

Les trois choses que Rabban Chim'on ben Gamliel mentionne sont les piliers de la permanence

de l'ordre dans la société. Sans la justice, le fort opprimerait le faible et le dépouillerait ; sans la vérité, la confiance disparaîtrait et tous les échanges et tous les rapports entre les hommes deviendraient impossibles ; et sans la paix, la guerre universelle détruirait bientôt toute l'humanité.

Donc les trois principes énoncés par Chim'on Hatsadik sont ceux qui ont précédé à la création du monde, tandis que ceux qu'énumère Rabban Chim'on ben Gamliel sont en fait les raisons pour lesquelles le monde continue d'exister.

- **Rabbi Yossef Karo (1488-1575)**, dans son ouvrage « Beth Yossef », soulève la question suivante :

Les trois éléments pour lesquels le monde a été créé, que Chim'on Hatsadik nous enseigne, doivent à plus forte raison être suffisants pour permettre au monde de subsister ?

Il répond que Chim'on Hatsadik s'est exprimé par rapport à son temps où il y avait le Beth Hamkdach alors que Rabban Chim'on ben Gamliel qui a vécu après la destruction du Temple s'est exprimé alors qu'il n'y avait plus le Service divin et qu'il était difficile d'étudier la Torah et de pratiquer la bienfaisance à cause du joug de l'exil. Il a donc donné trois autres éléments semblables aux précédents et qui pourraient maintenir l'existence du monde. En effet, le maintien de l'existant est plus facile à obtenir. Ceci est comparable à une chose qui a atteint un certain niveau de chaleur grâce à un feu puissant. Celle-ci peut conserver son niveau de chaleur avec un feu moins puissant, mais un feu de cette intensité ne pourra jamais élever au même niveau de chaleur une chose qui n'a pas été chauffée au préalable.

Il en est de même dans notre cas : il ne serait pas possible de créer le monde pour les trois éléments cités par Rabban Chim'on ben Gamliel mais une fois que le monde a été créé pour les trois raisons de Chim'on Hatsadik, il peut se maintenir grâce aux trois piliers de Rabban Chim'on ben Gamliel.

- La justice permettra le maintien de la Torah car celui qui transgressera les lois de la Torah sera puni par la justice.

- La vérité permettra la réparation du pilier du Service divin. En effet c'est grâce à ce Service que la Chékhina pouvait résider parmi nous ; en nous imposant d'être les gardiens de la vérité qui est le sceau d'Hachem, nous le reconnaissions et nous lui adressons nos prières qui ont pris la place des sacrifices.

- Enfin la paix peut être mise en parallèle avec la bienfaisance car grâce à celle-ci la paix peut s'établir. Sans la pratique de la charité et de la bienfaisance, le pauvre se trouvant démunie pourra être amené à voler ou même en arriver à se révolter contre Hachem. Grâce à la bienfaisance, la paix et l'harmonie s'installent entre les hommes et l'humanité toute entière en sera reconnaissante à Hachem qui nous apportera Sa Bénédiction dans la Paix dont Il est le Détenteur !



Discours lors de la réunion des Rabanim à la Yechivah pour la nouvelle année d'étude Par l'Admour de Koidinov chlita

(motsei shabat Parachat Choftim)

Dans le livre de Michleï dont le Roi Salomon est auteur, il est écrit : “*Ne réprimandes pas le méchant, il te haïra ; réprimandes le sage, il t'aimera*”. (משלי ט ח)

אל תזח לץ פן ישנאך הוכח לחייב ויאקבקה

L'explication simple est qu'il ne faut pas faire de réprimande au mécréant car il ne l'accepte pas et ne fait que te haïr ; par contre *quelqu'un de bien*, que tu réprimandes, apprécie tes paroles, prend sur lui d'arranger ses actions et te remercie.

L'Admour chlita explique ce verset d'une autre manière au nom de son ancêtre, le Saint Baal Chem Tov, fondateur de la ‘Hassidout.

אל תזח לץ (ne réprimandes pas, méchant) : *Ne dis pas à une personne : « tu es méchant, tu n'es pas bon, pourquoi n'as-tu pas un bon comportement ? »*

הוכח לחייב ויאקבקה (réprimandes, sage, il t'aimera) : *Dis à une personne : « **tu es intelligent, bon et juste. Pourquoi vas-tu à l'encontre de la volonté de D** ? »*

L'Admour poursuit en expliquant que ceci est une étape essentielle de l'éducation et la **clé de la réussite de dire à l'élève qu'il est bon et exceptionnel**, de lui expliquer comment quelqu'un comme lui doit se comporter. De cette manière, il aura toujours le cœur ouvert et cherchera constamment à s'améliorer.

L'Admour ajoute **que ce principe s'applique non seulement à l'éducation mais aussi au business, à la paix dans la maison, et envers soi-même**. Parfois la situation de l'Homme n'est pas à la hauteur de ses espérances, le business ne marche pas aussi bien qu'il faudrait, ou il n'est pas satisfait, et ressent qu'il n'arrive pas à exploiter tout son potentiel. S'il se dit qu'il n'a pas de chance et que jamais il ne réussira, ceci risque de l'amener à l'échec et de l'empêcher de se relever par la suite. Cependant il doit toujours se forcer, penser et parler avec les autres que : « *grâce à Dieu le business est bon, même si parfois nous avons des pertes, cela fait partie du jeu, mais avec l'aide de Dieu les affaires vont remonter* » ; « *Je n'arrive pas à exploiter pour l'instant tout mon potentiel mais grâce à Dieu j'arrive toujours à prier, à étudier et à travailler, et avec l'aide de Dieu je me renforcerais, et tout reviendra à la normale.* »

L'Admour a terminé en bénissant les élèves d'une bonne santé, qu'ils réussissent dans leurs études, et a béni aussi tous les garçons et les filles qui entament actuellement leur nouvelle année d'étude pour qu'ils réussissent et soient en bonne santé. Enfin il a souhaité aussi que tous les juifs soient rassemblés avec la venue du Machia'h, notre juste libérateur, Amen.



CHOFTIM

Dédicacez la prochaine « Daf » et permettez sa diffusion au plus grand nombre. Réservation: dafchabat@gmail.com — 054.841.88.37

L'étude de cette semaine est dédiée pour la guérison complète et rapide Yossef 'Haïm ben Avraham

www.OVDHM.com - info@ovdhdm.com - Israel 054.841.88.36 - France 01.77.47.66.22



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

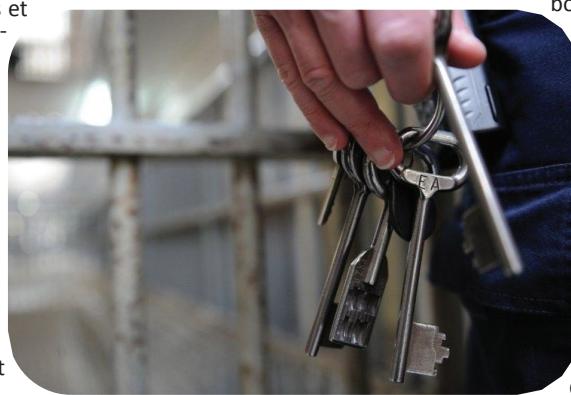
« Des juges et des officiers tu te donneras dans toutes tes portes que Hachem ton Elokim te donne... » (Dévarim 16, 18)

Le mois de Elloul est la période propice à la Téchouva. En effet, à quelques semaines de Roch Hashana, chacun d'entre nous se doit de faire un bilan personnel sur ses actes et comportements passés, afin d'aborder la nouvelle année sur des bases meilleures. Évidemment, la Téchouva se vit et s'applique au quotidien, et toute l'année ! Mais disons que Elloul est particulièrement propice, parce que nous approchons de notre Jugement.

Notre Paracha, qui se lit en cette période, nous offre une ligne de conduite pour mener à bien notre Téchouva. Elle s'adresse à chacun d'entre nous, du moins Tsadik au plus Tsadik, parce que la Téchouva, c'est le fait de vouloir être meilleur que ce que l'on était hier. Pour cela une introspection est nécessaire afin d'évaluer où nous en sommes. Ce qui nous permettra de gravir les échelons de l'amélioration personnelle et de bonifier notre Avodat Hachem.

Les premiers mots de notre Paracha nous procurent les consignes indispensables à la construction de notre Téchouva. En effet le verset nous dit : « Des juges et des officiers tu te donneras dans toutes tes portes que Hachem ton Elokim te donne... »

Rachi explique que les juges sont ceux qui fixent la loi et les officiers sont ceux qui la font appliquer, en employant divers moyens, voire la force si nécessaire.



L'ÉLÉMENT ESSENTIEL

Lors de notre introspection, nous devrons donc nous positionner en tant que juges et officiers pour nous-mêmes. Évidemment nous ne fixons pas la loi, mais nous devons objectivement nous regarder pour estimer si nous l'appliquons comme il se doit. Discerner les bonnes actions des moins bonnes actions, et pour celui qui n'aurait que des bonnes actions, (si cela existe !), chercher à les accomplir d'une façon encore meilleure.

Pour parvenir à ce niveau de jugement de soi-même, un élément essentiel est à développer : notre « Yirat chamayim », la Crainte du Ciel. Et autre chose, savoir que plus cette crainte sera vraie et sincère, plus elle nous permettra de nous juger avec justesse et sévérité.

Si l'on sait et que l'on se rappelle régulièrement qu'il y a un regard constant sur nous, qui fait le compte de nos bonnes et mauvaises actions et détermine en fonction de cela, notre destinée, nos épreuves, notre parnassa, notre santé, notre temps de vie, notre monde futur, etc. Nous avons plus qu'intérêt à commencer à faire notre propre jugement pour avancer, et faire Téchouva avant de nous présenter à Lui.

C'est comme à l'école, au moment de la dictée, chaque faute d'orthographe fait descendre la note, le plus important est la relecture de notre copie, afin de nous assurer que l'on a appliqué toutes les règles de grammaire, avant de la remettre à l'instituteur.

Suite p2



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Au début de notre Paracha est enseignée la Mitsva de placer des tribunaux rabbiniques afin de rendre la justice selon la Thora entre les membres de la communauté juive. Parmi les lois liées aux jugements on trouve l'interdit du 'Cho'had': le « Backchiche » ! Au début de l'ouvrage Kovets Maamarim, le Rav Elhanan Wasserman Zotsal explique un principe sur ce phénomène. Mais avant cela, il pose une question fondamentale: pourquoi existe-t-il des gens incrédules concernant l'existence d'Hachem et de la Création du Monde? On constate d'autre part que parmi les Nations du Monde il y a eu de grands savants comme Aristote qui ne sont pas arrivés à la croyance en un Dieu unique. Alors comment la Thora peut-elle demander à chaque Juif à partir de l'âge de 13 ans (!) de croire en Dieu en la Thora et les Mitsvot?

Dans son développement, le Rav Wasserman explique que la Emouna(foi) en Hachem est quelque chose de très facile à appréhender et à vivre! Il n'y a qu'à voir le monde, l'immensité de la mer (par exemple la vue splendide qu'ont les vacanciers des hauteurs de Natanya sur le littoral) ou les Alpes, pour comprendre que TOUT a été créé par la Libre Volonté d'Hachem! Et le but unique de cette création c'est qu'en Le serve au travers de la Thora et des Mitsvot - il n'existe pas d'autre justification!

Le Rav continue et demande : si c'est tellement simple alors pourquoi y a-t-il tant de gens qui ne partagent pas cet axiome évident? Il répond à partir de notre Paracha : c'est que dans toute cette création il existe un énorme Backchiche! En fait, pour arriver à la résolution exacte d'un problème, il faut enlever les intérêts que l'homme a de part et d'autre de la balance. Tant que l'homme n'arrive pas à se défaire des intérêts préliminaires, alors automatiquement son esprit ne sera pas libre de trancher le problème en toute sincérité!



QUEL RAPPORT ENTRE LE BACKCHICHE ET LA EMOUNA (FOI)?

La Guémara Ketouvot(105:) donne l'exemple de Rab Ychmaël qui devait juger son métayer sur une certaine affaire. Cependant, le jour du jugement, il est venu voir son maître qui était aussi son juge, avec une corbeille de fruits: en fait, le paiement de la semaine de location du champ. Seulement son habitude était de le payer toutes les veilles de Chabbath et là, son métayer a avancé le paiement au jeudi, jour du jugement. Rab Ychmaël lui dira alors qu'il est impropre à le juger, car d'avoir avancé le paiement hebdomadaire est assimilé à un Cho'had/pot de vin!

De là le Rav Wasserman dit que si pour un tout petit peu de pot de vin un grand Sage s'est rendu impropre à juger une affaire, alors que dira-t-on pour nos questions fondamentales?

Un homme qui n'a pas été éduqué dans la pratique de la Thora et des Mitsvot aura beaucoup de mal à accepter l'idée que son attitude est erronée. On est trop bien installé dans la routine avec ses mauvaises habitudes qui font tinter à l'oreille ... 'Maurice, enfin tu ne vas quand même pas aller au cours du Lundi soir, le Rabin va te dire de ne pas aller au Ciné le samedi ou il te dira de changer de portable etc...'

Donc de cette Mitsva du Cho'had il sort un principe imparable: c'est que l'homme n'appliquera sa jugeote que lorsqu'il aura préalablement 'lavé' sa tête de beaucoup de préjugés et autres intérêts! Et ce principe universel s'exerce dans de nombreux domaines de la vie : il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour se rendre compte de l'étendue du travail à accomplir!

Rav David Gold ☎ 00 972.390.943.12



OVDHM et son équipe souhaitent un grand Mazal Tov au Rav David Gold Chlita et à son épouse à l'occasion du mariage de leur fille.



L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

« Car c'est l'Eternel, votre D., qui marche avec vous, afin de combattre pour vous » (Devarim 20:4).

Il y a environ deux cent soixante ans, **Rabbi 'Hayim Aboulafia zatsal**, le pionnier du renouveau de la vie juive à Tibériade, fut le **président de la communauté** florissante qui mérita la protection du cheikh Daher el Amar, lequel avait renforcé ses murailles à merveille. Les fortifications ne convenaient pas au calife de Damas, qui craignait la création d'un noyau de résistance à son pouvoir dans cette région se trouvant sous son contrôle. Ainsi, il monta à Tibériade avec sa grande armée, afin de mener une conquête contre Tibériade et détruire ses fortifications. Les juifs de Damas envoyèrent urgentement à leur Rav respecté un avertissement afin qu'il s'échappe de Tibériade avant l'attaque en compagnie de sa communauté et de leurs biens, et qu'ils se rendent à Safed où la protection leur était assurée. Mais le Rav refusa de déserter sa ville. Le siège de Tibériade commença et les canons se mirent à tirer jour et nuit sans interruption. Les miracles de D. furent nombreux, les boulets de canon ne détruisirent aucune maison, il n'y eut aucune victime, alors que leur puissance destructrice était immense. La majorité des boulets de canon tombèrent dans le lac de Tibériade, une minorité touchèrent le sol et furent engloutis dans la terre ou bien ils explosèrent dans l'air. Pendant les tirs, Rav 'Hayim Aboulafia tenait un bâton dans sa main portant des noms saints de D. et dirigeait les boulets de canon suivant son désir : ceux-ci tombaient dans le lac de Tibériade. Après un siège interminable, éreintant et vain qui se termina en échec cuisant, le calife perdit tout espoir et leva le siège. Les assiégés sortirent triomphants des combats contre l'armée de Damas, ils récitèrent le Hallel et Nichmat kol 'hay.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. L'échec poursuivit le calife, et il fut la risée de tous. Comment la puissante armée de Damas fut-elle vaincue par une petite ville isolée assiégée ? Le calife se devait de rétablir sa réputation et il jura d'attaquer Tibériade et de ne rentrer chez lui



NE PERDONS PAS ESPoir, LA DÉLIVRANCE EST PROCHE !

qu'après l'avoir entièrement détruite. **Une fois de plus**, le Rav reçut une lettre d'avertissement qui l'encourageait à fuir et à trouver refuge ailleurs, mais le Rav refusa de nouveau. Au mois de Av, le calife de Damas partit avec sa puissante armée, et il ordonna à ses troupes placées à Acre de se joindre à lui avec tout leur équipement militaire. Il fit évacuer tous les villages aux alentours de Tibériade, il construisit des radeaux afin d'établir un siège de la ville du côté de la mer. Cette fois-ci, le siège était prévu pour une durée indéterminée, jusqu'à la défaite de Tibériade. Dans la nuit de Chabbat, après le repas, tous les membres de la communauté se rassemblèrent dans la maison du Rav. L'ambiance était très tendue. Le fils du Rav était assis à la table et préparait la lecture de la haftara de la semaine, il chanta alors le verset suivant : « **Je suis votre unique consolateur...** » Le Rav entendit et déclara : « Vous avez entendu, ne vous découragez pas ! **C'est la parole de D. qui vous répond.** C'est D. notre unique consolateur, nous ne devons pas avoir peur des êtres mortels ! ». C'était le Chabbat qui tombait le 4 Eloul. Le dimanche 5 Eloul, le calife tomba malade. Le lundi, son état de santé empira, et le mardi 7 Eloul, il mourut. Le siège fut levé. Le peuple se réjouit grandement de cette seconde victoire miraculeuse sur Damas et le Rav loua D. pour ses miracles. Ils lurent le Hallel comme la première fois, et ils marquèrent ce jour le 7 Eloul pour les générations suivantes comme jour de souvenir accompagné d'un festin pour **remercier le Créateur de les avoir sauvés de la mort.**

Nous avons la promesse que nous bénéficierons de ces miracles de nos jours comme dans le passé, si nous agissons suivant cette même parole de D. que le prophète nous a transmise : « Je suis votre unique consolateur... ». Rabbi Yits'hak de Berditchev zatsal dans son oeuvre Kédouchat Lévy (Likoutim), nous explique le verset de la manière suivante : le Créateur est vivant et veut nous accorder des bienfaits illimités, et cela est notre véritable consolation ! (Extrait de l'ouvrage Mayane Hatchavoua)

Rav Moché Bénichou



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

Dans un second temps, après nous être jugés nous-mêmes, nous devons être des officiers pour appliquer les lois. Que cela signifie-t-il ?

Afin de mieux comprendre, prenons l'exemple suivant : A la suite d'un nombre important d'accidents de la route, causés par des automobilistes au téléphone, le ministère des transports a décidé de promulguer une loi contre ce fléau, afin de réduire et de faire cesser le nombre d'accidents.

Une fois la loi votée, une campagne de publicité est mise en place au travers des différents médias pour en avertir la population. Quelques semaines passent, après un premier bilan, les chiffres n'ont pas bougé, et les automobilistes continuent à parler tout en conduisant.

Cette fois-ci, le ministre décide donc de sanctionner : celui qui transgresse la loi sera pénalisé d'une amende, se verra retirer des points, etc... Une nouvelle campagne est lancée, annonçant évidemment les sanctions qui seront administrées à celui qui enfreindra la loi.

Un deuxième bilan est alors effectué, et à la grande satisfaction de tous, les chiffres ont baissé, les sanctions annoncées ont eu un fort impact de dissuasion sur la conduite des automobilistes.

Encore une fois c'est donc la **Yirat Chamayim qui va nous aider, nous dissuader de fauter**. Si nous sommes vraiment conscients du risque que l'on encourt en n'appliquant pas les lois de Hachem, les sanctions que nous pourrons subir, dans ce monde-ci ou dans le Monde Futur, nous ne pourrons qu'être empreints de peur et notre conduite ne pourra que s'améliorer. La Téchouva passe donc inévitablement par le développement de notre crainte de Hachem, qui nous permettra d'être juges et officiers de nos actes propres.

Revenons à présent à notre verset, qui nous explique comment ne pas

L'ÉLÉMENT ESSENTIEL (suite)

faiblir et optimiser la Yirat chamayim que l'on a acquise : « Des juges et des officiers tu te donneras dans toutes tes portes que Hachem ton Elokim te donne... » (Dévarim 16 ; 18)

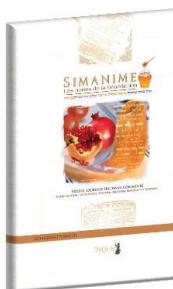
Quelles sont ces portes ? Le Chla' nous explique que ces portes sont au nombre de sept : deux yeux, deux oreilles, deux narines, une bouche. Ce sont par ces portes que peut venir la faute, et c'est donc à ces endroits stratégiques qu'intervient la Téchouva, nous invitant à protéger nos « entrées-sorties ». Préserver notre vue de mauvaises images, fermer nos oreilles et notre bouche au Lachone hara'...

Agir comme un officier pour nous-mêmes et établir des barrières comme trier nos lieux de sorties, nos amis... Nous rapprocher de Hakadosh Baroukh Hou en augmentant nos discussions avec Lui par la prière, nos rencontres avec la Chékhina par la fréquentation des lieux d'étude, etc...

Tels des officiers, comme dit Rachi, nous devons être capables d'employer tous les moyens. Même si les restrictions que nous nous imposons sont pénibles, ce que susurre notre Yetser Hara', nous devons être forts, et agir comme si une gigantesque campagne publicitaire nous remémorait sans cesse les dangers de la faute, nous rappelant ce que nous avons à « perdre » et surtout à gagner en surmontant les épreuves.

Cette Téchouva doit être progressive mais constante, le but est d'avancer et non de tomber. Lorsque l'on reste trop longtemps immobile sur une échelle, on chute. Alors gravissons marche par marche, tout doucement mais sans nous arrêter.

Rav Mordékhai Bismuth



- .Les Séderé de Roch Hachana en intégralité
- .Des commentaires captivants
- .La halakha pas à pas
- .Couverture souple
- .110 pages

SIMANIME Les portes de la bénédiction

שינה טוביה ומותקה ברכה הצלחה בראיות עלום בית שביירה פרנסת

SÉDÈRE DE ROCH HACHANA COMMENTÉ

SELON LES RITES : ERETS ISRAËL, TUNISIEN, ALGÉRIEN, MAROCAIN & DJERBIEN

Téléchargez un extrait sur www.OVDHM.com

Ashdod-Ashkélon : 058.757.26.26 | Tel-aviv : 054.841.88.37 | Bneï Brak-Raanana : 054.841.88.36 | Natanya : 052.262.88.35



Une invitation à la Téchouva

Rav Mordékhai Bismuth

UNE BELLE SILHOUETTE POUR LES FÊTES

On pourrait croire que la Téchouva est utile et nécessaire uniquement pour celui qui ne fait aucune Mitsva et qui est très loin de la Torah. Mais pour celui qui respecte le Chabat, mange cachère, prie à la synagogue et étudie la Torah... tout va bien, grâce à Dieu ! La Téchouva, c'est pour les autres... Il faut savoir que les plus grands Rabanim tels Baba Salé et le 'Hafets Haïm tremblaient à l'approche du mois d'Elloul. Pourtant, qu'ont-ils à se reprocher, ces Tsadikim ?

Chacun d'entre nous doit demander la miséricorde, car comme l'a dit le plus sage de tous les hommes dans Kohélet (7;20) : « *Il n'est pas d'homme juste sur terre qui fasse le bien sans jamais faillir.* ». Mais surtout, parce que les Tsadikim étudient la Torah et sont plus proches de Dieu, ils connaissent l'impact et la gravité de la faute. En effet, **plus on progresse dans la Torah et la Avodat Hachem, plus on est sensible à la transgression** ; sa vue nous bouleverse, sa présence nous dérange. Par contre, **celui qui stagne ne sent pas qu'il a besoin d'avancer : il est à l'aise à sa place et ne se pose plus de questions puisqu'il ne faute pas.**

Cela me rappelle une histoire. Un jour d'été, sous la lourde chaleur de Bnei Brak, je monte la rue Rabbi Akiva lorsqu'arrive un camion de poubelles dégagant une odeur épouvantable. En effet, la température élevée en été décuple les odeurs nauséabondes des ordures au point qu'il est très difficile de rester à proximité. Derrière le camion, je vois l'éboueur suspendu à la barre verticale, une glace à la main. Il semble très heureux de la lécher pendant que le camion roule. Incroyable ! **Comment peut-on manger lorsque le camion empeste et qu'il est à peine possible de respirer ?** La réponse est simple : l'éboueur vit toute la journée près du camion, c'est son quotidien. La mauvaise odeur ne le dérange pas, mais pour nous qui sommes plus raffinés, cette odeur est insupportable.

De même, **lorsqu'une personne pense que tout va bien et qu'elle n'a rien à se reprocher**, elle ressemble à cet éboueur qui savoure sa glace accrochée au camion de poubelles. Tout va bien, pense-t-elle, tout roule. Comme il est enseigné dans la Guémara (Kidouchine 40a), « lorsqu'un homme commet une transgression et la reproduit, elle lui semble permise », c'est-à-dire qu'il ne sent plus la faute. **Pour ne pas tomber dans cette situation, nous devons sans cesse chercher à nous améliorer et à peaufiner notre Avodat Hachem pour devenir sensible et avancer dans le bon chemin.**

Rappelons que le pire des quatre fils de la Hagada de Pessa'h n'est pas le



fils méchant, comme nous avons tendance à le penser, mais celui qui ne sait pas poser de questions. En effet, il ne pose pas de question car pour lui, tout va bien, et c'est de là que vient le danger.

Les prétextes qui nous freinent...

Très souvent, chacun au niveau où il se trouve, invente comme prétexte que l'étude de la Torah et son application sont trop difficiles, lourdes à porter. Couramment, **on définit la Torah comme un joug, un mode de vie difficile et insurmontable** : ne mange pas ceci, fais cela, ne va pas là-bas, tiens-toi comme cela... Mais il faut savoir que **de toute façon, dans la vie, chacun devra choisir un joug**. Certains choisiront celui de la mode, d'autres de l'automobile, de la diététique et du bio, ou encore des voyages. Certaines personnes plus exigeantes en choisiront plusieurs, voire tous.

En effet, ces modes de vie demandent aussi un grand engagement physique et financier. De plus, l'opinion des autres est impitoyable car il faut constamment se montrer à la page...

Prenons l'exemple de la cacheroute.

On peut parfois penser qu'il est **très difficile de manger strictement cachère**, de faire attention aux moindres détails tels que la vérification des insectes, les prélevements de la dîme en Israël, le mélange de lait et de viande. Certes, on ne peut pas tout manger, là où on veut et quand on veut.

Par contre, **tout le monde sait qu'une personne au régime réfléchit avant la consommation** de chaque aliment. Elle compte chaque calorie, se montre capable d'attendre six heures entre deux repas, s'abstient de manger les plats les plus exquis offerts à une grande réception et se pèse trois fois par jour. Elle craint, 'hass véchalom, de prendre un gramme de trop. Elle fait preuve d'une volonté extraordinaire pour surmonter ses instincts et ses envies dans le but de réduire son poids et d'amincir sa silhouette.

Si un homme est capable de cela, il pourra le faire aussi pour la Torah. Il lui suffit juste d'orienter sa volonté dans la bonne direction. Aussi, n'hésitez pas en ce mois d'Elloul à changer de direction et à réduire le poids des fautes de notre néchama. Réfléchissons à chaque action qui se présente à nous, pesons et mesurons les avérot, montrons-nous capables de nous abstenir des plaisirs nuisibles. Pesons-nous intérieurement pour vérifier si nous n'avons pas pris un gramme d'impureté aujourd'hui. **De cette façon, notre néchama aura acquis la plus belle des silhouettes avant Roch Hachana.**



Une vie saine selon la Halakha

Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita

Il convient ici de dire quelques mots sur l'hypertension, appelée par les médecins « le meurtrier silencieux ». La tension normale est jusqu'à 12 pour la tension systolique, et en dessous de 8 pour la tension diastolique. L'hypertension pèse énormément sur le cœur et sur les artères qui doivent résister à une très forte pression. Au bout de quelque temps, le cœur grossit puis s'affaiblit.

L'hypertension augmente le risque de commotion cérébrale, d'infarctus et de troubles rénaux. Les risques de maladies cardiaques sont encore plus élevés pour les fumeurs, les obèses, les diabétiques et ceux qui ont trop de cholestérol.

L'absence de symptômes rend l'identification de l'hypertension difficile ; le seul moyen de la dépister est de mesurer la tension régulièrement - chez les adultes, au moins une fois tous les deux ans jusqu'à l'âge de quarante ans, et au-delà, une fois tous les six mois.

L'hérédité est un facteur important qui augmente encore les risques. Si vos parents ont souffert d'hypertension, vous devez mesurer votre tension plus souvent. Si vous en souffrez, vos enfants sont aussi dans la catégorie des personnes à haut risque.

Que faire ?

Maigrir, réduire la consommation de sel, manger davantage de fruits, légumes et des produits pauvres en matières grasses. L'activité physique, contrôlée et régulière, contribue à faire baisser la tension, mais il faut consulter un médecin avant de l'entreprendre.

A ceux qui ont tendance à l'hypertension, il est recommandé d'acheter

LE SEL ET L'HYPERTENSION

un appareil pour contrôler la tension de manière suivie et à heures fixes, en inscrivant les résultats sur un registre. Au moment de la mesure, il est important d'être assis, les jambes tendues en avant, et non verticales ou repliées en arrière.

Sur le lien entre le sel et l'hypertension, j'ai entendu cette explication d'un naturopathe, le docteur Yossi Redner : « Notre corps est composé de 60 à 80 % d'eau. Quand il y a trop de sel, l'eau qui entre par la bouche pénètre dans la chair plutôt qu'aux endroits appropriés et exerce une pression de l'extérieur sur les vaisseaux sanguins, de sorte que le cœur a plus de mal à faire circuler le sang ».



Extrait de l'ouvrage « Une vie saine selon la Halakha »
du Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita
Contact 00 972.361.87.876



Un amour sans condition

Rav Aaron Boukobza - Coach de vie

A présent, vous avez la réponse. Pourquoi ne buvez-vous pas chaque parole de votre épouse avec passion ? C'est parce que vous ne vous êtes pas ouvert l'un à l'autre ; et si vous vous êtes ouvert c'est parce que vous n'avez pas créé le terrain propice pour ne pas vous faire trahir ou attaquer.

Exemple :

« Les critiques que j'entends ici me font mal au cœur. » Dans ce cas, vous avez bien exprimé les choses. Le conjoint pourrait répondre « Et qu'est-ce que je pourrais faire d'autre, tu n'es jamais disponible ! Toujours occupé avec les autres et jamais avec moi. » certes, vous avez bien exprimé les choses, mais vous ne l'avez pas écouté et comprise avant de faire part de vos propres sentiments, d'où sa réaction. Et vous, comment réagissez-vous à une telle réaction ? Cette réaction ne vous énerve-t-elle pas ? Ne vous sentez-vous pas trahi en entendant une telle réponse ? Vous vous êtes ouvert, vous avez dévoilé une partie cachée de vous-même, une chose importante à vos yeux et elle vous est tombée dessus avec des arguments qui hurlent « Tu ne me comprends pas ! ». C'est pour cela qu'il est si important dans une relation de comprendre l'autre avant de faire part de nos propres sentiments, pour ne pas être trahi ensuite. Pour pouvoir installer une ambiance de confiance et de considération.

-Elle dit « mon cheri, tu ne peux pas m'aider avec les enfants ? je suis fatiguée. » Nous pourrions faire l'erreur de répondre « Moi aussi, je suis crevée, j'ai travaillé/étudié toute la journée ! » Cherchez à la comprendre au lieu de trahir la confiance qu'elle a placée en vous, en dévoilant ses difficultés.

-Elle dit « Tu ne comprends rien de toute façon » Nous répondrions peut-être à tort « Quoi, moi je ne comprends rien ! Et toi avec... /Ha oui, parce que toi tu comprends tout !!» rappelez-vous, elle parle de ses sentiments et elle dit que vous ne les comprenez pas. Alors que devez-vous faire ? Oui, l'écouter sincèrement et comprendre ses sentiments.

Le secret d'une bonne relation empreinte de complicité entre deux personnes réside dans le fait que **l'on comprend l'autre et qu'on s'ouvre à lui**. Mais partager nos sentiments et faire preuve de franchise sans comprendre l'autre peut être vexant et source de souffrance pour elle. D'où les réactions agressives auxquelles on peut être confronté. Dans ces cas là, vous devez être à l'écoute, avant de développer d'avantage vos sentiments.

LA FRANCHISE (Troisième et dernière partie)



Alors pourquoi ne faisons-nous pas pour notre épouse, ce que nous faisons naturellement pour autrui ?

Parce que chaque discussion avec notre conjoint, nous engage peut être à agir et changer notre comportement. Chose que nous ne sommes pas toujours prêt à faire. Arrêtez d'avoir peur, comprenez-la, ouvrez-vous, dites-lui ce qui est difficile pour vous, et assumer sa réaction vous n'en retirez que de la satisfaction et du bonheur à long terme. N'oubliez pas ! Vous devez être courageux !

Voilà, vous connaissez les quatre points indispensables à toute communication, en discutant avec votre épouse, vous en découvrirez peut-être d'autres qui sont pour vous tout aussi importants, ne les négligez pas.

Bonne chance !

Retrouvez les clés précédentes sur le site www.ovdhdm.com

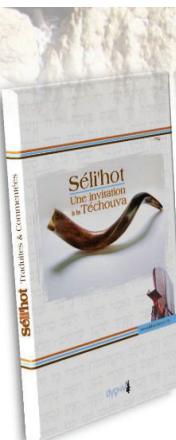
Rav Boukobza ☎ 054.840.79.77
✉ aaronboukobza@gmail.com

UN OUVRAGE INÉDIT ET INDISPENSABLE

Séli'hot

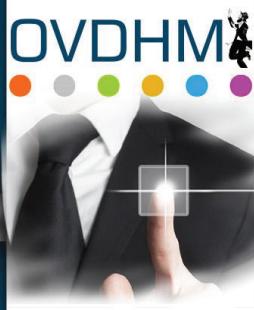
N'attendez pas la dernière minute,
commandez-le dès à présent en ligne

www.OVDHM.com



- .Les Séli'hot traduites en intégralité
- .Des commentaires captivants
- .La halakha pas à pas
- .Couverture souple
- .214 pages

Ani
lédodi
védodi



Retrouvez-nous sur www.OVDHM.com

Ne pas transporter ce feuillet dans le domaine public le Chabat - Ne pas lire ce feuillet pendant la téfila et la lecture de la torah
VEILLEZ A DEPOSER CE FEUILLET DANS UN ENDROIT COMPATIBLE AVEC SA KEDOUCHA

Vous appréciez «La Daf de Chabat» et désirez faire partie des abonnés ou participer à son édition, veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

Le procès du Yetser Ha-Tov et du Yetser Ha-Ra

יח שפטים ושוטרים תתן לך בכל-שעריך אשר ה' אליהך נתנו לך לשפטיך
ושפטו את-העם משפט-אדק: יט לא-תטע משפט לא מכיר פגמים ולא-תתקח
שhed כי השחד יעור עיני חכמים ויסלפ דבורי צדיקם:

« Tu institueras des juges et des magistrats dans toutes les portes des villes qu'Hashem, ton D., te donnera, dans chacune de tes tribus; et ils devront juger le peuple selon la justice. Ne fais pas flétrir le droit, n'aie pas égard à la personne, et n'accepte point de présent corrupteur, car la corruption aveugle les yeux des Sages et falsifie les paroles des justes. »

Le Yétser Ha-Tov (le bon penchant) et le Yétser Ha-Ra sont comparables à 2 parties en litige. Il incombe l'homme de les juger équitablement. Le plus Sage des hommes (Shélomo Hameleh - le Roi Salomon) écrit dans Kohelet : « Un enfant pauvre et sage est préférable à un roi vieux et idiot » (Kohelet 4 – 13)

Nos Maitres commentent ce verset de la façon suivante :

Un enfant pauvre et sage : C'est le Yétser Ha-Tov

Un roi vieux et idiot : C'est le Yétser Ha-Ra (Midrash Rabba sur Kohelet)

En effet, le Yétser Ha-Ra pénètre en l'homme dès sa naissance, c'est pour cela qu'il est appelé « vieux ». Par contre, le Yétser Ha-Tov n'arrive qu'à l'âge de 13 ans, il est donc plus jeune que le Yétser Ha-Ra de 13 années.

C'est ce que veut dire le verset de notre Parasha. « Tu institueras des juges et des magistrats dans toutes les portes... » **Il t'incombe d'être le juge** entre ton Yéster Ha-Ra et ton Yétser Ha-Tov.

Le verset poursuit : « ... n'aie pas égard à la personne... »

N'aie pas égard vis-à-vis du Yétser Ha-Ra sous prétexte qu'il est « vieux », et qu'il a traversé beaucoup d'épreuves et de péripéties dans sa vie, contrairement au Yétser Ha-Tov qui lui, est encore jeune, car nos maitres nous ont déjà enseigné dans la Guémara Sota (52b) au sujet du Yétser Ha-Ra : Si cet être détestable te rencontre, attire-le vers le Beit Ha-Midrash (la maison d'étude).

Ce qui veut dire : Si le Yétser Ha-Ra t'aborde en revendiquant la priorité à être écouté parce qu'il est le plus vieux, tu devras l'emmener au Beit Ha-Midrash, parce que nos maitres enseignent dans la Guémara Bava Batra (120a) : *A la Yeshiva, nous nous référerons (pour accorder les honneurs) à la sagesse. Lors d'un banquet, nous nous référerons à la vieillesse. Dans le monde de l'étude, ce n'est pas le nombre d'années qui compte, mais la quantité de sagesse.*

Là-bas, c'est donc le Yétser Ha-Tov qui est honoré, au détriment de la vieillesse du Yétser Ha-Ra. C'est pour cette raison que la solution que nous proposent nos maitres pour lutter contre le Yétser Ha-Ra, est de **se réfugier dans l'étude de la Torah**, car là, le Yétser Ha-Ra ne peut plus avoir de revendications honorifiques !

לעילוי בשמה דניאל בן רחל לבית כהן



שופטים	21:09 20:05
הפעלה : ישעה - נ"א	אנכי ומסרים ומוכבב לך ישראל
שבת	מגילה
Minha	19:45
Arvit	20:00
Chahrit	7:00 - 9:00 - 9:50
Minha	19:30
Arvit	21:09
Semaine -	חול
Chahrit	7:00 - 8:00
Chahrit (Dim)	9:00
Minha-Arvit	20:00
Arvit Yechiva (hors Mardi)	21:15
Arvit	21:00

Devine

Je suis un ouvrage rédigé au XVIIIème siècle par un grand Sage Juif Italien, je constitue depuis lors l'un des ouvrages fondamentaux de l'éthique juive, je suis étudié aussi bien dans les Yéchivot que par les particuliers désireux d'avancer dans leur service divin. Mon titre en hébreu signifie : « La voie des gens intègres ». Qui suis-je ?

להשוב

La question qu'il faut se poser est la suivante : *Quelle est ma place dans le monde ?* - et non pas - *Quelle est la place du monde pour moi ?*

הלה

Lois relatives à la Béraha du Gomel

Les nageurs

Rav Ovadia Yossef écrit : « Sache, que celui qui nage - que ce soit dans la mer ou dans un lac qui est proche de la ville, comme le lac Kinnerett - doit réciter le Gomel en présence de 10 personnes en sortant de l'eau, et cela, même s'il y a un maître nageur sur place, car beaucoup de noyades ont eux lieu dans de telles conditions (qu'Hachem nous en préserve). ». Cela signifie que même celui qui nage en mer sans bateau ni barque a le même statut que celui qui a voyagé en mer. Ils doivent réciter le Gomel en présence de 10 hommes à leur retour sur la terre ferme.

Mais il est évident que même pour l'usage des Séfaradim on ne doit réciter le Gomel que lorsqu'on a véritablement nagé dans un fleuve où il était possible de s'y noyer. Mais s'il s'agit d'un ruisseau ou d'une source dans laquelle il n'y a absolument pas de danger, dans un tel cas nos maitres n'ont pas instauré de réciter le Gomel. Mais lorsqu'on a seulement

Le verset de notre Parasha poursuit : « ...n'accepte point de présent corrupteur... »

L'homme peut se laisser séduire et se laisser corrompre par le **Yétser Ha-Ra** puisqu'il rétribue la faute « *en espèces* », car le profit de la faute est **immédiat**. Ce qui n'est pas le cas du **Yétser Ha-Tov** qui rétribue les Mitsvot « *à crédit* » dans le **Olam Haba** (le Monde Futur). C'est pour cela que le verset dit : « ...n'accepte point de présent corrupteur... ».

Rav David A. PITOUN - HalakhaYomit.co.il

מִצְחָת

On raconte qu'un Juif se présenta un jour chez Rav Ber Meizlich, le Rav de Varsovie, se plaignant amèrement de son sort : « Rabbi, soupira-t-il, aidez-moi ! Je suis dans une terrible détresse ! » Le Rav s'efforça de le rassurer et l'encouragea à raconter son histoire.

« Je suis un commerçant de passage à Varsovie pour mes affaires, expliqua l'homme. Comme je suis arrivé en ville juste avant Chabbat, j'ai préféré ne pas descendre dans une auberge, car je portais sur moi cinq mille roubles en espèces et je craignais qu'on me les vole. Je me suis donc tourné vers l'une de mes connaissances, un marchand de Varsovie, en lui demandant de bien vouloir m'héberger pour Chabbat. Celui-ci a accepté de me recevoir et peu avant l'entrée du jour saint, je lui ai confié mes cinq mille roubles pour qu'il les place en lieu sûr.

Dimanche matin, alors que je m'apprêtais à quitter mon hôte, je lui ai demandé de me rendre mon argent. Mais il a alors tout nié en bloc, prétendant que je ne lui avais jamais confié le moindre sou... »

Rav Ber Meizlich fit appeler le marchand, qui vint aussitôt. Lorsqu'il entra dans la maison du Rav, le plaignant se mit à l'invectiver :

« Mécréant, rends-moi immédiatement mon argent !

- Je ne vois absolument pas ce que me veut cet homme, se défendit l'autre. Il ne m'a jamais rien confié et j'ignore totalement ce que je devrais lui rendre.

- Vous voyez bien, intervint alors le Rav en s'adressant à l'accusé, que cet homme semble très obstiné. Donnez-lui donc quelques roubles pour qu'il vous laisse partir en paix.

- Très bien, répondit l'autre, je suis prêt à lui céder vingt-cinq roubles.

- Vingt-cinq roubles ? s'écria son adversaire. Je ne veux pas vingt-cinq roubles, j'exige la totalité de mes cinq mille roubles !

- Donnez-lui alors cent roubles, suggéra le rav.

- Je suis prêt à lui donner même cent roubles, déclara le marchand de Varsovie, s'il m'assure qu'après cela, il me laissera en paix. » Mais l'autre persista dans son entêtement, refusant de céder pour moins de cinq mille roubles. Le Rav proposa alors au marchand d'augmenter encore un peu plus sa proposition :

« Cédez-lui alors cinq-cents roubles, peut-être que cela le calmera.

- Si tel est le conseil du Rav, je suis prêt à aller jusqu'à cinq-cents roubles.

- Sordide voleur ! s'exclama alors Rav Ber Meizlich. J'ai à présent la certitude que vous avez effectivement volé cet argent ! Je connais en effet très bien votre nature et je sais que vous n'avez rien d'un homme prodigue. J'en ai d'ailleurs la preuve car récemment, je vous ai demandé un don pour le mariage d'une orpheline et vous avez refusé de me donner serait-ce même dix roubles. Or soudain, vous vous montrez généreux au point de céder cinq-cents roubles à un homme à qui vous ne devez rien ! Restituez-lui donc immédiatement ses cinq mille roubles ! » Pris de panique, le marchand avoua aussitôt son méfait et rendit

pénétré une source d'eau – comme les gens avaient l'usage de le faire pour se laver dans les générations passées – il est certain que l'on ne peut pas réciter le Gomel pour une telle baignade qui était loin du risque de noyade même du temps de nos maîtres. Par conséquent, ils n'ont pas instauré de bénédiction pour un tel cas. De même, si l'on a pénétré dans la mer, mais seulement de façon partielle, par exemple lorsque l'eau n'arrive qu'aux hanches, il est logique que dans un tel cas on ne récite pas le Gomel, car cela n'entre pas dans le cadre de « pénétrer dans la mer ».

Les voyageurs de notre époque

D'après la coutume Séfarade, il semble que bien qu'aujourd'hui il n'y ait pas de danger concret en prenant la route, car il n'y a pas de bêtes féroces ni de brigands, malgré tout, puisque nos maîtres ont instauré cette bénédiction après un voyage à condition que le temps du voyage entre les deux villes soit d'au moins 72 minutes, on doit réciter cette bénédiction dans de telles conditions même si la raison n'est plus d'actualité. En effet il existe un danger concret aujourd'hui avec les accidents de la route qui causent des milliers de victimes tous les ans, qu'Hachem nous en préserve, Amen.

Rav Ovadia YOSSEF conclut qu'il faut calculer selon la durée du voyage, et si l'on voyage à pied d'une ville à l'autre et que le voyage a pris 72 mn (environ 4km), on doit réciter le Gomel. De même si l'on voyage en voiture ou bien en avion, et que le voyage a pris 72 mn, on doit réciter le Gomel. Mais si l'on voyage en voiture d'une ville à l'autre durant un cours moment, même si l'on a parcouru plus de 4 Km, on ne récite pas le Gomel.

Additionner l'aller et le retour

Même s'il n'y a pas une durée de voyage de 72 mn entre une ville et l'autre, mais qu'en additionnant l'aller et le retour on atteint cette durée, l'aller et le retour s'additionnent sur ce point, et l'on devra réciter le Gomel. Tout ceci à la condition que l'aller et le retour se sont faits le même jour (le même jour signifie même si l'on est parti le matin et que l'on est revenu la nuit).

Une personne qui se rend chaque jour dans une autre ville pour les besoins de ses études ou pour son travail, ne devra pas réciter le Gomel tous les jours mais uniquement le Chabbat.

מִשְׁנָה

Rav Yossef Dov Soloveitchik, le Rav de Brisk, rencontra un jour un juge russe, qui lui tint les propos suivants : « Sachez que notre système législatif est plus juste que le vôtre ! Ainsi, dans notre code civil, il est stipulé que si l'on apprend qu'un juge a accepté un pot-de-vin, non seulement le juge mais également celui qui le lui a donné seront punis. Alors que selon les lois de la Torah, seul le juge a une défense d'accepter un pot-de-vin, mais celui qui le lui offre n'enfreint aucun interdit. — Au contraire, répondit Rav Yossef Dov, c'est précisément pour cela que les lois de la Torah sont plus conformes à la justice. En effet, selon votre système juridique, le juge n'a guère de crainte d'accepter un pot-de-vin, car il sait que jamais celui qui le lui offre ne le dénoncera, sous peine d'être lui aussi condamné. Mais dans le système de la Torah, les juges sont très réticents à accepter des pots-de-vin car ils savent qu'à tout moment, ils risquent d'être dénoncés... »

מִשְׁנָה

On raconte qu'un érudit vint un jour trouver Rabbi Haïm Ben Atar, l'auteur du célèbre *Or Hahaïm*, pour lui demander une aide financière, car sa situation était particulièrement difficile. Rabbi Haïm accepta de lui venir en aide, à condition que l'érudit lui montre différentes occurrences dans la Torah où deux lettres identiques se répètent dans un même mot.

Son interlocuteur accepta de relever le défi, mais annonça d'emblée qu'on ne trouve aucun endroit où la lettre « ain » soit répétée. Il commença donc à énumérer les versets suivants : « Qui t'outragera, Je le maudirai [aor – répétition du aleph] » ; « Quand tu seras à la maison [bévétékha – répétition du beth] » ; « Tu établiras un appui autour du toit [gaguékhah – répétition du guimel] » ; « Par son oncle [dodo – répétition du daleth] » ; « Il passa la nuit dans ce lieu [hahou – répétition du hé] » ; « Les crochets [vavé – répétition du vav] » ; « Tu les inscriras sur les poteaux [mézouzot – répétition du zaïn] » ; « Ils apportèrent des boucles [’ha’h – répétition du ’het] » ; « Tu les porteras en fronteau [totafot – répétition du tet] » ; « Choisis la vie [ba’hayim – répétition du youd] » ; « Tout ce qu'a proféré sa bouche [kékhhol – répétition du kaf] » ; « Il dit à Lévi [lélévi – répétition du lamed] » ; « Une dynastie de pontifes [mamlékhah – répétition du mem] » ; « Tu les enseigneras [véchinantam – répétition du noun] » ; « Ils voyagèrent de Ramsès [miraamsess – répétition du samekh] » ; « Il lui prête son abri [’hofef – répétition du pé] » ; « Vous sonnerez des trompettes [’hatsotsérot – répétition du tsadik] » ; « Réservée par le Législateur [mé’hokek – répétition du kouf] » ; « Ils rendirent leur vie amère [vaymarérou – répétition du rech] » ; « Faits de lin retors [chech – répétition du chin] ».

Lorsque l'érudit arriva à la lettre tav, la dernière de l'alphabet, il dit à Rabbi 'Haïm : « Avant que je ne cite le dernier verset, j'aimerais déjà recevoir ce que vous m'avez promis. » Aussitôt, Rabbi 'Haïm sortit de sa poche une belle somme d'argent, qu'il lui tendit de plein cœur.

En recevant l'argent, l'érudit reprit : « Le dernier verset est : « Donner tu lui donneras [titen – répétition du tav]. De ce verset, nous déduisons d'ailleurs qu'il convient de donner au pauvre même plusieurs fois, selon ses besoins... » Rabbi 'Haïm, émerveillé par cette réponse vive, tendit à l'homme une deuxième fois la même somme. (Nézer Yossef au nom de Rabbi Ovadia Yossef.)

Réponse de la Devinette

Le *Messilat Yesharim*, écrit par le Rav Moshe Haim Luzzato

מִשְׁנָה

Avocat dans le monde du mensonge

On raconte, à ce sujet, l'histoire d'un avocat clairvoyant qui maîtrisait les méandres de la législation. Un jour, se présenta à lui un assassin qui avait été condamné à l'emprisonnement à perpétuité. L'assassin lui demanda de le défendre lors de son appel en Cour Suprême. L'avocat lui répondit : « Tu n'as pas tué ? » Le criminel lui dit : « Approfondissez les éléments du dossier et dites-moi ce que vous pouvez faire. » L'avocat enquêta, vit les charges et les preuves retenues contre lui et décida de prendre le dossier en main. Bien entendu, les appointements qu'il demanda étaient en conséquence. Lorsque le jour du jugement arriva, l'avocat prit la parole et déclara qu'il y avait une contradiction dans les preuves recueillies et qu'il avait remarqué une irrégularité dans le déroulement du procès précédent. Les juges écoutèrent l'avocat

trois heures durant. Lorsqu'ils comprurent que l'avocat s'étendait de plus en plus, les juges lui demandèrent : « Avez-vous encore d'autres arguments ? » Il leur répondit : « Oui, je n'ai pas encore dit la moitié de ce que je compte dire. » Les juges décidèrent de faire une pause et sortirent pour se désaltérer. Il ne restait plus que l'avocat et son client dans le tribunal. L'avocat saisit l'occasion pour demander à son client s'il avait bien parlé devant les juges. L'assassin lui répondit qu'il avait tellement bien parlé, qu'il l'avait même persuadé de n'avoir tué personne...

Hélas, oui. De telles choses peuvent se produire dans ce monde, le monde du mensonge. Mais dans le monde à venir, il est impossible de mentir ! Hachem dit : « Est-ce que quelqu'un peut se retrancher dans ses cachettes, et se dérober de Moi ? ! » De plus, les Maîtres disent : « Sache qui est au-dessus de toi : un œil qui voit, une oreille qui entend, et tous tes actes sont écrits dans le livre ! Rien n'est caché de Toi et rien ne se dérobe à Tes yeux. »

מֹסֵךְ

La colère

Comme un prédateur déchire sa proie

Quiconque s'est, un jour, mis dans une colère terrible a certainement senti qu'à ce moment-là, il était « hors de lui », il n'était plus lui-même. Lorsqu'il s'est calmé et a retrouvé ses esprits, il n'a pas compris comment il a pu s'emporter de cette façon comme si ce n'était pas lui !

Au moment de la colère, une véritable révolution se produit en l'homme. La force de son âme sainte le quitte et il déchire littéralement son âme spirituelle comme un prédateur déchire sa proie. A sa place repose un esprit mauvais d'idolâtrie, un « dieu étranger ». Cet homme-là perd toutes ses valeurs, aussi nobles soient-elles, comme le disent nos Sages : « Tout homme qui s'emporte, s'il est sage, sa sagesse le quitte et s'il est prophète, sa prophétie le quitte ». Nos Sages vont jusqu'à dire : « Quiconque s'emporte ne tient même pas compte de la Présence divine ». Son orgueil emplit tous les replis de son âme, ce qui ne laisse de place pour aucune autre valeur. Toutes les révélations de la sagesse auxquelles il a eu accès, qui correspondent aux dévoilements de l'âme, le quittent. (*Héarat Hadérehk*)

Un sacrifice offert à la force du mal

Le Zohar nous révèle : « Il existe un ange accompagné de plusieurs accusateurs. Ils prennent ces choses mauvaises que l'homme émet de sa bouche, ainsi que les objets qu'il a lancés au moment où la colère reposait sur lui. Alors le responsable saisit cet objet que l'homme a lancé dans sa colère, monte et dit : « Voici le sacrifice qu'Untel nous a offert ! » Car la sérénité correspond à la foi et la colère correspond aux forces du mal. Aussi, quand un homme en colère jette un objet de ses mains, toutes les forces impures saisissent cet objet et l'offrent en sacrifice à la force du mal en disant : « Voici le sacrifice qu'a offert Untel ! »

Cette annonce résonne dans tous les cieux et dit : « Malheur à Untel qui, par sa colère, s'est tourné vers un dieu étranger, et a offert un culte à un dieu étranger ! Heureux l'homme qui fait attention à ses voies, qui ne s'écarte ni à droite ni à gauche, et qui ne tombe pas, à cause de sa colère, dans un puits profond dont il ne peut remonter ». (*Parachat Pekoudei*)

Dans le livre Beer Mayim Haïm (Parachat Aharei Mot), il est écrit que si un homme commet une faute que nos Sages qualifient de comparable à l'idolâtrie, il donne de la force à tous les idolâtres du monde.

Une âme mauvaise entre en lui

Au sujet de la colère, mon maître (le Ari zal) était très rigoureux, plus que pour toutes les autres fautes. Il dit que les autres fautes ne changent pas l'âme comme le fait la colère. Quand l'homme se met en colère, l'âme qui est en lui le quitte et une âme mauvaise entre en lui. C'est pourquoi tout homme qui se met en colère, sa sagesse le quitte même s'il était un grand sage et un homme très pieux. Qui est plus grand que Moché ? Bien qu'il se soit emporté pour l'accomplissement d'un commandement, le verset dit à son sujet : « Il a déchiré son âme par sa colère » (Iyov/Job 18). Au moment de sa colère, l'homme lacère son âme et la rend impropre (tréfa) et sans vie. Bien que l'homme sanctifie son âme et accomplisse de nombreux commandements, il perd tout. Car son âme se perd et est remplacée par une autre qu'il faut de nouveau rectifier comme au début, et ainsi de suite chaque fois qu'il se met en colère. En fin de compte, le coléreux ne peut rectifier son âme. Et si une âme sainte était en lui, elle le quitte ; il ne pourra plus accéder à la sainteté. Les autres fautes ne déchirent pas et n'arrachent pas l'âme mais elles ne font que l'abîmer. Elle pourra être réparée par une rectification correspondante. Par contre, le coléreux ne pourra ramener son âme déchirée que par un repentir très profond. C'est comme s'il n'y avait pas de rectification possible. Il faut donc éviter à tout prix de se mettre en colère, même à propos d'une mitsva. (*Rabbi Haïm Vital, Séfer Chaar Hayihoudim et Séfer Naguid Oumetsavé*)

Editions Torah-Box. Comment maîtriser la colère ?

AUTOUR DE LA TABLE DU SHABBAT N°193 CHOFTIM

Cette semaine avec l'aide de Dieu, je marie ma fille (Armonot Hen/Bné Braq/ 4 Elloul/4 Sept) ... donc j'ai décidé de consacrer ce feuillet aux quelques allusions du mariage et à la vie de couple qui apparaissent au travers de la Paracha Choftim

Qui est le VRAI rempart de l'homme?

Au début de la section est écrit: "Des juges et des policiers vous placerez aux portes de vos villes afin de donner un jugement équitable..." C'est la Mitsva de placer des tribunaux et un appareil judiciaire à chaque ville. La raison est claire: **la justice et le droit sont des gages de paix et de bonne entente entre les hommes.** Seulement les commentateurs expliquent que c'est aussi une allusion à la vie de l'homme, du fait qu'il doit veiller à placer des "juges" et policiers à toutes ses ouvertures (sa bouche, ses yeux et ses oreilles afin de filtrer ce qu'il dit et entend). En effet, la Thora vient nous mettre en garde d'une parole effrénée (par exemple **voir tout en noir** lorsque son ami de longue date l'a "oublié" de sa liste pour le mariage de sa première...) ou encore le sens hyper-aiguisée de sa vue; surtout lorsqu'il se trouve entre 14-17 heures sur Le "Kikar" (la grande place) d'une ville balnéaire connue dans le monde francophone en Erets... et pour finir par l'ouïe: ne pas entendre les ragots du quartier autour du petit expresso au café du coin... **C'est le B.A. BA de tout croyant** et c'est enseigné à maintes reprises: "SACHE qu'un œil (d'Hachem) t'observe, que des oreilles écoutent tes paroles et que toutes tes actions sont inscrites dans un livre (en-haut)..." Seulement pour le commun des mortels qui ne connaissent pas (leurs classiques...) ou qui n'ont pas reçu d'éducation religieuse: il existe un ratrapage! Lorsque la Thora nous ordonne de placer des juges aux portes de nos villes **c'est aussi une allusion au rôle de la femme dans le couple.** Car bien des fois, l'homme est susceptible de se faire prendre par ses sentiments, son engouement pour des choses qui frisent la frivolité (et j'en passe des vertes et des pas mûres...) or c'est l'épouse qui aidera son homme à garder le cap et ne pas tomber dans le décor (lorsqu'elle n'est pas **elle-même heureuse** par la société et les mœurs qui prévoient dans la grande société occidentale et malheureusement dans certains endroits en Terre Sainte...) ! C'est aussi cette même idée qui est développée par les Sages lorsqu'ils enseignent qu'un homme sans femme est considéré comme demi-homme! Car la femme vient le protéger (lorsque les choses suivent leur cours naturel/voir la dernière parenthèse): la femme est **le rempart de l'homme.** Autre exemple celui de Ohne Ben Pelet dans la dispute avec Quorah. Au pire de la controverse, la femme d'Ohne raisonnera son mari de la meilleure manière en disant: "De toute façon: tu resteras toute ta vie un élève! Si c'est Quorah qui gagne: tu seras son disciple, et si c'est Moché: tu resteras aussi son élève! Donc pourquoi veut tu prendre tant de risques (mettre la vie de ta famille en jeu) en t'associant avec Quorah dans cette querelle?!".

Vers la fin de la Paracha est marquée une Mitsva particulière! En effet Moché mets en garde le Clall Israel

qui doit bientôt partir en guerre contre les rois palestiniens qui résident en terre promise par Hachem (*pour les adeptes du pacifisme: voir notre court développement des semaines précédentes*). La Thora nous apprend alors qu'on ne doit pas se décourager face à l'épreuve du combat. La raison est qu'Hachem est **avec le Clall Israël!!** (C'est un peu à rapprocher à une anecdote véritable qui circule dans un des états-majors occidentaux -semble t'il américain - où l'on se prépare à faire une simulation d'un des grands combats qui s'est déroulé sur la surface de la planète. Or lors des préparatifs, un des gradés demanda à son supérieur pourquoi ne pas faire comme ce qui s'est passé lors d'une des guerres de l'état d'Israël? **La réponse du général en chef sera : "les champs de batailles d'Israël sont remplies de miracles: il ne pourra jamais exister une similitude avec les cieux européens ou asiatique..."**). Une preuve encore de ce caractère miraculeux c'est dans notre Paracha puisqu'il est écrit que tout celui qui avait peur devra rentrer au bercail! La Guémara Sota explique qu'il ne s'agissait pas de la peur du combat mais de l'homme qui avait une faute à son passif! Explique le saint Or Hahaim : ce sont les fautes qui entraînent la peur de l'homme au combat! Car pour vaincre l'ennemi il faut le miracle et Hachem n'est pas prêt à le faire pour un fauteur! Parmi ces cas d'exemptions il existe le nouveau fiancé qui ne s'est pas encore marié avec sa femme. Vis-à-vis de son cas, la Thora lui donnera la permission de rester à la maison afin de la prendre pour épouse! La Thora enseigne en effet qu'on craint que notre homme ne meure au front et qu'un autre ne la lui prenne. Or il y a lieu de se poser une question. La Guémara au début de Sotta enseigne qu'au tout début de la formation de l'embryon (masculin) une voix céleste se faisait entendre: "La fille d'untel pour ce garçon..." C'est à dire que **les dés sont jetés depuis le début de la conception** avec qui devra-t-il passer ses années sur terre! Donc puisque ce sont les desseins **insondables** du ciel que tel homme se marie avec telle femme, donc comment comprendre qu'il puisse avoir du sable dans les rouages et qu'en final cette fille tombe dans les bras d'un autre alors que la voix céleste concluait différemment? On pourra répondre d'après le Talmud de Jérusalem qui enseigne la raison pour laquelle on a le droit de faire des fiançailles le jour même du jeûne de Ticha Béav (bien sûr sans beignets et croquants...): "afin qu'une autre personne **ne le devance pas grâce à sa prière!** Et le Talmud Jérusalem explique: même si depuis le ciel tout est marqué et en particulier ce couple, pourtant un autre pourra toujours le devancer **par la force de sa prière sincère!**

Pour finir on rapportera une véritable anecdote d'un grand homme de la Hassidout: Rabbi Haim de Tsanz. Lorsqu'il était encore bien jeune ses parents ont décidé de lui faire un Chidouh (présentation) avec une fille d'un grand Rav: Barouh Taam. A l'époque, les deux ne s'étaient pas vu, c'est uniquement quelques jours avant les fiançailles que les deux jeunes tourtereaux se rencontrèrent. Or la jeune fille refusa tout net de

contracter le mariage car son prétendant était boiteux! La jeune fille se réfugia auprès de sa mère, tandis que le beau-père connaissant la valeur extraordinaire de ce Talmid Haham émérite ne voulait pas renoncer à un tel Chidouh. Seulement le garçon (Rabi Haim de Tsanz) demanda à rencontrer une nouvelle fois la prétendante. Cette fois le jeune homme dira à la jeune fille de se regarder dans la glace. Elle vit alors quelque chose de très surprenant: elle vit son reflet mais seulement elle était boiteuse! Elle demanda l'explication à son prétendant. Le Tsadiq (Rabi Haim de Tsanz) lui dira: "Avant que je naissse, tu m'as été présentée dans le ciel en tant que femme! Seulement tu étais claudiquante! Je demandais alors au Bet Din du ciel de supporter moi ,ce défaut plutôt qu'une jeune fille du Clall Israel! Le Beth Din me donnera raison et depuis je suis né boiteux! Mais, si dorénavant tu refuses mon offre à cause de cette déformation alors des Cieux on enlèvera ma peine et on l'a placera sur toi: comme c'était convenu depuis le départ! La suite sera qu'elle accepta volontiers son parti.

Pour les jeunes couples et les moins jeunes: partir à Tibériade et revenir avec la paix dans les ménages...

Il s'agit d'un vieux Juif de Jérusalem qui pélerinait tous les ans le tombeau du Rav de Tibériade: le Rav Klariss . La chose étonna la proche famille du Rav, de voir année après année ce même 'Hassid venir se recueillir sur la stèle de leur père. Une fois un des enfants lui posa directement la question: "pourquoi te fatigues-tu tant à faire un si grand trajet depuis la lointaine Jérusalem? (À l'époque il fallait des heures de transports en commun)" Sa réponse fut la suivante :

"Il y a des dizaines d'années, lorsque j'étais encore un jeune Avre'h tout juste marié, j'avais de graves problèmes de Chalom Bait! La situation est devenue tellement critique que je décidais de prendre une semaine de repos dans la ville de Tibériade: certainement la vue magnifique sur le lac me redonnerait les forces tant physiques que mentales dont j'avais tant besoin! Quand je suis arrivé dans cette ville je descendis dans une auberge et j'allais faire Min'ha dans la grande synagogue de la ville. Là-bas je fus reçu par un cordial 'Chalom Aleichem' du Rav Klariss Zatsal. Il me demanda avec toute sa gentillesse d'où je venais. Quand je lui répondis de Jérusalem, il s'empressa de m'inviter chez lui pour la semaine de mon séjour! En effet, à l'époque ce n'était pas courant d'avoir des hôtes venant de la ville sainte. Il insista tellement que j'acceptai la proposition. Je repris mes affaires de l'hôtel et je m'installais dans la maison du Rav. Ca maison était un minuscule 2 pièces, mais son sens d'hospitalité : je ne l'oublierai jamais!

Le lendemain matin, avant d'aller au Mikvé et à la Téphila -comme à mon habitude- je vis le Rav dans la cuisine en train de mettre en marche le réchaud à bois. Pour cela il fallait enflammer des petites bûches de bois, puis en mettre des plus grandes et après beaucoup d'efforts mettre la casserole d'eau sur le feu. Après 10

minutes le Rav Klariss préparait un café bien chaud dans une grande tasse et disposait des petits gâteaux sur l'assiette qui accompagnaient la boisson. Enfin il posa le tout sur un plateau et l'apporta dans la chambre de la Rabanite.

Dès qu'il revint, je lui déclarai qu'à mon retour de la Téphila je quitterai les lieux pour ne pas indisposer le Rav! Car voilà qu'en plus de moi il devait s'occuper de sa femme alitée... Sa réponse m'a alors complètement désarçonné! « Pas du tout ! » me dit-il! "En aucune façon ma femme n'est malade: Barouh Hachem la Rabanite est en très bonne forme! Si je m'occupe tant de ma femme c'est que je veux appliquer l'enseignement du Kabaliste Ari Zal qui écrit qu'avant la Téphila il faut prendre sur soi la Mitsva de «Tu aimeras ton prochain comme toi-même!» De cette manière, la prière montera directement au Ciel car elle est accompagnée par les supplications du Clall Israel! Donc, cette mitsva, j'essaye de l'appliquer **en PREMIER avec mon épouse**, car qui est davantage mon 'Prochain' que ma propre femme? C'est bien notre épouse que **nous avons l'obligation d'aimer en priorité.**"

J'étais alors tellement impressionné par la réponse du Rav que d'un seul coup je compris que **ma femme c'est AUSSI une Mitsva de la Thora!** C'est qu'il y a la Téphila, l'étude et sa femme!! Cette manière de voir le mariage m'a tellement remué que je suis rentré chez moi à Jérusalem et Barouh Hachem **j'ai choisi de DONNER à ma femme et ne plus RECLAMER!** Et grâce à cela j'ai entamé une nouvelle vie avec mon épouse et d'année en année je monte au cimetière de Tibériade pour me rappeler l'enseignement fondamental du Rav Klariss Zatsal! Formidable!

On souhaitera une grande bénédiction au nouveau couple de la communauté juive: Israel et Ménouha de la famille Schwartser. On leur souhaitera une grande réussite, du Chalom, une belle famille dans la Emouna et la pratique de la Thora et des Mitsvots. Amen! Chabath Chalom et à la semaine prochaine Si Dieu Le Veut
David Gold

On prierà pour la santé de Yacov Leib Ben Sara, Chalom Ben Guila parmi les malades du Clall Israel.

Pour la descendance d': Avraham Moché Ben Simha, Sarah Bat Louna; et d'Eléazar Ben Batchéva

Léilouï Nichmat: Simha Bat Julie, Moché Ben Leib; Eliahou Ben Raphaél; Roger Yhia Ben Simha Julie; Yossef Ben Daniéla זצ"ה que leurs souvenir soit source de bénédictions.

Apprendre le meilleur du Judaïsme

Paracha Choftim
5779
Numéro 15

Parole du Rav



A cause de nos ennuis, nous ne ressentons pas la matière. Les tsadiks de la génération, ressentent tout. Combien est grand le mérite de voir que même l'inanimé ressent. Peu importe le travail que tu fais pour quelqu'un, pense toujours à avoir des pensées positives et pures. Pour construire ta maison même si tu n'es pas entrepreneur, lis des paroles de Torah, de Michna, de moussar... des mots de Torah dans ta demeure, car une maison remplie de Torah, son air est saint. Tu rentres dans certaines maisons comme dans un Beth Amidrach et dans d'autres....La force du juif est de transformer la matérialité en spiritualité. Plus il y aura de Kédoucha plus on se sentira bien.

Alakha & Comportement



Le but du sommeil est de régénérer le corps et l'âme. Au même titre que la nourriture nourrit le corps, le sommeil nourrit le corps et l'esprit. Il est donc plus important de dormir que de manger. Dormir, va permettre de garder un beau visage, de nettoyer les impuretés du corps, de reposer les 5 sens, d'aider à la circulation des flux contenus dans le corps, de renforcer les défenses immunitaires, de récupérer d'une fatigue physique ou intellectuelle. Chaque personne devra dormir plus ou moins longtemps pour recharger ses batteries. Par contre dormir trop n'est pas bon pour aider à la reconstruction du corps et de l'esprit. (Hélev Aarets chap 2 - loi 2 - page 430)



La sainteté des portes du visage.



Notre paracha commence par la mitsva : «Tu institueras des juges et des policiers dans toutes les portes des villes qu'Hachem ton D., te donnera» (Dévarim 16,18). L'explication dans son sens simple est qu'il faut instaurer des juges et des policiers dans chaque ville afin de faire respecter la loi entre les hommes équitablement et que le jugement soit rendu selon les lois de notre sainte Torah.

En regardant de plus près cette mitsva, nous pouvons comprendre qu'elle sous-entend que chaque homme a le devoir de mettre des juges et des policiers sur lui-même, afin de surveiller parfaitement les ouvertures qu'Akadoch Barouhou a donné au visage : 'Deux yeux, deux oreilles, deux narines et une bouche qui ne permettront pas de faire entrer en l'homme toute chose ne faisant pas partie de la volonté d'Hachem. Et voici : «Tu institueras des juges et des policiers dans toutes portes...» c'est-à-dire fais-toi juge et policier sur ta personne et ne laisse pas pénétrer en ton être des choses déplaisantes à Hachem.'

Parlons tout d'abord des deux yeux : Il est obligatoire que chaque personne garde ses yeux loin des images impudiques ou des visions interdites qu'Hachem nous en préserve et habitue son regard à

contempler des choses liées à la kédoucha comme les lettres du Sefer Torah, la face de son Rav, etc. Lorsqu'un homme sanctifie ses yeux comme il se doit, il méritera qu'ils soient éclairés par la sainte Torah en comprenant la profondeur extraordinaire qu'elle recèle et attirera sur lui la présence divine comme le disent nos sages (Déreh Erets Rabba 81) : «Tout celui qui voit de la nudité et qui ne maintient pas son regard dessus, méritera de voir la Chéhina» comme il est écrit : «Il ferme les yeux pour ne pas contempler le mal» (Yéchayaou 33,15 et 17) son salaire sera : « Tes yeux contempleront le Roi dans sa beauté».

Il nous est donné d'apprendre combien nos saints maîtres ont donné leurs âmes pour le respect de la sainteté des yeux comme nous le montre l'histoire terrifiante rapporté dans le midrach de Rabbi Matya Ben 'Harach. Un jour alors qu'il était en train d'étudier la Torah avec un visage rayonnant tel qu'un ange du ciel car il avait su garder ses yeux tout au long de sa vie, le satan en le voyant fut jaloux de cette aura-là. Il se dit en le regardant : "Est-ce possible que cet homme n'ait jamais fauté ?" Il demanda alors à Hachem : "Maître du monde, comment Rabbi Matya Ben 'Harach est-il considéré à tes yeux ?" >

Photo de la semaine**Citation Hassidique**

« Que l'honneur de ton prochain te soit aussi précieux que le tien, ne sois pas coléreux. Fais Téchouva un jour avant ta mort. Réchauffe toi au feu des Sages, mais prends garde à leurs braises, pour ne pas te brûler, car leur morsure est comme celle du renard, leur piqûre comme celle du scorpion, leur siffllement comme celui d'un serpent venimeux, et toutes leurs paroles sont comme des charbons ardents. »

Rabbi Eliézer Ben Orkenos

Il lui répondit : "C'est un Tsadik parfait". A ces mots, le Yetser Ara ne put se retenir il demanda : "Laisse-moi le séduire pour te montrer qu'il n'est pas si parfait". Hachem lui dit : "Tu n'y parviendras pas". Après insistante, il reçut la permission de tenter ce Tana pour voir ses limites. Comment procéda-t-il ? Il descendit sur terre sous l'apparence d'une femme extrêmement belle, d'une beauté proche de Naama la femme de Touval Kaïn qui avait fait tomber les anges comme c'est rapporté dans la paracha Béraéchit (6-2).

Il attendit que Rabbi Matya finisse son étude et au moment opportun s'approcha de lui sous les traits d'une femme d'une beauté incommensurable et se posta juste devant lui. Lorsqu'il l'aperçut, il détourna la tête sur le côté droit, elle se mit alors du même côté. Il détourna son regard du côté gauche pour ne pas la regarder et succomber au péché avec elle. La "femme" encore une fois se mit face à lui. Ne sachant plus comment esquiver cette créature, il se dit : "J'ai extrêmement peur que mon Yetser Ara me domine et que je finisse par fauter avec elle". A cet instant il prit une décision cruciale. Il appela son bedeau et lui ordonna de lui amener un clou avec du feu. Après avoir fait chauffé le clou, il le prit et se creva les yeux avec ! En voyant cela l'accusateur trembla et tomba à la renverse puis disparut vaincu par ce juste. Akadoch Barouh Ouh envoya sur le champ l'ange Réphaël afin de le guérir et de lui redonner la vue. En arrivant près du Tsadik, il lui demanda :

"Qui es-tu ? Que veux-tu de moi ? Il lui répondit : "Je suis l'ange Réphaël, j'ai été envoyé par Hachem pour te guérir car tu as su résister à ton mauvais penchant". Rabbi Matya lui dit : "Laisse-moi tranquille, le passé est passé, ce qui a été fait a été fait." L'ange Réphaël retourna chez le maître du monde et lui rapporta les propos du Rav. Hachem déclara : "Va lui dire que je lui promets que jamais il ne sera dominé par son Yetser Ara". De cet épisode nos sages ont dit : "tout celui qui ne regarde pas les femmes, le yetser ara n'a pas d'emprise sur lui".

La deuxième porte se nomme : les oreilles. Tout homme doit garder ses deux oreilles afin qu'elles ne restent pas ouvertes aux paroles de médisance, de mensonges, de bêtises, mais seulement aux paroles de Torah et de sainteté comme c'est rapporté dans les écrits de nos maîtres (Kétouvot 5) sur le verset : «Lorsque tu sors prends avec toi ton pieu»(Dévarim 23,14) et de nous dire ne lis pas "pieu" mais "oreilles" qui ont les mêmes lettres en hébreu. Cela veut dire que lorsqu'une personne s'apprête à entendre des propos déplacé, elle devra mettre son doigt dans l'oreille comme un "pieu" pour ne pas entendre les mauvaises choses. Nos sages rajoutent : «Que l'homme n'écoute pas de paroles inappropriées car c'est l'organe qui brûle le premier (au géhinome)». Par contre la personne qui gardera ses oreilles comme il faut, méritera d'entendre et de comprendre toutes les paroles de Torah qui arriveront à ses oreilles. Il est rapporté dans le livre "Noam élimlehk": «Consigne ceci, comme souvenir, dans le Livre et inculque-le à Yéochoua»(Chémot 17,14) pour nous inculquer que Moché Rabbénou ne transmettait sa Torah qu'aux personnes qui avaient des oreilles saintes comme Yéochoua bin Noun qui faisait extrêmement attention à ne pas entendre des mauvaises paroles. Pour avoir gardé cette porte, la personne aura le mérite d'entendre les paroles du ciel.

La troisième porte qui est la plus délicate et la plus volatile : les narines. Toute personne doit protéger ses narines des mauvaises odeurs et des odeurs interdites comme le parfum des femmes, etc. car il y a une force immense dans les odeurs pouvant entraîner une descente spirituelle de l'esprit.

Il est dit dans le Talmud de Jérusalem (Haguiga 82) qu'une des raisons pour laquelle Elisha Ben Avuya a quitté le droit chemin est que pendant qu'il était dans le ventre de sa mère, elle est passée à côté d'un temple d'avoda zara où ont brûlé des sacrifices. Elle a senti l'odeur qui se dégageait de ces offrandes, l'odeur a pénétré en elle comme la morsure d'un serpent et s'est infiltré dans ses entrailles pour recouvrir son foetus ce qui causa des dommages irréversibles. Bien des années plus tard cet enfant quittera la sainteté de la Torah. L'obligation de garder ses narines est un dérivé du commandement : «Ne convoite pas»(Chémot 20,13). Quand une personne garde ses narines des odeurs interdites, elle mérite d'avoir la crainte du ciel comme il est écrit dans le verset : «Animé ainsi de la crainte d'Hachem». Quel le lien entre la crainte d'Hachem et les odeurs ?

"Que l'homme n'écoute pas de paroles inappropriées car l'oreille est l'organe qui brûle le premier".

La sainteté des portes du visage

Il est dit que les narines sont les portes de l'âme car la Néchama est plus proches du nez c'est ainsi que le roi Machiah pourra définir qui est avec Hachem ou pas à la fin des temps. La personne se tiendra devant lui et en la sentant, le Machiah dira si elle a la crainte du ciel ou pas. Le Chla Akadoch explique que la crainte du ciel c'est ne pas faire en secret ce que tu ne ferais pas devant Moché rabbénou et les 70 anciens.

De plus il attirera sur lui la pureté de l'âme comme il est raconté dans les paroles de nos sages (Sota 49,1) : Un jour Rav Ouna a trouvé une datte énorme et extraordinaire, il l'a prise et l'a ramenée chez lui en prenant soin de la cacher. Lorsque Rava son fils rentra il dit à son père :«Papa, je sens une très bonne odeur de datte». Son père lui répondit :«Mon fils tu es rempli de pureté» car celui qui a un sens de l'odorat développé a en règle générale une grande pureté.

La quatrième porte qui n'est pas la moins dangereuse : la bouche.

Il est plus qu'indispensable que chaque homme et chaque femme garde avec le plus grand soin sa bouche de paroles prohibées. Toute personne fera attention à ne pas dire des paroles vaines, des mensonges et toutes paroles interdites mais seulement des paroles de Torah et de sainteté. Si Hachem nous en préserve, quelqu'un salit sa bouche en disant des choses interdites il est certain que les paroles de Torah qui sortiront de lui ne seront pas acceptées par Akadoch Barouhou. C'est comme si quelqu'un présentait au roi un bon repas dans un plat sale et cassé. Il est clair que le roi repoussera cet aliment de devant lui et punira durement l'affront qui lui a été fait. Par contre celui qui consacre sa bouche à la sainteté, tous les Divrei Torah qu'il prononcera seront reçus avec amour par Akadoch Barouhou comme un bon repas présenté devant le roi dans un plat magnifique en or, il est sûr que le roi sera content et honoré de son geste et le récompensera d'une grande gratification. Tout ce que nous venons d'expliquer au niveau de "garder les portes", est en rapport avec le lien entre l'homme et Hachem car par ces 4 sens, l'être humain pourra ou se sanctifier ou se profaner.

Le saint Baal Chem Tov ajoute qu'il est aussi primordial de garder ses portes par rapport au lien entre l'homme et son prochain.

Ne pas regarder l'autre voir ses défauts mais chercher le positif qui l'habite, toujours s'évertuer à trouver au moins une chose positive chez son prochain. Ne pas écouter des paroles de médisance et de lachon arach sur son prochain. Prendre l'habitude d'écouter des paroles gratifiantes sur chaque personne constituant le peuple d'Israël. Quand bien même quelqu'un aurait entendu de telles paroles, il devra regretter et sortir cela de son cœur et ne croira surtout pas que c'est une vérité.

Pour ce qui est des narines, il est nécessaire de les garder pour ne pas en venir à se mettre en colère car elle prend son essence dans les narines.

Il faut apprendre à supporter les gens qui nous énervent, ne pas s'emporter et toujours avoir de la pitié en les jugeant et en leur donnant du crédit.

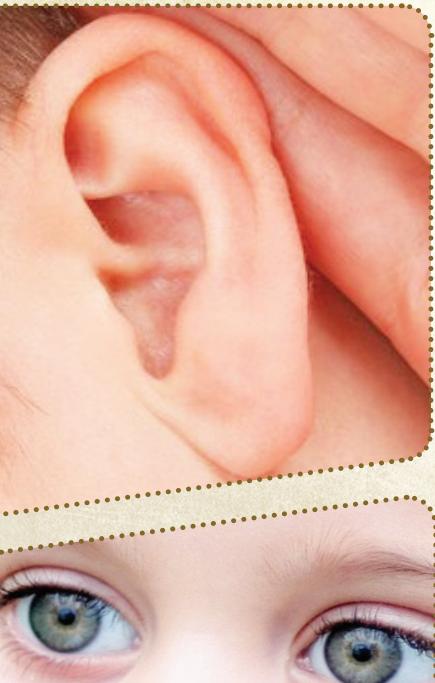
Enfin pour ce qui est de la bouche, il est interdit de parler en mal du peuple juif ou d'un individu en particulier. Il est écrit dans le saint Zohar (paracha pékoudeï 257,1), qu'il y a dans le ciel un endroit saint appelé «le palais des priviléges», de ce lieu on juge l'homme avec indulgence. Par contre il y a aussi un endroit gouverné par les Klipotes «le palais des obligations» où là-bas on juge l'homme avec sévérité. Tout celui qui a l'habitude de bien parler sur tout le peuple d'Israël sera jugé avec indulgence et sera relié au palais des priviléges. De cet endroit, il recevra l'abondance et tout ce qu'il désire. D'un autre côté celui qui passe son temps à déblatérer des mauvaises paroles sur le peuple juif, recevra son "salaire" du palais des obligations qu'Hachem nous en préserve.

"Les yeux, le nez, les oreilles et la bouche sont les portes du visage qu'il faut préserver à chaque instant".



"Il est interdit de parler en mal du peuple juif ou même d'un individu".

Extrait tiré du livre : Imré Noam Sefer Dévarim Paracha Choftim Maamar 1 du Rav Yoram Mickaël Abargel Zal





Horaires de Chabbat

	Entrée	sortie
France	Paris	20:05 21:10
France	Lyon	19:52 20:54
France	Marseille	19:47 20:47
France	Nice	19:40 20:41
USA	Miami	19:17 20:09
Canada	Montréal	19:04 20:07
Israël	Jérusalem	18:17 19:33
Israël	Ashdod	18:29 19:35
Israël	Netanya	18:29 19:35
Israël	Tel Aviv-Jaffa	18:28 19:34

Hiloulotes :

8 Eloul	: Rabbi Avraham Batate
9 Eloul	: Dan Ben Yaacov
10 Eloul	: Rabbi Barouh Yérouchalmi
11 Eloul	: Rabbi Chalom Yossef Merozan
12 Eloul	: Rabbi Simha Bonime
13 Eloul	: Rabbi Yossef Haïm/Ben Ich Haï
14 Eloul	: Rabbi Zéharia Yona

Pour la réussite de :

Yéhia Aharon Ben Guémara
Margalit Bat Rahel
Rahel Bat Solika
Hanna Bat Léa
Hava Bat Rahel
Tomer Yaakov Ben Margalit
Erez Yossef Ben Margalit
Chirane Fréha Bat Margalit

Rav Avraham Yéshaya Karélitz est né à Kossava le 7 novembre 1878, il sera connu dans le monde sous le nom du Hazon Ich. Bien qu'il n'y occupe aucune position officielle, il est reconnu comme la principale autorité du monde religieux à l'époque de la création de l'État d'Israël. En 1952 a lieu une rencontre concernant le recrutement des jeunes filles à l'armée entre le ministre de l'époque David Ben Gourion et le Haon Ich ce dernier lui dira : "Je suis convaincu qu'un jour viendra où tous les juifs d'Erets Israël respecteront le Chabbat et iront à la synagogue". Le Hazon Ich vivait à Bnei Brak et chaque jour recevait des milliers de personnes.

Quelque temps après son décès deux avrehims prirent un taxi pour pèleriner sur sa tombe et pendant le trajet se lamentèrent sur la perte d'un être si exceptionnel. A côté du chauffeur un homme sans kippa se retourna vers eux en leur demandant d'arrêter de dire des bêtises car le Hazon Ich était bel et bien vivant. Incrédules les 2 avréhim lui donnèrent la date de l'enterrement et des détails, mais l'homme campé sur ses positions, leur dit je vais vous raconter une histoire. Il y a quelques années ma fille ainée devait mettre au monde mon premier petit fils. Son mari étant absent au moment où le bébé devait naître, je l'accompagnai à l'hôpital où elle fut prise en charge directement. Après un long moment un médecin sortit de la salle d'accouchement avec une mine grave. Il vint vers moi en me disant qu'il y avait très peu d'espoir que le bébé vive et que si il n'opérait pas tout suite ma fille, elle risquait de mourir. Il me tendit l'autorisation et à cet instant mon monde s'écroula. Une infirmière passa et me dit : "Ne déprimez surtout pas, relevez-vous et allez voir le Hazon Ich demandez-lui une brakha pour votre fille et avec l'aide d'Hachem tout ira bien". Je ne savais pas qui était cet homme mais la détermination dans la voix de cette femme me donna du courage. Arrivant à Bnei Brak tard dans la nuit je réussis à trouver l'adresse et comme la lumière était encore allumée à cette heure si tardive, je frappai à la porte du Rav. Il ouvrit lui-même la porte avec un grand sourire en m'invitant à entrer et me demanda l'objet de ma visite à une heure pareille.

Je lui expliquai la situation de ma fille et les risques de mort pour elle et le bébé. En entendant cela il se mit à parcourir la pièce de long en large pendant plusieurs minutes devant mon regard inquiet. Finalement il se tourna vers moi avec un grand sourire en disant : Mazal tov votre fille vient d'accoucher d'un beau bébé, elle et lui sont hors de danger. En appelant l'hôpital j'eus confirmation de la bonne nouvelle.

Quelques années plus tard, le problème se répéta avec ma deuxième fille. Lorsque le médecin sortit pour me faire signer la décharge, je savais déjà ce que je devais faire. Le plus vite possible j'arrivai à Bnei Brak et en arrivant au domicile du Hazon Ich....Rien. J'interrogeai les passants qui m'ont appris qu'il était décédé. Cette réponse ne me convenait pas du tout. Le Rav ne pouvait pas m'abandonner. Pas lorsque la vie de ma fille et celle de son bébé étaient en jeu ! Je demandai autour de moi où se trouvait la tombe du Rav. Les portes du cimetière étant fermées, me refusant à abandonner j'escaladai les portes pour me retrouver quelques minutes plus tard sur le tombeau du Tsadik. J'implorai de tout mon cœur Kvod Arav, tu es intervenu pour moi auprès d'Hachem pour qu'il sauve ma fille aînée il y a quelques années ! Aujourd'hui, c'est ma deuxième fille qui est en danger. Je t'en supplie, aide moi ! Après avoir épanché mon cœur je retournai à l'hôpital et là grâce à Hachem on m'annonça que ma fille avait accouché d'un magnifique bébé et que lui et sa mère se portaient à merveille !

Alors l'homme du taxi après quelques instants de silence leur demanda : " Dites moi, est-ce que vous pensez toujours que le Hazon Ich est mort ?"



Bet Amidrach Haméir Laarets
Tel : 08-3740200 / Fax : 077-2231130
BP 345 Code Postal 80200
mail : office@hameir-laarets.org.il

Pour recevoir le feuillet dans votre synagogue ou dédicacer un numéro contactez-nous : Isr : 054.6973.202 / Fr : 01.77.47.29.88
Distribué Gratuitement. Merci de le déposer à la guéniza

Pensée Juive

Le point de vue juif sur les évènements de la vie

43

מושבת ישראל

שופטים
תשע"ט לפ"ק

דמנים לשבת קודש:

סוצאי שבת:

Paris 9:10 Strasbourg 8:48 Marseille 8:47 Toronto 8:27
Montréal 8:07 Manchester 8:39 Londres 8:26

הדלקת הנרות:

Paris 8:05 Strasbourg 7:43 Marseille 7:47 Toronto 7:26
Montréal 7:05 Manchester 7:29 Londres 7:21

PERLES SUR LA PARASHA DE LA SEMAINE

Durant ces semaines, nous lisons dans les Haftarot les paroles des prophètes qui réconforment le peuple d'Israël de la grande tragédie qui les frappa lors de la destruction du Temple. Cette semaine nous lisons la Haftarah commençant par "C'est Moi, c'est Moi qui vous console !" (Isaïe 51:12), où Isaïe prophétise de la grandeur des miracles et prodiges que l'Éternel fera au moment de la Délivrance finale. À la fin de la Haftara, il est écrit "Car ce n'est pas avec une hâte éperdue que vous vous échapperez, ce n'est pas dans une fuite précipitée que vous partirez ; mais l'Éternel sera votre avant-garde, votre arrière-garde le D-ieu d'Israël." (Isaïe 52:12), et le Midrash (Exode 19:6) dit à ce sujet : "À quoi cela ressemble t-il ? À un marchand qui rentre se reposer dans une auberge et y resta toute la journée. La nuit venue, il se leva et prit ses possessions pour reprendre son chemin. Au matin, l'aubergiste cria à tue-tête : "Regardez ce marchand qui s'enfuit pendant la nuit, prenant toutes mes possessions ! Le marchand, ayant eu vent de cette fausse accusation, dit "Qui me causa d'entendre cela ? Certainement mon départ en pleine nuit ! Par conséquent, je jure de ne plus sortir encore en pleine nuit." De même, les enfants d'Israël se préparèrent pendant la nuit afin de sortir d'Egypte, très tôt le matin. Les Egyptiens se levèrent après que ceux-ci partirent, et dirent : "Poursuivons-les pour nous avoir déposséder de tous nos biens !", comme il est dit : "Les Egyptiens qui les poursuivaient les rencontrèrent" (Exode 14:9). Hashem leur dit : "Qui vous causa tout cela ? La hâte éperdue avec laquelle vous êtes sortis d'Egypte. À partir de maintenant, vous ne sortirez pas dans la hâte. Avant, Moi-même et mon tribunal marchions devant vous, comme il est dit : "Et l'Éternel les guidait, le jour" (Exode 13:21) [lorsque la Torah utilise les mots "Et l'Éternel", cela veut dire D-ieu accompagné de Son tribunal]. Mais, dans les Temps à venir, Je le ferai seule, comme il est dit : "mais l'Éternel sera votre avant-garde, votre arrière-garde le D-ieu d'Israël." (Isaïe 52:12).

Le Zohar Hakadoch (Tikouné Zohar 15a) dévoile la raison pour laquelle dans les Temps futurs, nous ne sortirons pas de l'exil dans la hâte, ni par l'intermédiaire de messagers — la Torah. En effet, avant d'avoir reçu la Torah, le peuple d'Israël ne pouvait pas encore mériter la Délivrance totale et éternelle, et c'est pour cela que la sortie d'Egypte a été "organisée" par Moshé Rabbénou. Mais, après avoir accepté la Torah, le peuple juif a enfin les outils nécessaires pour se perfectionner et se purifier en vue d'une Délivrance éternelle sans l'intervention d'intermédiaires, mais par une Révélation Divine sans précédent.

ENIGME ET QUESTIONS POUR AIGUISER ET STIMULER LES ESPRITS DES LIVRES DU BEN ISH HAÏ ZT'L

"C'est la justice, la justice seule que tu dois rechercher, si tu veux te maintenir en possession du pays que l'Éternel, ton D-ieu, te destine." (Deutéronome 16:20).

Question : le Midrash dit : "כל המלוא מיללני בשעת דוחקן", tout celui qui prête un séla (monnaie de l'époque) à un pauvre dans le besoin est considéré comme s'il avait offert des sacrifices de Témidin. Le Midrash apportant comme preuve le verset "מלבד עולת הבוקר אשר לעולת מהמתץ - indépendamment de l'holocauste du matin, dû comme holocauste perpétuel." (Nombres 28:23).

La **question** — quel rapport a ce verset avec les lois d'ordre monétaire ? Quelle preuve nous donne ce verset que la bonne action du prêteur sera vu comme s'il avait offert un sacrifice ?

Réponse : le mot **מיללה**, forme les initiales de **מללה לעני בשעת דוחקן**, signifiant celui qui prête à un pauvre dans le besoin.

>>>

Donc, en améliorant nos actions et notre comportement, en nous adonnant à l'étude de la Torah et à l'accomplissement des Mitsvot, nous renforcerons notre statut privilégié de peuple choisi, et mériterais ainsi d'être délivrés par D-ieu Lui-même, d'une Délivrance éternelle, sans exil la succédant, Amen !

Le **Kli Yakar** (**Genèse 35:10**) explique que, lors de la sortie d'Égypte, les juifs n'avaient pas le mérite suffisant de sortir "**triomphants**" (**Exode 14:8**), et ils durent user de ruses et de stratagèmes pour se libérer de l'emprise égyptienne. Exemple : nous trouvons que les juifs dirent "**Nous voudrions donc aller à trois journées de chemin dans le désert et sacrifier à l'Eternel notre D-ieu**" (**Exode 5:3**), insinuant qu'après ce délai, ils reviendraient en Égypte, alors qu'ils n'en avaient pas du tout l'intention. Aussi, tout celui qui s'enfuit, le fait hâtivement, comme il est écrit "**et vous le mangerez à la hâte**" (**Exode 12:11**). De même, concernant la Rédemption des juifs de Babylone, il est évident qu'elle n'était que temporaire, et de plus, le verset précise qu'il était question d'une fuite : "**Sortez de Babel, échappez-vous de Chaldée !**" (**Isaïe 48:20**). Ce qui n'est pas le cas pour la Rédemption finale, après que disparaîtront complètement leurs fautes par la longueur de cet exil amer, avec toutes ses tribulations, leurs mérites seront amplement suffisants pour sortir triomphants, sans filer à l'anglaise, et aussi, prendront tout leur

temps, sans se hâter aucunement, comme il est dit : "**Car ce n'est pas avec une hâte éperdue que vous vous échapperez, ce n'est pas dans une fuite précipitée que vous partirez**" (**Isaïe 52:12**).

Nous apprenons donc, que le fait que l'exil s'allonge tellement est une grande bonté pour nous, car par cela, nos fautes s'effacent, et nous mériterais alors d'être délivrés par D-ieu Lui-même.

Pour cela, nous trouvons dans le **Midrash** que quelquefois l'Eternel avertit les enfants d'Israël de ne faire aucune action pour se libérer, mais au contraire, de s'armer de patience dans l'attente de la Délivrance par Hashem, comme cela est ramenée dans le **Midrash** (**paracha Lekh Lekha**) où l'Eternel dit à Avraham Avinou sur le verset "**Sache-le bien** (dans le texte le verbe 'savoir' est répété 2 fois - **עַתָּה עַתָּה**), **ta postérité séjournera sur une terre étrangère, où elle sera asservie et opprimée, durant quatre cents ans.**" (**Genèse 15:13**), D-ieu dit à Avraham notre patriarche "Sache que Je les disperse... sache que Je les rassemble ; sache que Je les donne en gage... sache que Je les délivrerai ; sache que Je les fais asservis... sache que Je les libère". Car pour tout ce qui touche la Rédemption, il ne serait question de faire une quelconque action, un quelconque effort pour la hâter, car tout dépend de D-ieu uniquement. Le prophète s'exprime également :

"**Mais toi, ô Israël, tu seras sauvé par l'Eternel, sauvé pour toujours**" (**Isaïe 45:17**). Puisque la Délivrance future, but ultime de la création et qui constitue la volonté divine depuis l'aube des temps, comme ce que nos **Sages de mémoire bénie** (**Pésikta Rabbati, paracha 36**) interprétant le verset "**D-ieu dit : 'Que la lumière soit !'**" (**Genèse 1:3**) ont dit qu'il s'agit de la lumière du Messie, c'est la raison pour laquelle l'Eternel décréta que la Délivrance finale ne se réalisera non par le concours de quiconque, mais bien uniquement par D-ieu Lui-même assurant ainsi sa concrétisation éternelle.

Et donc, venons et renforçons-nous dans la Foi et la confiance en D-ieu, selon les paroles du prophète "**Car encore que cette vision ne doive s'accomplir qu'au temps fixé, elle se hâte vers son terme, et elle ne mentira pas ; si elle diffère, attends-la avec confiance, car certes, elle se réalisera sans trop tarder.**" ('**Habakouk 2:3**). Hashem nous a promis de nous envoyer le Messie et nous ne décevra jamais, même si le temps se fait long, nous attendrons patiemment et en silence, nous supporterons le joug de l'exil et nous n'entreprendrons aucune action pour s'affranchir de celui-ci, mais attendrons la Délivrance... Par ce mérite, D-ieu effectivement nous délivrera rapidement et de nos jours AMEN !

Dans la Haftarah de la semaine, le prophète adresse des paroles de consolation au peuple d'Israël : "**C'est Moi, c'est Moi Qui vous console! Qui es-tu, toi qui as peur d'hommes périssables, des fils d'Adam qui tout à l'heure seront de l'herbe? Oubliant l'Eternel, Qui t'a créé, Qui a étendu les cieux et fondé la terre, tu trembles sans cesse, tous les jours, devant la colère du tyran qui médite ta perte; mais où donc est maintenant la colère du tyran?"**" (**Isaïe 51: 12-13**).

HISTOIRE POUR LE SHABBAT

Pour expliquer ces versets, le **Maguid de Dubna** dans son livre **Ko'hav MiYaacov** rapporte la parabole suivante : il était une fois un roi qui avait un fils unique, très gâté et désobéissant. Il faisait tout ce qui lui passait par la tête, énervant le roi tellement, que

celui-ci le renvoya de son palais. Cette réaction du roi ne présageant rien de bon, et n'en ayant pas trop le choix, le fils s'éloigna et erra de village en village pour finalement être pris en pitié par un des habitants lui offrant le gîte, en échange du travail qu'il fournirait éventuellement. Ainsi s'écoulèrent plusieurs années jusqu'à ce que le fils du roi en vienne à oublier son statut d'antan, et même sa famille royale. Il devint un esclave et aussi loin que remontaient ses souvenirs,

>>>

il n'était qu'un esclave. Un jour, le villageois mourut et son fils l'hérita. Ce dernier n'avait pas un comportement semblable à celui de son père au bon cœur, mais comme la pomme était tombée loin de l'arbre, il était plutôt 'vinaigre, fils du vin'. Il réduisit le fils du roi à des travaux pénibles, depuis la sortie (lever) du soleil jusqu'à la sortie de son âme et lui donna même moins à manger. Le jeune homme en fut très attristé et demanda à mourir.

Au bout de quelques années, le roi manqua énormément son fils dont il n'avait pas entendu de nouvelles depuis fort longtemps, et n'ayant aucune idée où le trouver, se mit à sa recherche. Accompagné de serviteurs, il ratissa le pays en long et en large. Partout où il faisait halte, il faisait proclamer qu'il recevait personnellement tout homme ayant une contrariété avec son prochain ou cherchant à être gracié par le roi. Après maintes pérégrinations, le roi arriva au village où se trouvait son fils et compte tenu de la grande publicité que sa venue avait créé, le fils se joignit lui aussi à la ligne se formant à la porte du roi, afin de trouver remède à ses problèmes. Lorsque son tour arriva, le roi le reconnut et lui demanda "Quelle est ta requête et elle te sera accordé ! Jusqu'à la moitié de mon royaume te sera donnée !" Le jeune homme répondit : "Je travaillais pour un villageois au cœur d'or, en échange du gîte qu'il m'offrait. Malheureusement, il décéda et son fils prit sa place, fils ne marchant pas dans les traces de son père. Il ne se comporte pas avec bienveillance, me fait travailler durement et ne me donne pas assez à manger. Que le roi me sauve de cette situation précaire en ordonnant à mon employeur d'alléger mes corvées, et que je puisse me sustenter dans

la largesse et non dans la misère, honorablement et non dans l'humiliation, paisiblement et non par des souffrances.

Lorsque le roi vit son fils chéri, et entendit sa requête étrange, il fut pris d'une grande pitié pour lui, tomba sur son cou, l'embrassa, l'enlaça et pleura à chaudes larmes. Il lui dit : "Mon fils ! Comment as-tu oublié ta jeunesse ?! Tu étais un prince dans mon palais royal ! Lorsque tu étais assis, les serviteurs t'encerclaient et étaient à tes petits soins, étant donné que tu es le futur héritier du trône. Tous tes besoins étaient assurés par moi. Tous les ministres et hauts fonctionnaires se prosternaient devant ta splendeur. Et maintenant comment es-tu tombé de la cime des montagnes à une fosse profonde, en ne désirant seulement manger convenablement et alléger ton dur labeur au lieu de demander à retrouver la royauté.

La parabole fait référence au peuple d'Israël, trésor entre tous les peuples, qualifié par le verset de "**Vous êtes les enfants de l'Eternel, votre Dieu**" (**Deutéronome 14:1**). Cela fait tellement longtemps que nous sommes éloignés de notre Père aux cieux que nous avons oublié d'où nous venons, notre statut privilégié, notre caractère éternel. Notre préoccupation ne tourne qu'autour de choses futiles. Notre demande n'est centrée qu'autour de l'allégement du joug de l'exil et d'être sauvé de nos oppresseurs. Et non à la proximité que nous jouissons avec Dieu.

En cela, le prophète dit : "**Qui es-tu**" - le prophète, stupéfait, se demande 'comment es-tu arrivé à un tel état d'oublier qui tu es... d'oublier ta grande valeur... le

fait que tu es la fille d'Abraham, d'Isaac et de Jacob et que tu en sois venu à "**toi qui as peur d'hommes périsables**" avoir peur de l'homme, aujourd'hui vivant et mort le lendemain !? "**des fils d'Adam qui tout à l'heure seront de l'herbe?**" Pourquoi crains-tu l'homme dont la fin est de se dessécher comme l'herbe des champs ! Toute ta demande n'est que de te débarrasser de la difficulté de l'asservissement sous toutes ses formes. "**Oublant l'Eternel, Qui t'a créé, Qui a étendu les cieux et fondé la terre**" Tu as oublié ton origine. "**tu trembles sans cesse, tous les jours, devant la colère du tyran qui médite ta perte; mais où donc est maintenant la colère du tyran ?**" (**Isaïe 51: 12-13**) Pourquoi n'as-tu pas désiré demander à voir 'le visage de ton Père' pour qu'il te ramène chez Lui, afin d'être sauvé éternellement ?

Cela nous enseigne pendant les 7 semaines où nos Sages de mémoire bénie ont institué de lire les Haftarot de consolation, de renforcer nos coeurs dans la Foi que viendra bientôt le jour où Dieu nous prendra en pitié et nous délivrera de notre exil amer. Nul besoin de préciser à présent que l'essentiel de notre manque est la proximité et l'attachement avec Dieu dont l'indicateur et le baromètre sont l'existence du Temple de Jérusalem et le service des sacrifices. Quand le peuple d'Israël est attaché et adhère à Dieu, tout le reste vient automatiquement... Plus de servitude, de souffrances, aucun problème de santé, moyens de subsistance assurés. Que nous méritions de voir se réaliser tout cela de nos yeux prochainement, avec la venue de notre juste Messie AMEN !

FONDAMENTAUX DE LA RELIGION

Traduit du livre "The Empty Wagon" - Le Wagon Vide
de Rabbi Yaakov Shapiro שלייט אַ

Les commentateurs expliquent que ce sentiment est exprimé dans le verset, "Aimez la vérité et la paix" (Zacharie 8:19).

Même si, dans de nombreux endroits, la Torah prône les bienfaits de la paix et de l'harmonie,¹ une exigence fondamentale de la paix est toutefois le Émèt — la vérité absolue. Sans vérité, il ne peut y avoir de paix. Par conséquent, avec les personnes qui souhaitent suivre la voie de la Torah, l'unité est vitale. Comme le disent 'Hazel', "le rassemblement des justes est bénéfique pour eux et pour le monde".² Mais à propos des gens qui abandonnent les voies de la Torah, "La séparation d'eux est une vraie paix".³

Rabbénou Yonah écrit :

Les justes mépriseront les méchants, comme il est dit, "Le malfaiteur est en horreur aux justes".⁴ Et si l'on n'est pas dans la catégorie des justes, même s'il ne méprise ni ne maudit un méchant, du moins il ne le louera certainement pas!

Il est possible que quelqu'un veuille louer les méchants par bêtise, car celui-ci dit: "C'est bien de louer"... Mais un tel péché involontaire est considéré comme un péché intentionnel, car le Maître n'aime pas le serviteur qui aime Ses ennemis et se lie d'amitié avec ceux qui sont éloignés de Lui, et [celui qui loue les méchants] aurait dû le savoir par le bon sens.⁵

Comme le dit R. Reuven Grozovsky, son beau-père R. Baruch Ber Leinkitz, jugeait la *yirat shamayim* (crainte de Dieu) de ses étudiants, par rapport à quel point ils dédaignaient les hérétiques.⁶

En résumé, nier l'existence de Hachem ou rejeter la responsabilité de respecter ses lois est plus qu'une violation de la Torah. C'est une rébellion contre elle. C'est un déni de l'autorité de Hachem. Cela cause son expulsion du peuple d'Israël et en fait un ennemi de Hachem.

Et un ennemi de Hachem est un ennemi du peuple juif.

¹ "La paix est grande et elle scelle toutes les bénédictions" (Bamidbar Rabbah 21: 1); "Sans paix, il n'y a rien" (Rachi, Vayikra 26: 6, Sifra, Bé'houtkotaï 1); "Lorsque le peuple juif est uni, aucune nation ni aucun peuple ne peut leur nuire" (Béréshit Rabbah 38: 6).

² Sanhédrin 71b

³ Maharam Shick, Giv'at Shaul # 67; Likouté Maharam Shick Ha'Hadash 'al HaTorah, p. 228. J'ai également vu cette idée être ramenée au nom de 'Hatam Sofer. Voir aussi les sources citées dans Pardès Yossef, Shémot (35: 1).

⁴ Proverbes 29:27.

⁵ Rabbénou Yonah, Sha'aré Téchouva 190191-, cité par R. Reuven Grozovsky dans Bayot Hazman (p. 56). Voir aussi R. Shakh, Kovets

Mais en plus du déni de l'autorité de Hachem, nier l'autorité de la Torah est aussi un déni de son identité juive. Dire que quelqu'un est juif tout en renonçant à la religion juive, c'est comme dire que quelqu'un est américain tout en niant l'existence de l'Amérique. Sans l'Amérique, il n'y a pas d'américain, et sans la religion juive, il n'y a pas de juif.

En tant que peuple d'Israël, il est important pour nous de rester unis. Mais nous ne pouvons pas faire cela sans d'abord définir les paramètres du "nous". Il ne peut y avoir d'unité juive avec les hérétiques, qui refusent de reconnaître l'existence de la nation juive. Ces traîtres ne souhaitent même pas rejoindre le peuple juif tel que défini par Hachem. Ils nient que de telles personnes existent même. Au lieu de cela, ils cherchent à faire partie d'une tribu, d'une ethnie, ou d'une race, ou d'un autre groupe, dont aucun n'existe réellement et qui n'a aucun rapport avec la judéité telle que nous la définissons. Ces entités ne sont pas le peuple d'Israël. Notre nation juive, l'hérétique nie son existence ; sa nation juive, nous nions son existence. Le peuple dont il veut faire partie, selon sa propre définition de la judéité — et la nôtre — n'est pas notre peuple juif.

Lorsqu'un juif de la Torah parle de son peuple comme de "nous", il se réfère au peuple qui a reçu la Torah au Mont Sinaï et qui a accepté l'obligation d'accomplir les Mitsvot de Hachem, le peuple qui, comme le disait Rav Sa'adia Gaon, ne sont un peuple qu'en vertu de la Torah. Un hérétique nie l'existence de telles personnes.

Il n'y a pas de "nous" national avec les hérétiques. Il n'y a pas de "nous" national avec ceux qui nient l'existence de notre nation, notre histoire (c'est-à-dire l'acceptation de la Torah sur le Mont Sinaï) et les lois que notre Roi nous a données.

Un *apikores* (hérétique) ne fait pas partie du Klal Israël.

⁶ Maamarim, vol. 1, p. 201: "Le 'Hafets 'Haïm m'a dit: «J'étais une fois à une assemblée à laquelle tous les *guédolim* assistaient, y compris Rav Yisraël Salanter. J'ai posé une question à laquelle aucun d'entre eux n'avait de réponse. J'ai demandé: D'accord, sachant que nous n'avons pas le pouvoir de faire la guerre contre les mécréants, mais où avons-nous obtenu la permission de les honorer? Le 'Hafets 'Haïm me l'a dit avec une passion si inhabituelle que j'ai été étonné.»

Voir aussi Maharam 'Haguz, Élé Hamitsvot (vol. 2, Mitsvah positive n° 286): "Tous les parents sont obligés de dénigrer aux yeux de leurs enfants, les *rasha 'im* (mécréants) et leurs actions perverses, constamment et tout le temps, pour les maudire, les damner et pour décrire ... la punition qu'ils recevront dans le Monde à venir."

⁷ Birkhat Shmouël, Introduction.

OR HA'HAÏM HAKADOSH SUR LA PARASHA DE LA SEMAINE

"Quand, arrivé dans le pays que l'Eternel, ton D-ieu, te donne, tu en auras pris possession et y seras bien établi, si tu dis alors : "Je voudrais mettre un roi à ma tête, à l'exemple de tous les peuples qui m'entourent", tu pourras te donner un roi, celui dont l'Eternel, ton D-ieu, approuvera le choix : c'est un de tes frères que tu dois désigner pour ton roi ; tu n'auras pas le droit de te soumettre à un étranger, qui ne serait pas ton frère." (Deutéronome 17: 14-15)

Il existe deux façons de nommer un roi : une consiste à diriger les guerres menées par son pays, d'en devenir l'homme fort craint par les autres nations, et par cela, grimper les échelons pour devenir le chef incontesté. Toutefois, ce chemin est détesté par l'Eternel, car c'est la manière de faire des nations du monde qui ne choisissent un roi, non pas en fonction de ses bonnes actions, mais en rapport avec un profit qu'ils espèrent bénéficier de lui, même qu'elles ne lui trouvent rien de bon en réalité, alors qu'il pourrait même être un homme méprisable, mais c'est (la nature humaine) de mettre leur confiance et espoir en lui. L'autre façon, à l'honneur et à la gloire d'Israël, serait de nommer un roi juste et craignant l'Eternel, comme à l'époque des Juges ou à celle du roi David. Cette manière est, bien entendu, aimée par D-ieu.

C'est pour cela que le verset débute par "**Quand, arrivé dans le pays que l'Eternel... si tu dis alors : "Je voudrais mettre un roi à ma tête, à l'exemple de tous les peuples qui m'entourent"**", dans le sens que si tu te dis vouloir un roi comme l'ont toutes les nations du monde, un roi de basse stature morale, ne craignant pas D-ieu et dont toute la grandeur résiderait dans sa force physique, ses aptitudes pour la guerre, pour cela le verset conclut "**tu pourras te donner un roi...**" c'est-à-dire, ne le fais pas et ne réalise pas ce mauvais dessein, mais choisis "**celui dont l'Eternel, ton D-ieu, approuvera le choix**". Aussi nos **Sages de mémoire bénie** ont dit (**Tossefta Sanhédrin chapitre 3**): "On ne nomme un roi que par un Bet Din constitué de 70 anciens et par la bouche du Prophète.", et la nomination d'un roi de cette manière n'est pas semblable à celle d'un roi par les nations du monde. Telle est l'intention du verset "**tu pourras te donner un roi**", dans le sens qu'il leur est interdit de nommer un roi pour un but semblable à celui des nations du monde, mais seulement en vue d'agrandir la Gloire de D-ieu.

Nous trouvons que D-ieu en voulu à Israël d'avoir demandé un roi à l'époque de Samuel le prophète (**1er livre de Samuel, 8**). Et la chose est difficile à comprendre... pourquoi l'Eternel leur en voudrait ? Or, selon ce que nous avons écrit précédemment, cette rigueur prend sa source dans l'ordre divin les enjoignant de ne pas demander un roi comme celui des nations du monde et malheureusement, ils demandèrent : "**donne-nous donc un roi pour nous gouverner, comme en ont tous les peuples.**" (**1er livre de Samuel, 8: 5**). En ce point, le Saint Béni soit-il leur garda rigueur, mais s'ils avaient demandé un roi selon Sa volonté Béni soit-il, et non pour assouvir leurs appétits militaires comme le font les nations du monde, ils auraient accompli une Mitsva positive de la Torah.

De ses saintes paroles, nous apprenons que la royauté pour les enfants d'Israël à l'époque du Bet Hamikdash, n'avait pour but qu'une seule chose : le renforcement des fondements du judaïsme et l'agrandissement du monde de la Torah. Et pour cela, nous espérons que soit reconstruit le Bet HaMikdash très prochainement et que soit restaurée la royauté du roi David, comme exprimé dans la 'Amida "Que tu fasses rapidement fleurir la progéniture de David Ton serviteur, et rehausses sa fierté par Ton salut, car nous espérons et attendons avec impatience Ton salut à longueur de journée" AMEN !

LOIS DU LIVRE 'KAF HA'HAÏM'

Ces lois vous sont présentées à titre d'étude.
Pour la marche à suivre, veuillez consulter un Rav.

Lois de Rosh Hashana :

1. La veille de Rosh Hashana, il est permis de laver le linge, de se couper les cheveux et les ongles montrant ainsi notre confiance en l'Éternel de nous acquitter dans notre jugement (**Tour**). La coutume est de s'immerger dans un Mikvé la veille de Rosh Hashana, car la purification du corps amène la purification de l'âme (**Kaf Ha'Haïm**). Le **Sédér Hayom** précise que même celui qui n'a pas l'habitude de se tremper dans un Mikvé pendant l'année devra le faire la veille de Rosh Hashana, car pour avoir toutes les chances de son côté d'être acquitté le Jour du Jugement, chacun se doit de se débarrasser de toutes les impuretés et pensées étrangères qui se sont collées et attachées à lui pendant l'année passée. Aussi, comme nos Sages de mémoire bénie préconisent de se purifier à l'approche de chaque Yom Tov, il est certain qu'à la veille de Rosh Hashana, l'homme devra chercher de toutes ses forces à gagner en pureté. Toutefois, le '**Hayé Adam (138: 5)**' précise de ne pas se tremper avant la mi-journée.

2. Certains ont la coutume de pèleriner et prier aux tombes des Tsadikim la veille de Rosh Hashana (**Rama**), car la sépulture des Tsadikim est un endroit saint où les prières y sont exaucées plus facilement (**Maharil**). Il faudra faire très attention de s'immerger dans un Mikvé auparavant, pour ne pas aller en état d'impureté aux tombes, car les forces du mal pourraient s'attacher à lui, D-ieu préserve. Dans le même ordre d'idées, il ne faudra pas aller sur les tombes des mécréants pour cette raison-là (**Kaf Ha'Haïm**).

3. Il est de coutume de procéder à 'l'annulation des vœux' la veille de Rosh Hashana, afin d'être sauvé de la lourde peine encourue pour n'avoir pas tenu ses vœux. Il est préférable d'apprendre auparavant l'explication des mots que l'on dit dans la formule de cette 'annulation des vœux' pour faire la distinction entre les vœux qui peuvent être annulés, de ceux qui ne le peuvent pas, et surtout afin que le vœu soit annulé. Certains ont la coutume de dire la formule de 'l'annulation des vœux' dans la langue qu'ils comprennent, s'ils ne comprennent pas la langue sainte (**'Hayé Adam**).

4. Le **Pri 'Hadash** écrit qu'il est bien de donner la Tsédaka aux pauvres la veille de Rosh Hashana, comme nous trouvons que l'a ordonné **Ezra le scribe** à tout Israël (**vois Néhémie 8: 10**).

Les dépenses liées à la diffusion au Canada et en Europe de ce feuillet hebdomadaire de paroles de Torah grandissent. Nous recherchons activement des donateurs afin de couvrir les frais associés à la propagation de ses saintes paroles renforçant le grand public. Le don peut se faire à l'occasion d'une joie ou encore pour l'élévation de l'âme d'un proche et cetera...

Pour cela, s'il vous plaît vous adresser à nous par email à penseejuive613@gmail.com

Vous pouvez vous inscrire pour obtenir gratuitement le feuillet chaque semaine par email à penseejuive613@gmail.com

Évidemment, vous êtes libres de résilier votre abonnement à tout moment.

Bonne nouvelle : à la demande générale, vous pouvez maintenant télécharger les anciens feuillets, en les demandant au email penseejuive613@gmail.com

Merci infiniment !